

BURKINA FASO

*Institut national de la statistique
et de la démographie*

**TABLEAU DE BORD
DE LA GOUVERNANCE**

Edition 2016

AVANT-PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données statistiques le Tableau de bord de la gouvernance (TBG) édition 2016.

Le TBG présente une description chiffrée de la gouvernance au Burkina Faso. Ce Tableau de bord dont la périodicité d'apparition est annuelle, est la sixième publication de ce type au Burkina Faso.

L'INSD réitère sa profonde gratitude aux services publics, parapublics et privés pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document.

Nous profitons également de l'occasion pour formuler nos remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document.

Malgré les efforts déployés dans la réalisation de cette œuvre, celle-ci n'est pas exempte de lacunes et d'imperfections. Aussi sommes-nous ouverts à toutes les observations, critiques et suggestions pouvant contribuer à améliorer les prochaines éditions.

Nous osons espérer que ce document répondra à vos attentes et constituer un instrument d'amélioration de vos connaissances dans le domaine de la gouvernance au Burkina Faso.

Le Directeur Général



Pr. Banza BAYA
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	I
TABLES DES MATIÈRES.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES GRAPHIQUES.....	V
LISTE DES ANNEXES.....	VII
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	VIII
INTRODUCTION.....	1
I. INDICATEURS D’ORIGINE NATIONALE.....	2
I.1. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE.....	3
I.1.1. Système politique et électoral.....	3
I.1.2. Participation politique des femmes : <i>faible représentativité des femmes au parlement et au gouvernement.</i>	5
I.1.3. Représentativité des femmes dans la Fonction publique.....	7
I.1.4. Autorité de la loi et justice.....	8
I.1.5. Médias.....	12
I.1.6. Société civile.....	14
I.1.7. Activités du Médiateur du Faso.....	14
I.2. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES.....	20
I.2.1. Politique macro-économique.....	20
I.2.2. Emploi.....	25
I.2.3. Mobilisation des ressources intérieures.....	26
I.2.4. Exécution du budget.....	27
I.2.5. Exécution du budget.....	29
I.3. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES.....	32
I.4. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	34
I.4.1. Dépendance en matière de développement.....	34
I.4.2. Éducation préscolaire et enseignement primaire.....	36
I.4.3. Enseignements post-primaire et secondaire.....	41
I.4.4. Enseignement supérieur.....	48
I.4.5. Santé.....	51
I.4.6. État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans : <i>insuffisance pondérale et retard de croissance</i>	57
I.4.7. Mortalité.....	58
I.4.8. Conditions de vie des ménages burkinabè.....	59
I.4.9. Pauvreté : <i>une réduction significative au cours des dix dernières années</i>	64
II. LES INDICATEURS D’ORIGINE INTERNATIONALE.....	65
II.1. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE.....	66

II.1.1 Stabilité politique	66
II.1.2 Droits civils et politiques	67
II.1.3 Médias	68
II.1.4 Indice synthétique de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme.....	69
II.2. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES	69
II.3. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	70
II.4. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	72
ANNEXES	XI

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau des indicateurs du système politique et électoral retenus	3
Tableau 2 : Indicateurs de la participation politique des femmes	6
Tableau 3 : Indicateurs sur la représentativité des femmes dans la fonction publique	7
Tableau 4 : Niveaux des indicateurs du système judiciaire	8
Tableau 5 : Évolution des indicateurs relatifs aux médias	12
Tableau 6 : Évolution des indicateurs relatifs à l'accessibilité des ménages aux TIC	13
Tableau 7 : Évolution des taux de croissance du nombre d'ONG et d'ONG locales	14
Tableau 8 : Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso.....	15
Tableau 9 : Évolution des indicateurs macro-économiques	20
Tableau 10 : Indicateurs de mobilisation des ressources.....	26
Tableau 11 : Niveau des indicateurs relatifs au budget	29
Tableau 12 : Évolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS (travailleurs immatriculés à la CNSS).....	32
Tableau 13 : Niveau des indicateurs relatifs à la dépendance en matière de développement ..	34
Tableau 14 : Niveau des indicateurs d'appréciation du développement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	36
Tableau 15 : Évolution de certains indicateurs du post primaire et du secondaire	42
Tableau 16 : Évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur	48
Tableau 17 : Niveau des indicateurs relatifs à la santé.....	51
Tableau 18 : Couverture (%) vaccinale par antigène	57
Tableau 19 : Évolution du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq (5) ans.....	57
Tableau 20 : Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle	58
Tableau 21 : Évolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages	60
Tableau 22 : Évolution du réseau routier bitumé (en kms).....	63
Tableau 23 : Niveau des indicateurs de stabilité politique	66
Tableau 24 : Niveau des indicateurs de droits civils et politiques	67
Tableau 25 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse.....	68
Tableau 26 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme	69
Tableau 27 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption.....	69
Tableau 28 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises	71
Tableau 29 : Niveau des indicateurs de développement socio-économique ²²	72

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution du taux de participation aux élections	4
Graphique 2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés	4
Graphique 3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections ...	5
Graphique 4 : Évolution de la proportion de femmes au Gouvernement	6
Graphique 5 : Évolution de la part du budget du Ministère de la Justice dans le budget national	9
Graphique 6 : Évolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI	10
Graphique 7 : Répartition des incarcérés par sexe (%)	11
Graphique 8 : Répartition des incarcérés par statut (mineurs, majeurs).....	12
Graphique 9 : Évolution du pourcentage de ménages possédant une radio et du pourcentage de ceux possédant une télévision	13
Graphique 10 : Populations ayant accès aux technologies de l'information et de la communication pour 100 habitants	14
Graphique 11 : Volume des plaintes annuelles reçues par le Médiateur du Faso	16
Graphique 12 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers instruits	16
Graphique 13 : Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des dossiers instruits	17
Graphique 14 : Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics en % des dossiers instruits	18
Graphique 15 : Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits	18
Graphique 16 : Évolution du taux (%) de réaction de l'Administration	19
Graphique 17 : Dossiers clos en % des dossiers instruits.....	19
Graphique 18 : Évolution du taux de croissance réel du PIB et des parts sectorielles (en %) .	21
Graphique 19 : Évolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB	22
Graphique 20 : Évolution de la liquidité monétaire M2/PIB	24
Graphique 21 : Évolution du crédit à l'économie en % du PIB nominal	24
Graphique 22 : Évolution du taux d'activité (en %)	25
Graphique 23 : Évolution du taux de chômage urbain (en %).....	25
Graphique 24 : Évolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB...	27
Graphique 25 : Évolution des parts budgétaires des Ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale de 2011 à 2015 (base loi de finances initiale).....	28
Graphique 26 : Évolution du taux d'exécution du budget de la Santé de 2011 à 2015.....	30
Graphique 27: Évolution du taux d'exécution du budget du MENA de 2011 à 2015	30
Graphique 28 : Évolution du taux d'exécution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives de 2011 à 2015	31
Graphique 29 : Évolution du taux de recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives de 2011 à 2015	32
Graphique 30 : Nombre d'assurés sociaux à la CNSS.....	33
Graphique 31 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles des Tribunaux de travail	33
Graphique 32 : Évolution de la dette publique	35
Graphique 33: Évolution de l'aide publique au développement (APD).....	35
Graphique 34 : Évolution des Taux Bruts de Préscolarisation	37
Graphique 35 : Évolution du Taux Brut d'Admission (%) au primaire	38
Graphique 36 : Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire	38
Graphique 37 : Évolution du Taux net de scolarisation (%) au primaire	39
Graphique 38 : Évolution du ratio élèves/maître au primaire	40

Graphique 39 : Évolution du Taux d’Achèvement au Primaire.....	40
Graphique 40 : Évolution des salles de classe sous paillotes au primaire	41
Graphique 41 : Évolution des taux de transition au post primaire	43
Graphique 42 : Évolution des taux de transition au secondaire	44
Graphique 43 : Évolution des taux bruts d’admission en classe de sixième (6ème)	44
Graphique 44 : Évolution des taux bruts d’admission en classe de seconde (2nde).....	45
Graphique 45 : Évolution des taux bruts de scolarisation au post primaire	46
Graphique 46 : Évolution des taux bruts de scolarisation au secondaire	46
Graphique 47 : Évolution du Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général)....	47
Graphique 48 : Évolution du Ratio élèves/classe au secondaire.....	47
Graphique 49 : Évolution du taux de réussite au BEPC.....	48
Graphique 50 : Évolution de l’effectif des étudiants par année	49
Graphique 51 : Évolution du nombre d’étudiants pour 100000 habitants.....	50
Graphique 52 : Évolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat (en %).....	50
Graphique 53 : Évolution du nombre d’habitants pour un CSPA	52
Graphique 54 : Évolution (%) de CSPA remplissant la norme minimale en personnel	53
Graphique 55 : Évolution (%) de dépôts MEG n’ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles.....	53
Graphique 56 : Évolution (%) du ratio infirmiers pour 10 000 habitants.....	54
Graphique 57 : Évolution (%) du taux de couverture en CPN2 et CPN4	54
Graphique 58 : Évolution (%) du taux d’accouchements assisté par un personnel qualifié.....	55
Graphique 59 : Évolution (%) du taux d’utilisation des méthodes contraceptives	56
Graphique 60 : Évolution (%) des causes de décès liées au paludisme	56
Graphique 61 : Tendance de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle	59
Graphique 62 : Proportion des ménages se trouvant à moins de 30 minutes de la source d’eau de boisson la plus proche.....	60
Graphique 63 : Nombre de points d’eau modernes pour 100 000 habitants.....	61
Graphique 64 : Proportion des ménages ayant accès aux marchés des produits alimentaires..	61
Graphique 65 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine	62
Graphique 66 : Proportion des ménages utilisant l’électricité pour l’éclairage.....	63
Graphique 67 : Réseau routier bitumé au Burkina Faso.....	64
Graphique 68 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso	64
Graphique 69 : Niveau des indicateurs de stabilité politique	66
Graphique 70 : Droits civils et politiques	67
Graphique 71 : Évolution de l’indice de la liberté de la presse	68
Graphique 72 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l’homme	69
Graphique 73 : Évolution de l’indice de la perception de la corruption.....	70
Graphique 74 : Évolution de l’indice de liberté économique du Burkina	71
Graphique 75 : Indice du développement humain	72

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des indicateurs	xi
Annexe 2 : Métadonnées.....	xvi
Annexe 3 : Résultats issus des modules gouvernance et démocratie de l'enquête 1-2-3 pour l'agglomération de Ouagadougou en 2003	lxviii

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARCE	Autorité de Régulation des Communications Électroniques
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
CENI	Commission Électorale Nationale Indépendante
CGAB	Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPN2	Consultation Prénatale 2
CSC	Conseil supérieur de la communication
CPN	Consultation prénatale
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DAC	Development Assistance Committee
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DEP	Direction des Études et de la Planification
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGEP	Direction Générale des Études et de la Planification
DGESS	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGLPAP	Direction Générale des Libertés Publiques et des Affaires Politiques
DSONG	Direction du suivi des organisations non gouvernementales
DTC3	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche 3
EBCVM	Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
EICVM	Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FMI	Fonds Monétaire International
FESPACO	Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou
IAP	Instrument Automatisé de Prévision
IDH	Indice du développement humain
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPC	Indice de perception de la corruption
MAEP	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
MATS	Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité.
MENA	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
MINEFID	Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement
MEG	Médicaments Essentiels Génériques
MESS	Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieurs
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONAPAD	Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale

PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability – Dépenses publiques et responsabilité financière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDS	Plan national de développement sanitaire
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
SITHO	Salon International du Tourisme de Ouagadougou
SONU	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence
SIGASPE	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'État
TGI	Tribunal de Grande Instance
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

INTRODUCTION

Le Tableau de bord de la gouvernance est un document d'analyse de 128 indicateurs recouvrant les domaines suivants :

- la démocratie et la gouvernance politique ;
- la gouvernance et la gestion économique ;
- la gouvernance des entreprises ;
- et le développement socio-économique.

Ces domaines sont ceux du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) mis en place dans le cadre du NEPAD.

Le domaine « Démocratie et gouvernance politique » mesure la participation populaire et l'égalité politique avec 38 indicateurs sélectionnés recouvrant le système politique et électoral, les droits civiques et politiques, l'autorité de la loi et de la justice, les litiges avec l'administration, la participation des femmes à la vie politique et économique, les médias, la société civile et les activités du Médiateur du Faso.

Le domaine « Gouvernance et gestion économiques » compte 20 indicateurs choisis pour traiter de la situation macro-économique, de l'emploi, de la mobilisation des ressources intérieures, de la gestion des finances publiques et de la corruption.

Le nombre d'indicateurs du domaine « Gouvernance des entreprises » est de huit (8). Ces indicateurs se concentrent sur le cadre réglementaire et le droit des travailleurs.

Le domaine « Développement socio-économique » reprend en partie les Objectifs du millénaire pour le développement avec 62 indicateurs traitant de la dépendance en matière de développement, des résultats des politiques sectorielles dans les domaines prioritaires (santé et éducation), des conditions de vie et de la pauvreté.

Cette liste d'indicateurs pourra évoluer avec les besoins des utilisateurs et le développement des capacités du Système statistique national. Les indicateurs sont présentés en deux groupes : les indicateurs d'origine nationale produits par le Système statistique national et les indicateurs d'origine internationale produits hors du Système statistique national.

Cette publication se subdivise en deux parties. La première partie décrit et analyse la situation de la gouvernance nationale à travers les indicateurs nationaux et la seconde partie se consacre aux indicateurs internationaux.

Les métadonnées qui donnent quelques explications pour faciliter la compréhension des indicateurs sont présentées en annexe. Les sources des indicateurs sont détaillées tant pour les indicateurs d'origine nationale qu'internationale.

I. INDICATEURS D'ORIGINE NATIONALE

I.1. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE

I.1.1. Système politique et électoral

Le système politique et électoral est apprécié à travers la participation de la population aux élections ainsi que la création de partis politiques, leur inscription aux élections et leur capacité à remporter des sièges. Le niveau des indicateurs analysés est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Niveau des indicateurs du système politique et électoral retenus

Indicateurs	2000	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de participation aux élections	68,4	64,2	57,5	49,1	56,4	-	-	54,8		75,3 (M) 75,7 (L)	-		59,9 (P) 59,9 (L)
Nombre de partis politiques enregistrés ¹	38	50	112	117	129	113	135	141	158	107	107	111	139
Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections	25	30	-	70	47	-	-	-		67 (M) 74 (L)	-		22(P) 99(L)
Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu un siège	-	-	-	46	13	-	-	-		40 (M) 13 (L)			14(L)

Sources : Commission Électorale Nationale Indépendante et Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques / MATD

NB : *Élections municipales en 2000 et 2006, législatives en 2002 et 2007, présidentielles en 2005 et 2010. En 2012, les municipales et les législatives ont été couplées. Les élections présidentielles et législatives ont été également couplées en 2015. (M=Municipales ; L=Législatives ; P=Présidentielles)*

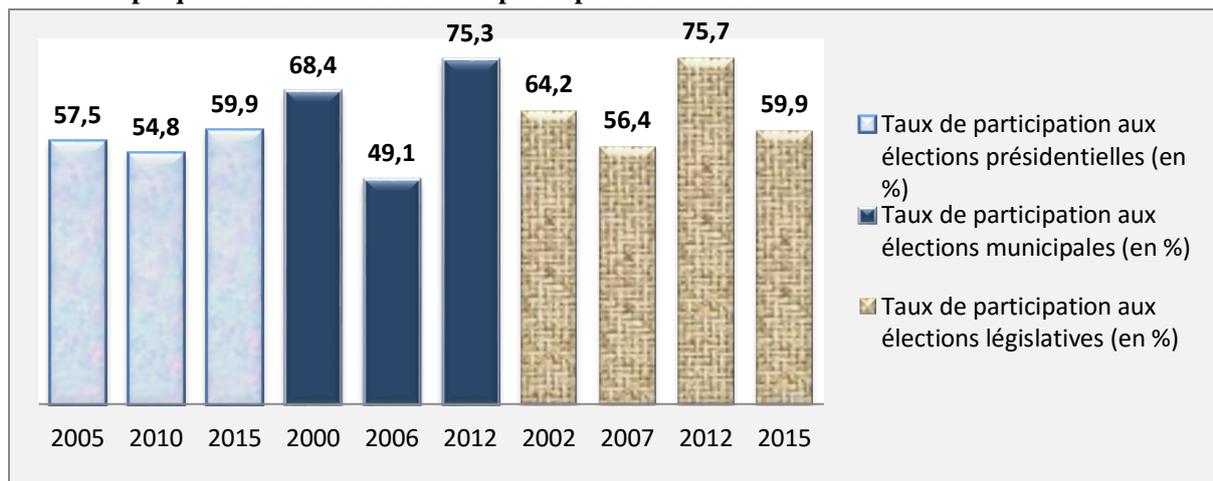
a) Participation de la population aux élections : Près de 6 électeurs sur 10 se sont rendus aux urnes pour les élections couplées présidentielles et législatives en 2015

La participation de la population aux élections est un indicateur de l'enracinement de la démocratie en vue de la promotion de la bonne gouvernance et de l'instauration d'une paix durable.

Les taux de participation aux élections couplées présidentielles et législatives de 2015 sont les mêmes, soit 59,9%. Comparés aux élections présidentielles de 2010 et législatives de 2012, on enregistre respectivement une hausse de 5,1 points et une baisse de 15,8 points. Quant à la participation aux élections municipales, on enregistre un taux de 75,3% en 2012 contre 49,1% en 2006, soit une hausse de 26,2 points.

¹Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques/Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation

Graphique 1 : Évolution du taux de participation aux élections

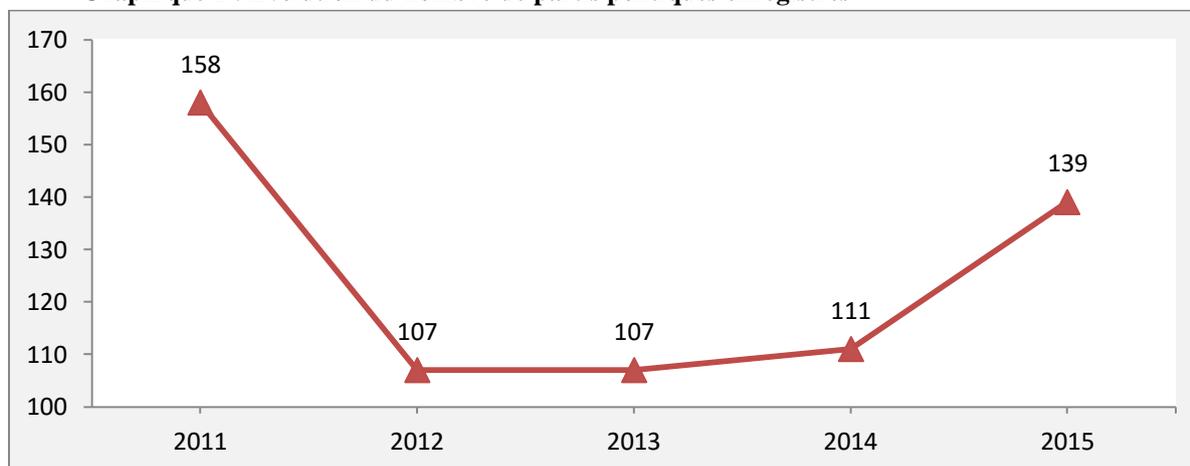


Source : Commission électorale nationale indépendante (CENI)

b) Création de partis politiques : 28 partis politiques créés en 2015

Le nombre de partis politiques enregistrés par le Ministère en charge de l'administration territoriale en 2015 est de 139 contre 111 en 2014, soit une hausse de 25,2%. En 2012, ce nombre a connu une baisse de 47,7% due en partie aux mesures d'apurement de la scène politique entreprises par le Ministère en charge de l'administration territoriale. En effet, une cinquantaine de partis politiques a été suspendue en raison d'une absence de siège officiel fonctionnel.

Graphique 2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés



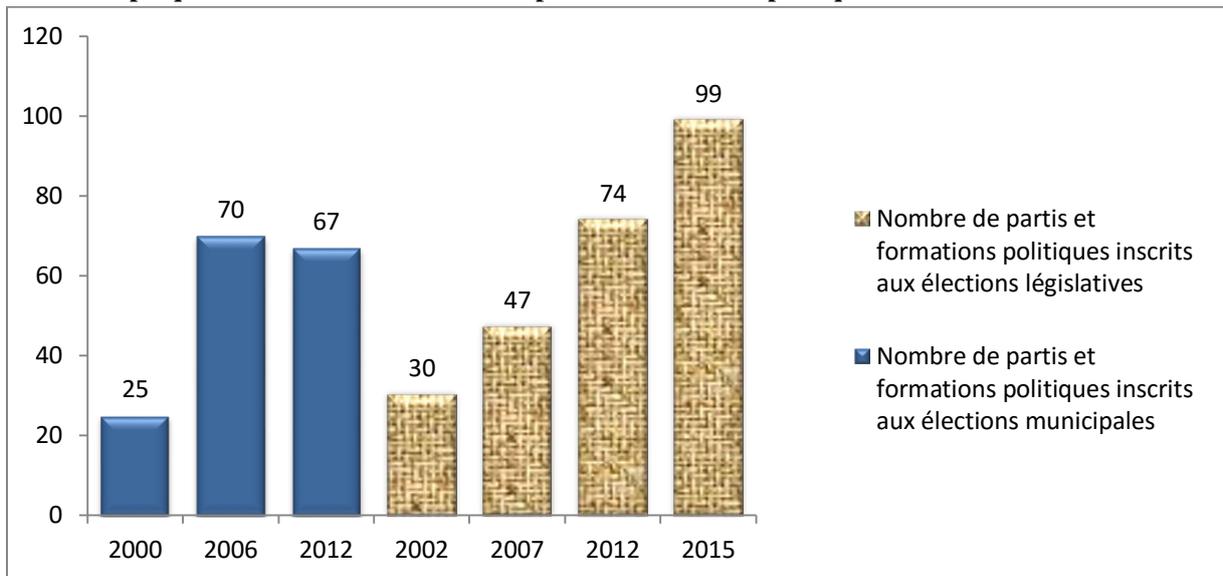
Source : Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la Décentralisation.

c) Inscription des partis et formations politiques aux élections : une hausse par rapport à 2012

Pour les élections législatives de 2015, le nombre de partis et formations politiques inscrits est de 99 contre 74 en 2012, soit une hausse de 33,8%. Cette hausse au niveau des élections législatives pourrait traduire la volonté des partis politiques d'être plus représentés à l'Assemblée Nationale.

Le nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections municipales est de 67 en 2012 contre 70 en 2006, soit une baisse de 4,3%.

Graphique 3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections



Source : Commission électorale nationale indépendante (CENI)

d) Obtention de sièges par les partis et formations politiques : une légère hausse en 2015

Le nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège en 2015 est de 14 pour les législatives contre 13 en 2012, soit une hausse de 7,7%.

Pour les élections municipales, le nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un conseiller est de 40 en 2012 contre 46 en 2006. Ce nombre a connu une baisse de 13%.

I.1.2. Participation politique des femmes : faible représentativité des femmes au parlement et au gouvernement.

La participation politique des femmes est analysée à travers deux indicateurs qui sont le nombre de femmes au parlement et celui au gouvernement. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces deux indicateurs.

Tableau 2 : Indicateurs de la participation politique des femmes

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Proportion de femmes au parlement				17/111	17/111	17/111	17/111	17/111	17/111	20/127	24/127	9/90
Proportion de femmes au gouvernement	5/37	4/32	5/35	5/35	7/34	6/34	5/34	3/30	4/31	5/32	5/32	4/26

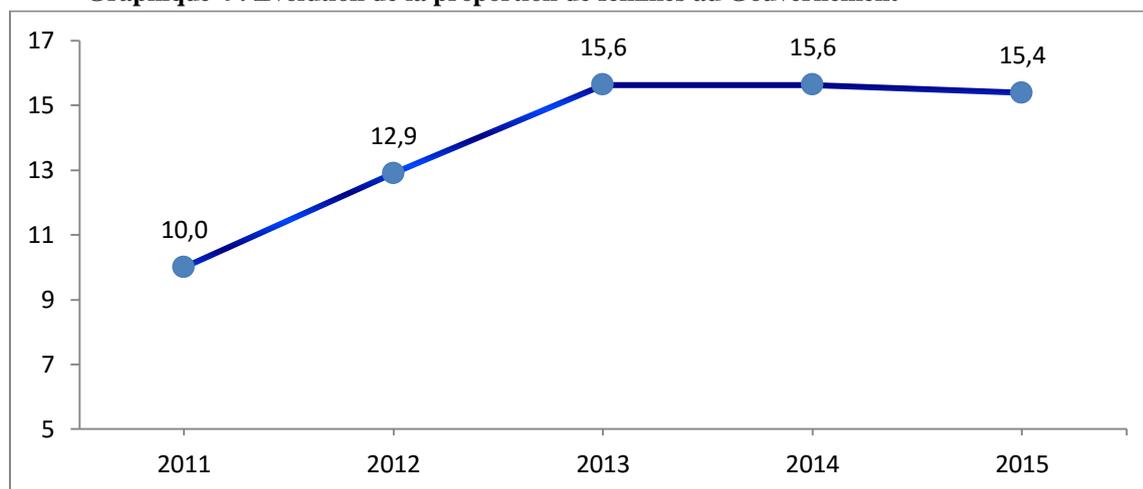
Source : Union inter parlementaire, Journal officiel

En 2015, le Conseil national de la transition comptait 90 parlementaires dont 9 femmes soit une proportion de 10%. Comparativement à 2014, cette proportion est en baisse de 8,9 points.

Quant à la proportion des femmes au gouvernement de transition, elle s'est établie à 15,4% en 2015 contre 15,6% en 2014. En outre, elle a connu une hausse régulière entre 2011 et 2013.

De façon générale, le quota genre n'a pas été respecté au parlement et dans les différents gouvernements.

Graphique 4 : Évolution de la proportion de femmes au Gouvernement



Sources : Union inter parlement, Journal officiel

I.1.3. Représentativité des femmes dans la Fonction publique

La représentativité des femmes dans la Fonction Publique est une thématique importante de la gouvernance politique. Elle est analysée ici à travers la proportion des femmes dans l'effectif du personnel de la Fonction Publique, notamment la proportion des femmes cadres supérieurs et celle des femmes cadres moyens dont l'évolution au cours des dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Indicateurs sur la représentativité des femmes dans la fonction publique

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
% de femmes dans la Fonction publique	23,2	25,4	26,4	26,5	28,2	29,5	29,1	29,4	32,1	31,1	32,4	33,3
% de femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1 ^{ère} , P et 6 ^{ème})	-	14,0	14,0	15,1	18,5	20,1	18,7	18,7	18,7	18,8	19,1	19,4
% de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B et 2 ^{ème})	-	19,0	20,2	21,5	25,8	28,6	28,1	29,5	30,0	31,5	33,1	33,9

Sources : Annuaire statistique du Ministère en charge de la Fonction Publique et du Travail et Base de données SIGASPE

La proportion de femmes dans la fonction publique est de 33,3% en 2015 contre 32,4% en 2014, soit un gain de 0,9 point. De façon générale, on observe une hausse sur la période 2011-2015 avec un gain moyen annuel de 1 point.

Quant à la proportion des femmes cadres supérieurs, elle est de 19,4% en 2015. Sur la période 2011-2015, elle a été presque constante.

En ce qui concerne la proportion des femmes cadres moyens dans la fonction publique, elle est de 33,9% en 2015 et est en augmentation régulière depuis 2011. Le gain moyen annuel est de 1,1 point sur la période 2011-2015.

I.1.4. Autorité de la loi et justice

La justice a pour fonction de trancher les litiges en appliquant la règle de droit, de garantir les libertés individuelles et collectives et de jouer un rôle de contre-pouvoir dans l'État de droit. Ainsi, le ministère de la justice est chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de justice. Pour le suivi de la mise en œuvre de cette politique, le ministère produit des indicateurs dont le bilan de l'évolution de certains est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Niveaux des indicateurs du système judiciaire

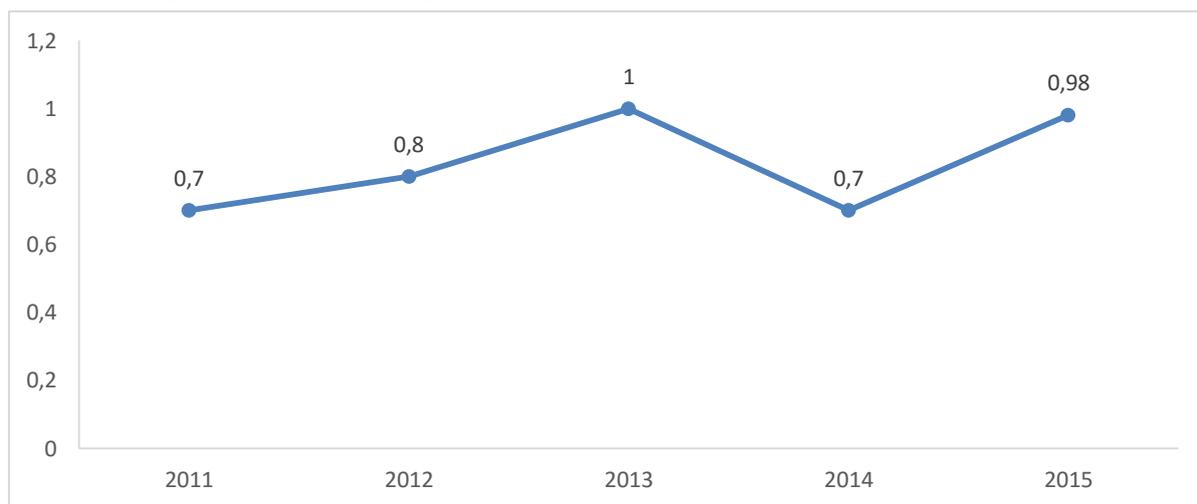
Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Part du budget du Ministère de la justice (%)	1,1	1,1	0,7	0,7	0,7	0,4	0,7	0,8	1,0	0,7	0,98
Part du budget du Ministère de la sécurité (%)	1,0	1,5	1,9	2,2	2,2	-	2,3				-
Nombre de tribunaux de grande instance (TGI)	16	19	19	20	23	24	24	24	24	24	24
Nombre de magistrats	292	317	341	371	361	369	391	415	409	428	449
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants	2,1	2,2	2,2	2,5	2,6	2,3	2,4	2,5	2,5	2,7	2,4
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits au parquet	6 392	7 524	8 295	9 587	10 568	10 696	8 771	10 186	10 031	9 704	8 668
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits contre les particuliers au parquet	1 622	2 154	2 145	2 595	2 767	2 654	2 237	2 968	2 773	2 509	2 280
% des jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI par rapport aux affaires nouvelles (%)	100,3	93,6	82,9	86,6	88,7	88,3	88,1	87,8	95,5	96,2	82,4
Population détenue pour 100 000 habitants	24,8	22,5	29,5	32,6	35,5	33,0	31,0	30,0	34,5	38,2	39,6
Ensemble des incarcérés	7 528	8 418	8 645	10 945	11 077	10 122	8 257	8 876	10 008	10 335	9 601
dont Hommes	7 368	8 210	8 376	10 658	10 672	9 813	8 032	8 653	9 666	9 970	9 284
dont Femmes	160	208	269	287	405	309	225	223	342	365	317
dont Mineurs (<18 ans)	296	394	470	702	716	540	483	501	545	673	536
dont Majeurs	7 232	8 024	8 175	10 243	10 361	9 582	7 774	8 375	9 463	9 662	9 065
Proportion de mineurs détenus (%)	-	-	2,6	2,7	3,4	2,1	2,3	2,5	2,6	3,5	3,2

Source : annuaires statistiques du Ministère de la justice et lois de finances

a) Évolution de la part (%) du budget du Ministère de la Justice : Une hausse en 2015.

La part du budget du ministère en charge de la justice dans le budget de l'État est de 0,98% en 2015. Elle a connu une hausse de 0,28 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2014 qui était de 0,7%. Cette situation s'explique par la fusion du ministère de la justice et celui des droits humains et de la promotion civique. Depuis 2011, la valeur de cet indicateur n'a atteint son niveau de 2015 excepté l'année 2013 où le ministère a bénéficié des dotations spéciales.

Graphique 5 : Évolution de la part du budget du Ministère de la Justice dans le budget national



Source : Annuaire statistiques du Ministère de la Justice

b) Les tribunaux de grande instance (TGI) : stagnation du nombre de TGI depuis 2011

En 2015, le nombre de tribunaux de grande instance fonctionnels est 24. Ce nombre est resté invariable entre 2011 et 2015. Cela est dû à la volonté du gouvernement de mieux organiser et de dynamiser les juridictions déjà existantes. Malgré ces efforts, l'accessibilité physique à la justice reste encore une préoccupation au regard du volume annuel d'affaires reçues dans les juridictions. Pour désengorger certains de ces tribunaux, le gouvernement a créé en 2013 trois nouveaux tribunaux de grande instance non encore fonctionnels.

c) Les magistrats : un ratio « magistrats pour 100 000 habitants » toujours en dessous de la norme internationale

Le nombre de magistrats dans le système judiciaire est passé de 428 en 2014 à 449 en 2015, soit une hausse de 4,9%.

En ce qui concerne le nombre de magistrats pour 100 000 habitants, il a connu une baisse légère de 0.3 point passant de 2,7 en 2014 à 2,4 en 2015. Au cours de ces dix dernières années cet indicateur est resté inférieur à 3 magistrats pour 100 000 habitants. Il a toujours été en deçà de la norme recommandée au niveau international qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants.

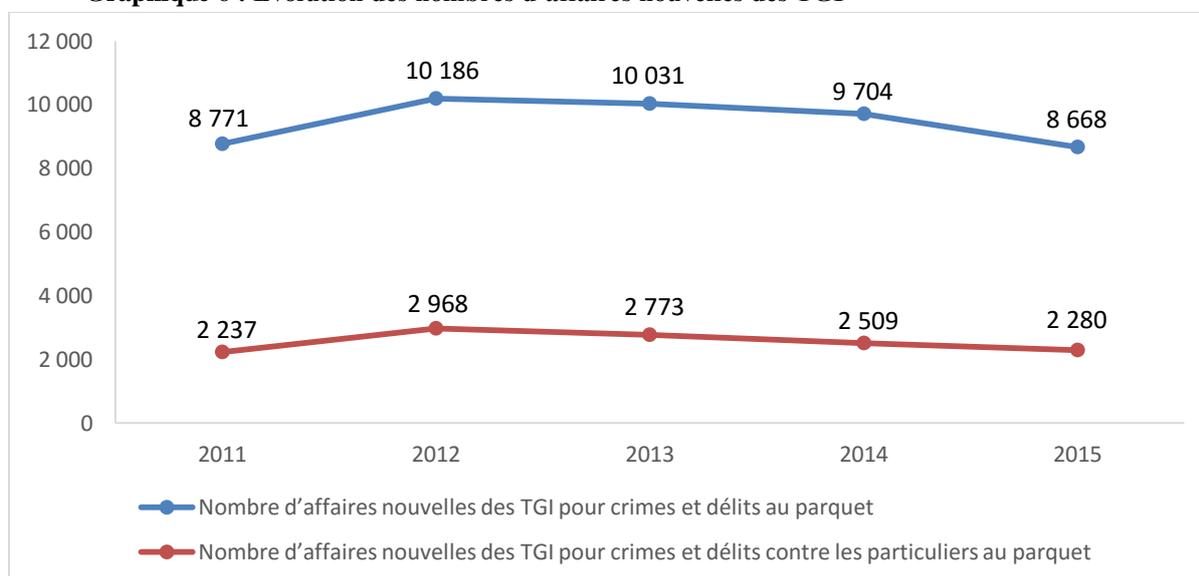
d) Affaires nouvelles dans les parquets des TGI : une baisse des affaires nouvelles des parquets en 2015.

Le nombre des affaires nouvellement enregistrées dans les parquets des tribunaux de grande instance est de 8 668 en 2015 contre 9 704 en 2014, soit une baisse de 10,7%. De façon générale, le nombre des affaires nouvelles des parquets des TGI affiche une tendance baissière au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, il convient de noter que ces affaires nouvelles sont, soit orientées vers la chambre correctionnelle du TGI ou vers un cabinet d'instruction ou soit classées sans suite.

e) Affaires nouvelles dans les parquets des TGI pour crime et délit contre les particuliers : une baisse continue entre 2012 et 2015

Les crimes et délits contre les particuliers regroupent les infractions telles que les assassinats, les coups et blessures volontaires, les coups mortels, les homicides et blessures involontaires, les homicides volontaires, les empoisonnements, les viols et les autres formes de violences. En 2015, au total 2 280 affaires nouvelles relatives aux crimes et délits contre les particuliers ont été enregistrées dans les parquets des TGI contre 2 509 en 2014. Cette catégorie d'infractions a connu une baisse de 9,1% en 2015. Par rapport à 2011, le nombre de ces affaires nouvelles a connu une hausse de 1,9%. Entre 2012 et 2015, la tendance de cet indicateur est baissière passant de 29,1% à 26,3% en 2015 soit une réduction de 2,8%. En 2015, la part des affaires nouvelles de crimes et délits contre les particuliers dans l'ensemble des affaires nouvelles des parquets est de 26,3% contre 25,9% en 2014, soit une légère hausse de 0,4 point.

Graphique 6 : Évolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI



Source : Annuaire statistiques du Ministère de la Justice

f) Jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI par rapport aux affaires nouvelles : une baisse du ratio en 2015

Le pourcentage des jugements correctionnels par rapport au nombre d'affaires nouvelles orientées vers ces chambres est de 82,4% en 2015 contre 96,2% en 2014 soit une baisse de 13,8 points. Cette situation traduit une augmentation de l'accumulation des affaires en cours dans les chambres correctionnelles des tribunaux de grande instance. Par ailleurs, il convient de souligner que les décisions rendues au cours d'une année ne concernent pas uniquement des affaires nouvelles de la même année.

g) Détenus pour 100 000 habitants : une croissance continue du ratio depuis 2012

Au 31 décembre 2015, environ 40 personnes pour 100 000 habitants étaient en détention contre 38 en 2014. Ce ratio a ainsi enregistré une hausse d'environ 2 points entre 2014 et 2015. De

façon générale le nombre de détenus pour 100 000 habitants a augmenté au cours de la période 2011 et 2015.

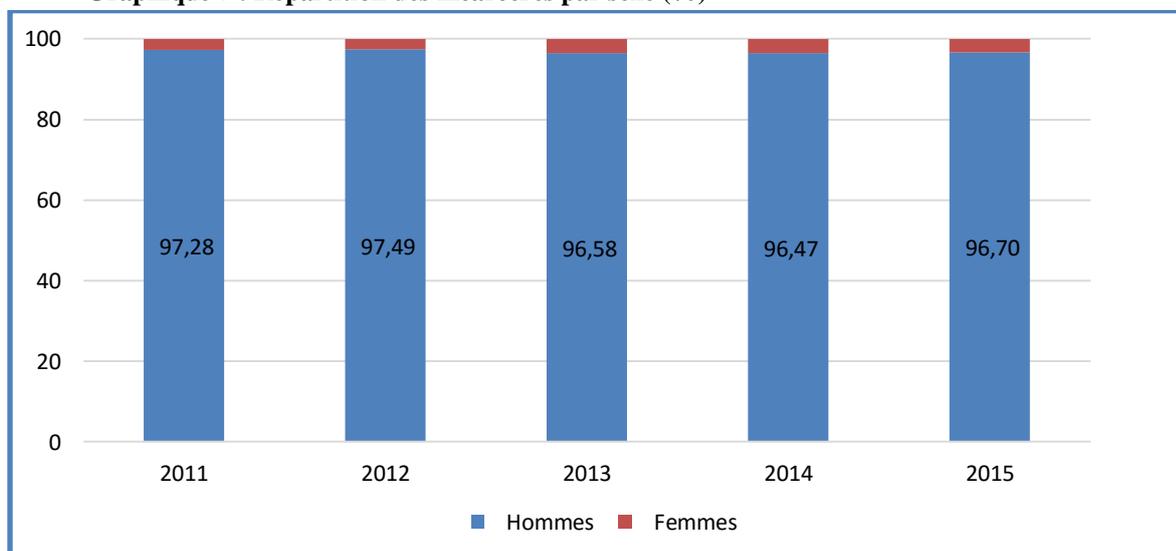
h) Incarcérés dans les maisons d'arrêt : une baisse en 2015

Les incarcérés, encore appelés « les entrées », désignent le nombre de personnes entrées dans les maisons d'arrêts et de correction au cours d'une année. En 2015, le nombre de personnes entrées dans les établissements pénitentiaires du Burkina Faso est de 9 601 contre 10 335 en 2014 soit une baisse de 7,1%. Contrairement à 2015, ce nombre a connu une hausse successive de 12,8% en 2013 et de 3,3% en 2014.

La proportion des hommes incarcérés a connu une légère hausse passant de 96,5% en 2014 à 96,7% en 2015. Quant à celle des femmes, elle a reculé de 0,2 point passant de 3,5% en 2014 à 3,3% en 2015. L'analyse sur les cinq dernières années montre que 2014 a enregistré le plus de femmes en incarcération(365).

La répartition de personnes entrées dans les établissements pénitentiaires au cours de l'année 2015 selon la tranche d'âge est restée invariable par rapport aux années précédentes. Les incarcérés majeurs (plus de 18 ans) ont représenté plus de 93% de l'ensemble sur la période 2011-2015. Néanmoins, le nombre de mineurs incarcérés reste encore non négligeable avec 673 entrés en 2014 et 536 en 2015.

Graphique 7 : Répartition des incarcérés par sexe (%)

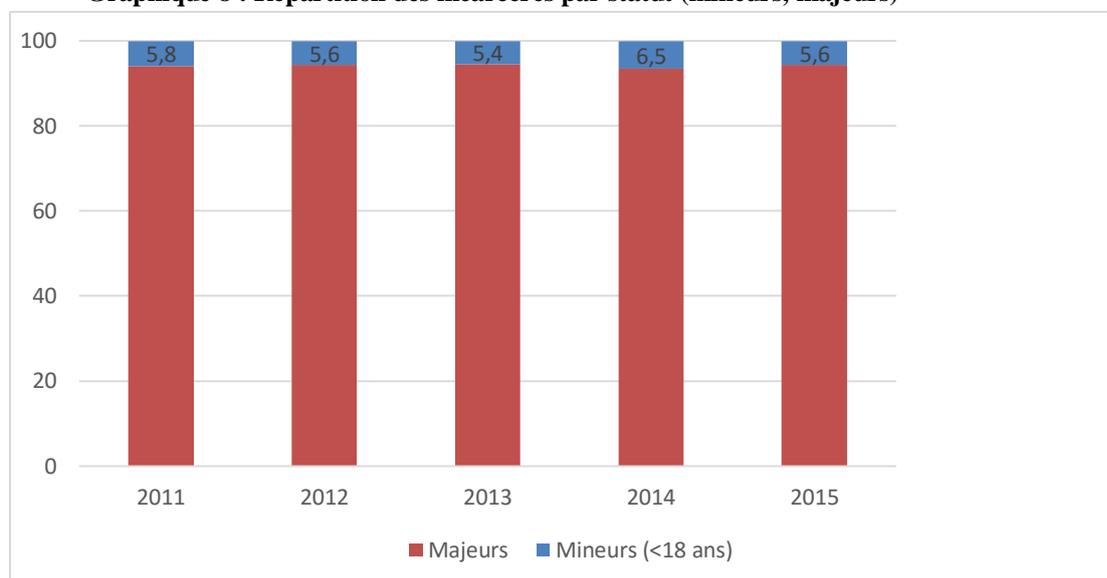


Source : Annuaire statistique du Ministère de la Justice

i) Mineurs détenus dans les maisons d'arrêt

Le ratio des mineurs en détention au 31 décembre 2015 est de 3,2% contre 3,5% en 2014 soit une baisse de 0,3 point. La tendance a été haussière sur la période 2011-2014.

Graphique 8 : Répartition des incarcérés par statut (mineurs, majeurs)



Source : Annuaire statistique du Ministère de la Justice

I.1.5. Médias

La liberté de presse est perçue comme une expression de la démocratie. Le paysage médiatique est un facteur important de démocratie et de bonne gouvernance notamment à travers sa diversité et la liberté d'expression. Le paysage médiatique est analysé ici à travers l'importance numérique des médias dont l'évolution est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Évolution des indicateurs relatifs aux médias

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés	-	25	30	30	30	31	-	35	34	38	40	62
Nombre de stations de radio privées locales	37	57	59	88	98	137	136	127	127	139	139	131
Nombre de chaînes de TV privées	3	5	6	7	12	30	30	21	25	25	25	26

Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

a) Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés : une tendance à la hausse des effectifs

La pluralité de la presse écrite peut être appréhendée par le nombre de parutions de la presse écrite. Au total, 62 quotidiens, hebdomadaires et mensuels privés ont été enregistrés par le Conseil supérieur de la communication en 2015 contre 40 en 2014, soit une hausse de 55%.

De 2011 à 2015, le nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés a connu une croissance moyenne de 15,4%.

b) Les organes de presse audiovisuelle privés : une baisse de radios privées contre une hausse des télévisions privées

En 2015, le Conseil supérieur de la communication a dénombré 131 stations de radios privées locales fonctionnelles contre 139 l'année précédente, soit une baisse d'environ 5,8%.

Quant au nombre de chaînes de télévisions privées, il est passé de 21 en 2011 à 26 en 2015, soit une hausse de 23,8%.

c) Accès des ménages aux médias audiovisuels : une baisse constatée entre 2007 et 2009

Tableau 6 : Évolution des indicateurs relatifs à l'accessibilité des ménages aux TIC

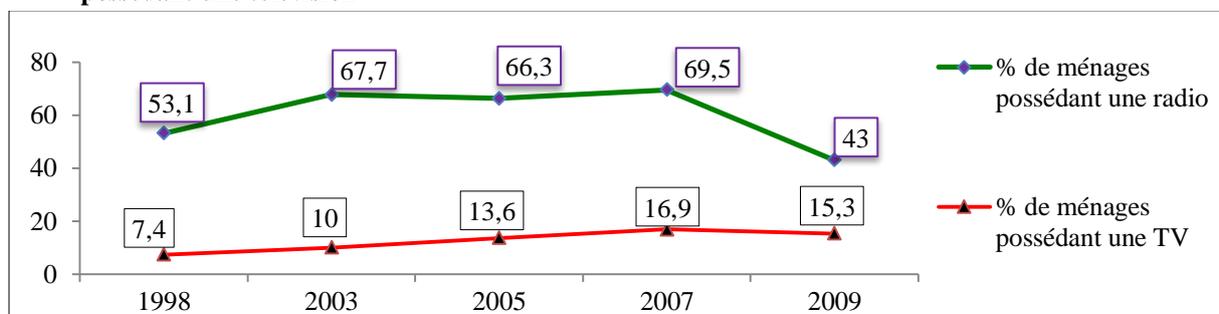
Indicateurs	1998	2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Proportion de ménages possédant un poste radio	53,1	67,7	66,3	-	69,5	-	43,0	-	-	-	-	-	-
Proportion de ménages possédant un poste téléviseur	7,4	10,0	13,6	-	16,9	-	15,3	-	-	-	-	-	-
Télé densité	-	-	4,7	7,4	13	21,6	25,1	36,3	47,3	59,5	64,9	69,9	78,3

Source : EBCVM 2003, QUIBB, 2005 2007, EICVM 2009, ARCEP

De 1998 à 2007, la proportion des ménages possédant une radio et celle des ménages possédant une télévision ont connu une croissance continue. Mais l'enquête EICVM de 2009 a révélé une baisse de ces chiffres de 26,5 points pour la possession des radios et de 1,6 point pour la possession des télévisions.

S'agissant de la radio, cette régression pourrait s'expliquer par l'avancée des TIC. En effet, nombreux sont ceux qui ont de plus en plus accès à l'information par le biais des téléphones portables et autres moyens modernes de communication, d'où le faible engouement pour se procurer un poste radio.

Graphique 9 : Évolution du pourcentage de ménages possédant une radio et du pourcentage de ceux possédant une télévision



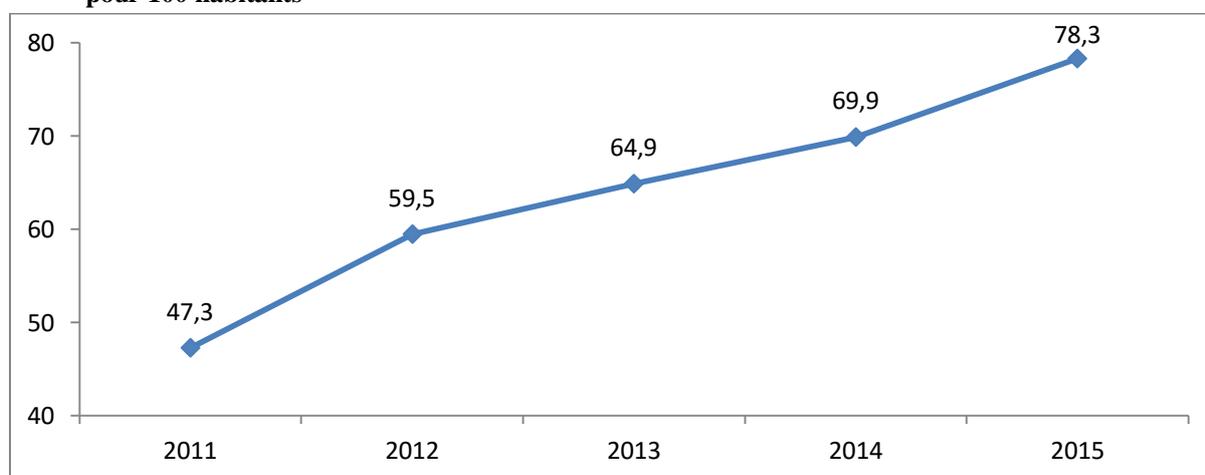
Source : INSD/Enquête sur les conditions de vie des ménages

d) Accès aux technologies de l'information et de la communication

La télé densité : une hausse de 31 points entre 2011 et 2015

La télé densité mesure l'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication. En 2015, 78,3% de la population avait accès à ces technologies. Cet indicateur a augmenté d'environ 31 points en 5 ans. Cette croissance résulte des efforts fournis par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) dans le contrôle des services offerts par les compagnies de téléphonie. Elle est aussi la résultante des efforts fournis par ces compagnies de téléphonie pour accroître le taux de couverture, la qualité des services et la réduction du coût de la communication.

Graphique 10 : Populations ayant accès aux technologies de l'information et de la communication pour 100 habitants



Source : Annuaires de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes.

I.1.6. Société civile

Les organisations de la société civile notamment les ONG sont des acteurs qui interviennent dans le développement socioéconomique et politique du pays.

Le taux de croissance du nombre d'ONG a connu un ralentissement entre 2011 et 2015 alors que celui des ONG locales est resté presque stable après 2011.

Tableau 7 : Évolution des taux de croissance du nombre d'ONG et d'ONG locales

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ONG	7,3	8,1	28,3	9,8	3,8	13,4	5,7	3,3	4,1	2,0
ONG locales	8,8	8,1	11,9	1,1	0	3,3	0	0	0,0	1,1

Source : Nos calculs à partir des données de la DGCOOP

I.1.7. Activités du Médiateur du Faso

Depuis sa création le 17 mai 1994, le Médiateur du Faso a œuvré à conquérir une place parmi les institutions majeures de la République. Il est une autorité administrative indépendante qui a

une part déterminante dans la résolution et la prévention des dysfonctionnements des services publics dans leurs rapports avec les citoyens et dans le renforcement de la gouvernance administrative.

Le tableau ci-après fait état du volume des plaintes instruites par l'Institution au cours de la période 2000-2015, en référence notamment à quelques indicateurs nationaux.

Tableau 8 : Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso

Indicateurs	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de dossiers reçus	253	277	373	585	529	551	414	411	390	173	215
Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits	32,8	57,1	58,9	68,2	56,5	62,6	53,9	52,3	49,6	30,9	48,3
Dossiers clos en % des dossiers instruits	37,3	42,1	56,9	55,0	38,7	44,5	51,2	49,6	50,8	58,9	32,1
Plaintes mettant en cause les ministères et institutions en % des dossiers instruits	62,1	58,1	53,1	85,8	29,9	56,1	59,8	56,1	57,4	60,4	62,7
Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des dossiers instruits	26,3	17,0	8,9	21,9	11,9	23,5	22,9	27,4	26,6	27,5	24,0
Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des dossiers instruits		9,7	13,9	28,0	32,1	14,1	10,2	11,5	7,4	8,8	11,7
Nombre de saisines de l'administration	62	112	231	445	540	424	388	394	345	401	213
Taux de réaction de l'administration (en %)	46,8	32,1	41,6	38,9	46,1	69,6	41	38,3	58,8	51,6	34,7

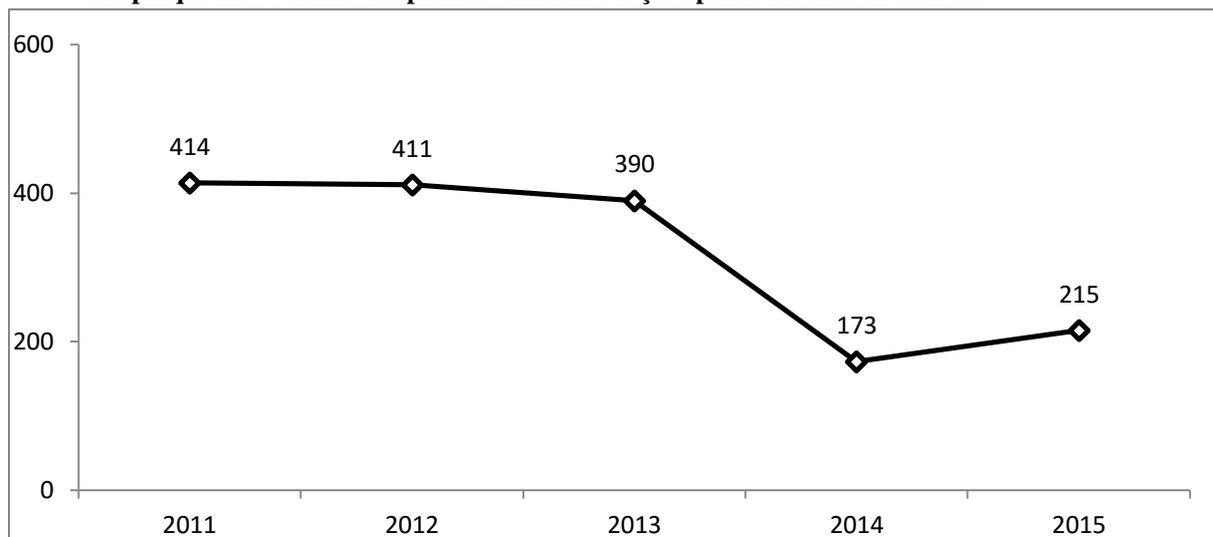
Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

a. Volume des dossiers reçus : une hausse de 24,3% par rapport à 2014

Le nombre de plaintes reçues par le Médiateur du Faso en 2015 est de 215. Comparé à 2014, on note une hausse de 24,3%.

Sur la période 2011-2014, ce nombre a connu une baisse progressive passant de 414 à 173, soit un recul de plus de la moitié.

Graphique 11 : Volume des plaintes annuelles reçues par le Médiateur du Faso



Sources : rapports d'activités du Médiateur du Faso

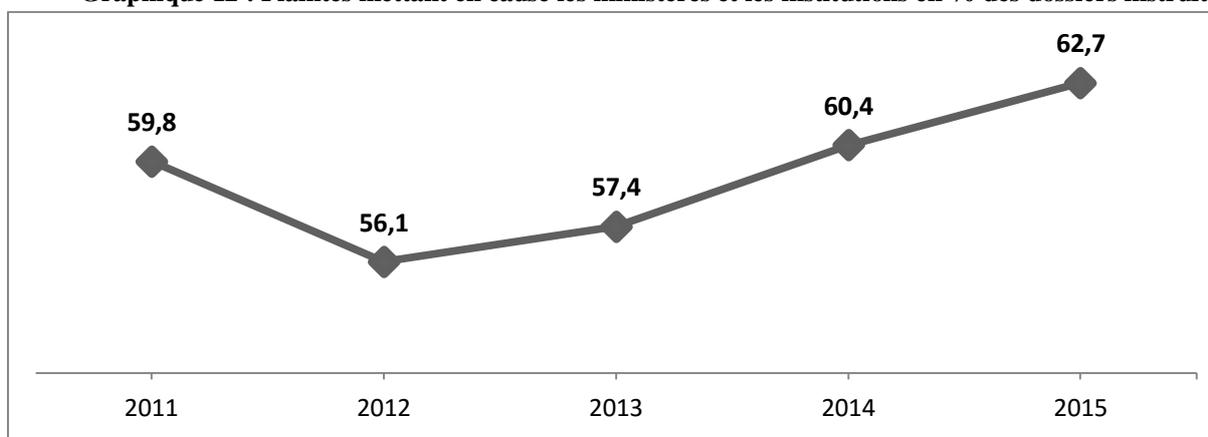
- **Plaintes mettant en cause les institutions et les ministères : une hausse de 2,3 points par rapport à 2014**

Généralement, la majeure partie de plaintes reçues par le Médiateur du Faso mettent en cause les Institutions et les Ministères.

Au cours de l'année 2015, sur 445 réclamations instruites, 279 mettent en cause les ministères et institutions, soit une proportion de 62,7%. Ce taux est en hausse de 2,3 points par rapport à celui de 2014.

On relève qu'au cours des cinq (5) dernières années, la part des plaintes mettant en cause les ministères et institutions a toujours été la plus élevée, quel que soit le nombre total de dossiers instruits.

Graphique 12 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers instruits



Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

À la suite des ministères et institutions de l'État, le fonctionnement des collectivités territoriales fait aussi l'objet de contestations de la part de réclamants.

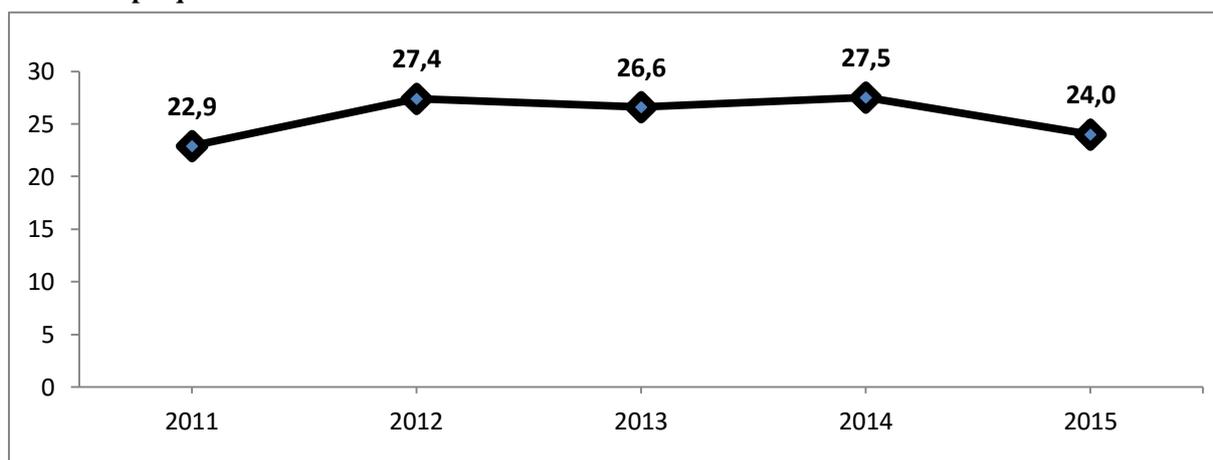
- **Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en pourcentage des dossiers instruits : une baisse de 3,5 points par rapport à 2014**

Après les institutions et ministères, les collectivités territoriales constituent en termes de volume de plaintes, les structures faisant le plus objet de dysfonctionnement. En plus des litiges d'ordre foncier qui constituent la grande partie des plaintes, les collectivités territoriales font également l'objet de requêtes relatives à la carrière des agents communaux.

En 2015, sur 445 dossiers instruits, 105 ont concerné les collectivités territoriales, soit 24,0 %.

Durant les cinq dernières années, la proportion des plaintes relatives aux dysfonctionnements des collectivités territoriales a évolué en dents de scie variant de 22,9% en 2011 à 26,6% en 2013 pour s'établir à 24,0% en 2015.

Graphique 13 : Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des dossiers instruits



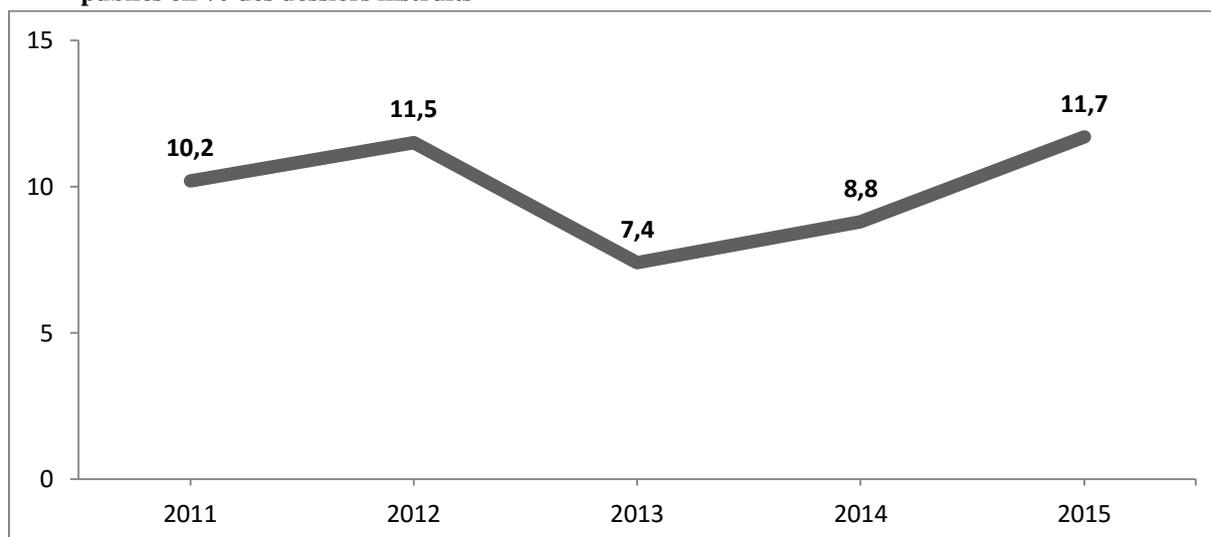
Sources : rapport d'activités du Médiateur du Faso

- **Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État : une hausse de près de 3 points par rapport à 2014**

En 2015, la proportion des plaintes mettant en cause les établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État est de 11,7% contre 8,8% en 2014, soit une hausse de près de 3 points.

Au cours des cinq dernières années la proportion des plaintes mettant en cause les établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État a évolué en dents de scie avec un minimum de 7,4% en 2013 et un maximum de 11,7% en 2015.

Graphique 14 : Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics en % des dossiers instruits



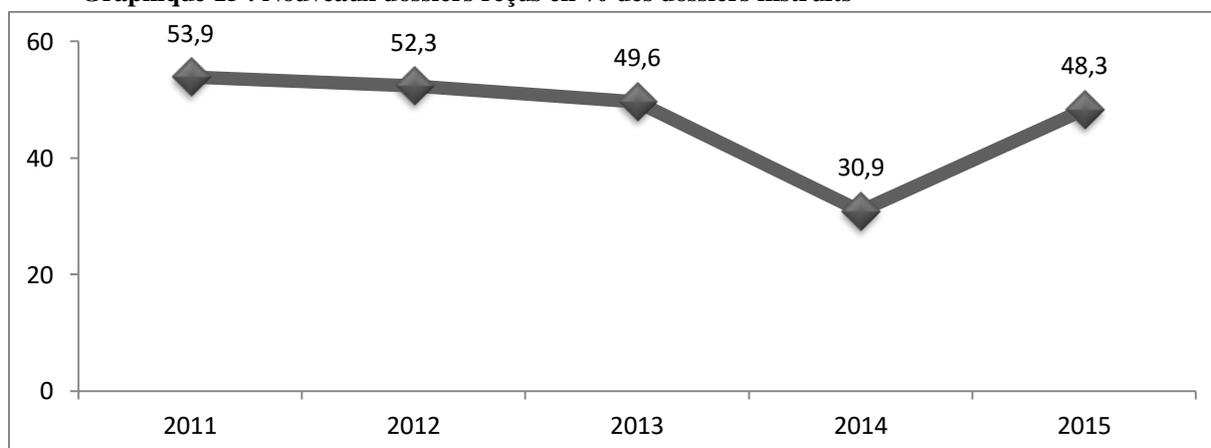
Sources : rapports d'activités du Médiateur du Faso

b. Niveau de traitement des dossiers reçus : une hausse de 17,4 points par rapport à 2014

Au cours de l'année 2015, le Médiateur du Faso a instruit 445 dossiers concernant 2378 réclamants (un dossier peut concerner plusieurs réclamants). Parmi ces dossiers, 230 étaient en cours d'instruction au 31 décembre 2014 et 215 nouveaux dossiers reçus en 2015. Les nouveaux dossiers reçus en pourcentage des dossiers instruits est de 48,3% en 2015 contre 30,9% en 2014. Du reste depuis 2013, le nombre de nouveaux dossiers reçus est inférieur au nombre de dossiers non clos de l'année précédente.

Des efforts restent à faire au niveau de l'Administration pour accélérer le traitement des dossiers et réduire la proportion des anciens dossiers parmi les dossiers instruits. À titre d'illustration, sur les 302 dossiers non encore clos à la date du 31 décembre 2015, 240 (79,5%) sont en attente de réaction de l'Administration.

Graphique 15 : Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits



Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

c. Réaction de l'administration : une baisse de près de 17 points par rapport à 2014

La recherche de solutions aux plaintes soumises au Médiateur du Faso et jugées fondées l'amène à adresser des correspondances à l'endroit des administrations mises en cause. Le comportement des administrations s'analyse à travers le taux de réactions aux saisines de l'institution.

En 2015, le taux de réaction de l'administration est de 34,7% contre 51,6% en 2014 soit une baisse de près de 17 points.

Au cours des cinq dernières années le taux de réaction de l'Administration a connu une évolution en dents de scie avec une tendance à la baisse à partir de 2013.

Graphique 16 : Évolution du taux (%) de réaction de l'Administration

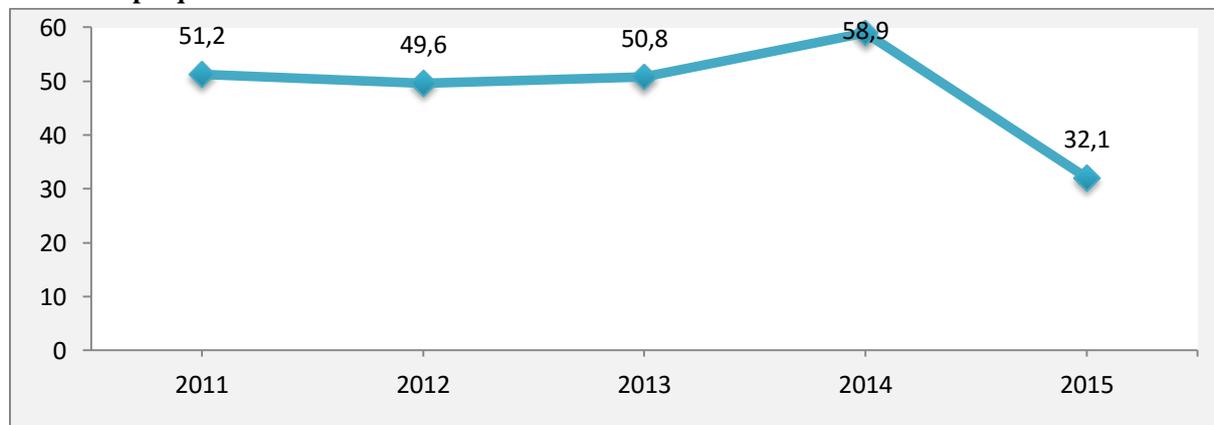


Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

d. Dossiers clos : une baisse de plus de 26 points par rapport à 2014

En 2015, la proportion de dossiers clos par rapport aux dossiers reçus et instruits est de 32,1%, soit une baisse de 26 points par rapport à 2014. Cette baisse énorme s'expliquerait par la non-tenu des cadres de concertation entre certains départements ministériels et le Médiateur du Faso. Au cours des cinq dernières années la proportion de dossiers clos par rapport aux dossiers reçus et instruits a évolué de façon irrégulière avec un pic en 2014.

Graphique 17 : Dossiers clos en % des dossiers instruits



Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

I.2. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

I.2.1. Politique macro-économique

La situation macro-économique est appréciée à travers l'inflation, le Produit Intérieur Brut (PIB), la balance commerciale, les entrées nettes d'investissements directs étrangers et le crédit à l'économie. Le niveau des indicateurs y relatifs est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Évolution des indicateurs macro-économiques

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*	2014*	2015
Taux d'inflation ⁸ (en %)	2,4	-0,3	10,7	2,6	-0,6	2,8	3,8	0,5	-0,3	0,9
PIB par tête ⁹ (en milliers de FCFA)	198,1	199,7	204,4	203,7	213,8	220,7	227,5	232,2	234,6	236,5
Variation annuelle du PIB réel (en %) ⁹	6,3	4,1	5,8	3,0	8,4	6,6	6,5	5,7	4,2	4,0
Balance commerciale en % du PIB ¹¹	-8,3	-8,9	-10,6	-5,7	-1,5	0,3	1,9	-5,6	-2,1	-2,4
Balance Biens et services en % du PIB ¹¹	-13,5	-14,2	-16,4	-10,6	-7,4	-6,5	-5,2	-13,2	-8,9	-9,5
Solde courant ext. Hors dons en % du PIB ¹¹	-12,3	-12,5	-14,9	-9,1	-6,1	-5,3	-4,6	-13,6	-10,2	-10,0
Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB ¹¹	0,6	5,0	1,2	0,8	0,4	0,4	2,3	3,6	2,3	2,0
Formation brute du capital fixe en % du PIB ¹³	19,2	21,6	20,9	22,9	24,5	26,4	29,3	31,8	30,2	31,3
Rapport M2 au PIB12 (en %)	22,3	26,5	25,0	28,8	30,5	30,2	31,5	32,6%	35,2%	40,1%
Crédit à l'économie ¹¹ (en milliard de FCFA)	542,3	546,6	660,5	672,0	770,6	951,5	1181,1	1492,3	1773,8	1897,5
Crédit à l'économie ¹¹ en % du PIB	17,8	16,8	17,6	17,0	17,3	18,8	20,7	25,3%	29,1%	29,2%

Sources : BCEAO ; DGB ; DGEP * IAP février 2017 excepté l'inflation

a. L'inflation : en baisse depuis 2013

En 2015, l'inflation est modérée. En moyenne annuelle, son taux s'est situé à 0,9% en fin décembre 2015 contre -0,3% en fin décembre 2014. Cette hausse du niveau général des prix s'expliquerait essentiellement par la hausse des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,4%) et « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+3,0%).

Le taux d'inflation a respecté la norme communautaire ($\leq 3\%$) sur la période 2011-2015, à l'exception de celui de l'année 2012 qui s'est établi à 3,8%, expliqué par les effets de la mauvaise campagne agricole 2011/2012. La maîtrise de l'inflation sur la période s'expliquerait notamment par les mesures gouvernementales telles que : la stabilité des prix à la pompe, les

⁸Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

⁹Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / Ministère de l'économie, des finances et du développement

¹² Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances

* Données obtenues par estimation

¹¹BCEAO

subventions et les opérations de ventes à prix social de certains produits, l'exonération de taxes et le contrôle de prix des produits de grande consommation (riz, lait, sucre, ...)

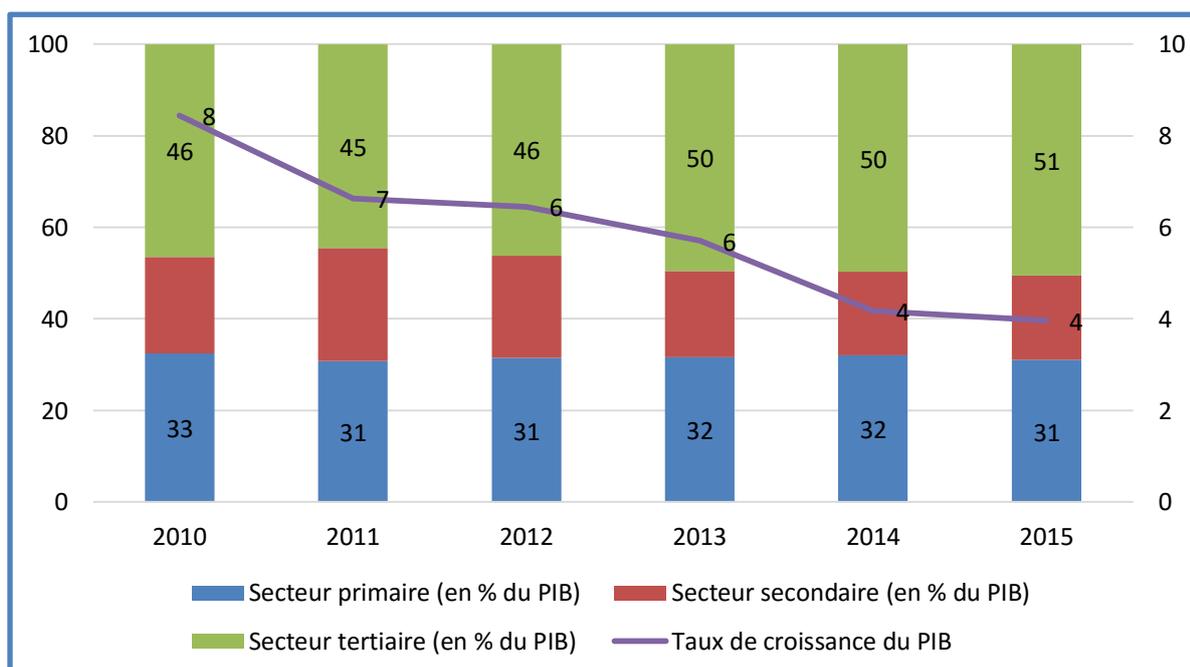
Le Produit intérieur brut (PIB)

➤ *Variation annuelle du PIB réel : Une tendance à la baisse depuis 2010*

L'activité économique a connu une décélération en 2015 résultant de la contraction du secteur primaire et du ralentissement du secteur secondaire affectés par les effets de la conjoncture internationale défavorable et des chocs internes notamment la campagne agricole difficile, l'épizootie de la grippe aviaire, la crise sociopolitique et l'attentisme des investisseurs.

Sur la période 2011-2015, on note un ralentissement du rythme de croissance qui serait lié en partie aux perturbations sociopolitiques qui ont jalonné la période et à l'environnement international peu favorable. En effet, le taux de croissance du PIB réel est passé de 6,6% en 2011 à 5,7% en 2013 et 4% en 2015, soit une baisse moyenne annuelle de 0,7 point de pourcentage. La contribution moyenne annuelle des secteurs à la formation de la valeur ajoutée sur la période s'est établie à 7,1%, 5,1% et 1,7% respectivement pour les secteurs tertiaire, secondaire et primaire.

Graphique 18 : Évolution du taux de croissance réel du PIB et des parts sectorielles (en %)



Source : DGEP à partir des données de l'IAP, Août 2015

➤ **Le PIB par tête : en faible progression**

Le PIB par tête en 2015 s'établit à 236 500 FCFA, soit une augmentation d'environ 1 900 FCFA par rapport à 2014.

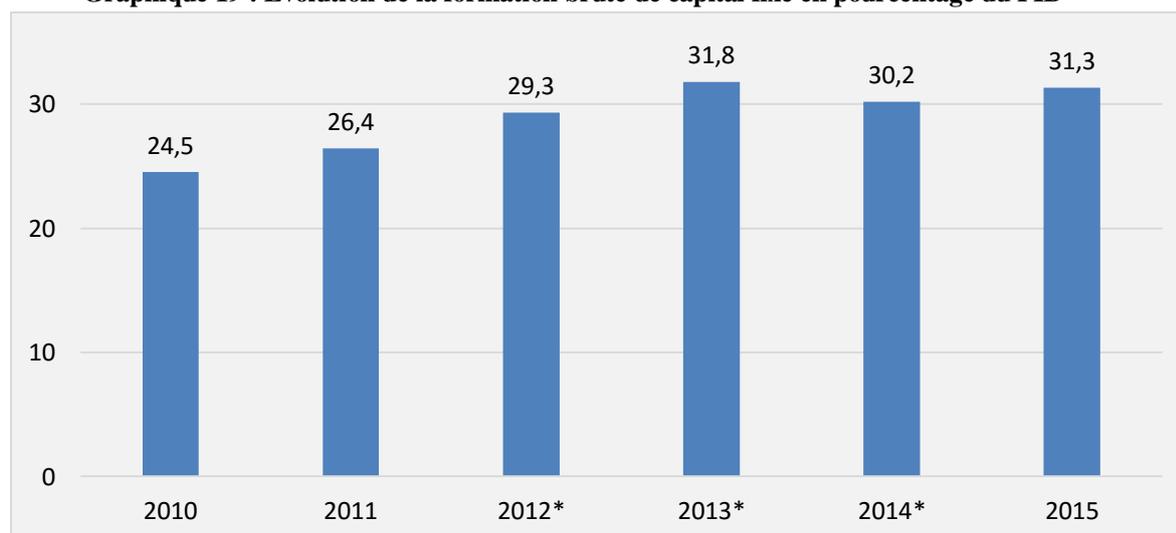
Sur la période 2011-2015, le PIB par habitant moyen en terme réel a été de 230 300 FCFA. Il est passé de 220 700 FCFA en 2011 à 236 500 FCFA en 2014, soit une progression moyenne annuelle de 1,7%. La faible croissance des richesses par habitant créées sur la période traduit une faible performance de l'économie burkinabé en termes de niveau de vie, due en partie à l'annihilation des efforts de développement par la forte croissance démographique qui a été estimée à 3,1% par an selon le RGPH 2006.

b. Variation de la formation brute du capital fixe en rapport avec le PIB : en nette progression

En 2015, la formation brute de capital fixe (FBCF) en pourcentage du PIB nominal se situe à 31,3% contre 30,2% en 2014, soit une hausse de 1,1 point. Cette croissance s'expliquerait par la poursuite des investissements financés sur ressources propres notamment les infrastructures administratives, les investissements réalisés dans le cadre du Programme socio-économique d'urgence de la transition (PSUT), etc.

La croissance des investissements publics a évolué de façon haussière sur la période 2011-2015. Elle est passée de 26,4% en 2011 à 31,3% en 2015, soit une progression moyenne annuelle de 0,98 points de pourcentage. Cette progression est imputable aussi bien à la FBCF privée que publique (rénovation de l'aéroport international de Ouagadougou, construction de barrages et de routes, etc.) qui ont enregistré des hausses moyennes annuelles respectives de 19,7% et 9,8% sur la période 2011-2015.

Graphique 19 : Évolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB



Source : DGEP à partir des données de l'IAP, Août 2015

c. Échanges extérieurs (solde commercial, biens et services et courant hors dons publics, Variation des entrées nettes d'investissements directs étrangers) en rapport avec le PIB

Sur la période 2011-2015, les échanges extérieurs ont connu une évolution contrastée de la balance commerciale. En effet, le solde de la balance commerciale, en pourcentage du PIB, est passé d'excédents de 0,3% en 2011 et de 1,9% en 2012 à des déficits de 5,6%, 2,1% et 2,2% respectivement en 2013, 2014 et 2015. Sur la période sous revue, l'or marchandise, premier produit d'exportation du Burkina Faso depuis l'année 2009, a fortement influencé la tendance du solde commercial.

S'agissant de la balance des biens et services ainsi que du solde courant extérieur hors dons, ils ont affiché la même progression tendancielle que celle de la balance commerciale. En effet, le solde de la balance des biens et services, en pourcentage du PIB nominal, s'est amélioré de 2011 à 2012 en passant respectivement de -6,5% à -5,2%, puis s'est dégradé en 2013 en se fixant à -13,4% et s'est inscrit en amélioration en 2014 en s'établissant à -9,1%, pour connaître une légère dégradation en 2015 avec un ratio de -9,3%. Quant au solde courant extérieur hors dons, après des niveaux en part du PIB de -5,3% en 2011 et -4,6% en 2012, il s'est situé à -13,4%, -10,0% et 10,4% respectivement en 2013, 2014 et 2015.

Concernant particulièrement la détérioration des indicateurs en 2013, elle est principalement imputable à l'or marchandise qui, malgré la hausse de 12,8% des quantités exportées, n'a pas bénéficié d'une orientation favorable des cours moyens mondiaux (baisse de 37,1% entre 2012 et 2013). Ainsi, les recettes d'exportation procurées par le métal jaune ont enregistré un reflux de 337,7 milliards de FCFA (soit -29,1%) sur un an en 2013. Cette situation interpelle à la prise de mesures de politiques économiques en matière de diversification des produits d'exportation, dans le but d'assurer une résilience aux chocs subis par certains produits.

Au plan des investissements directs étrangers, les entrées nettes, en pourcentage du PIB nominal, ont enregistré un pic de 3,6% en 2013. Après une stagnation en 2011 (0,4%), les entrées nettes se sont améliorées en 2012 (2,3%) et 2013, pour ensuite s'inscrire en dégradation en 2014 et 2015 avec des niveaux respectifs de 2,3% et 2,0%.

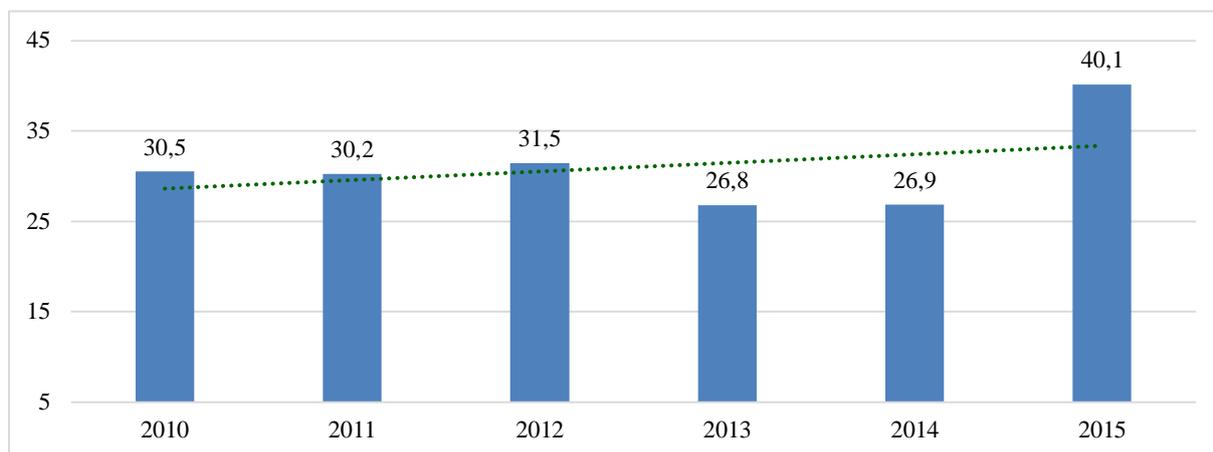
d. Évolution de la monnaie et du crédit à l'économie en rapport avec le PIB : une légère progression depuis 2013

La liquidité monétaire dans l'économie burkinabé s'est accrue régulièrement au cours des cinq dernières années, avec une moyenne de 33,5% en part du PIB nominal sur la période. En effet, elle est passée de 29,7% en 2011 à 39,5% en 2015, soit une progression moyenne annuelle de 6,0%.

S'agissant des crédits à l'économie, ils se sont inscrits en tendance haussière depuis 2011. En effet, en part du PIB nominal, ils sont passés de 18,8% en 2011 à 29,1% et 29,2% respectivement en 2014 et 2015, soit une moyenne annuelle de 24,6% sur la période. En termes de progression du volume total des crédits, les montants octroyés ont augmenté de façon

continue de 2011 à 2015, passant d'un encours en fin de période de 951,6 milliards de FCFA en 2011 à 1.897,5 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse moyenne annuelle de 20,0% au cours de la période sous revue. Cette expansion traduit les effets, entre autres, des conditions d'assouplissement des crédits (baisse des taux directeurs BCEAO, baisse des taux d'intérêt des banques, gratuité de certains services bancaires, redéfinition de la quotité cessible, etc.) et des opérations d'injections de liquidité effectuées par la BCEAO.

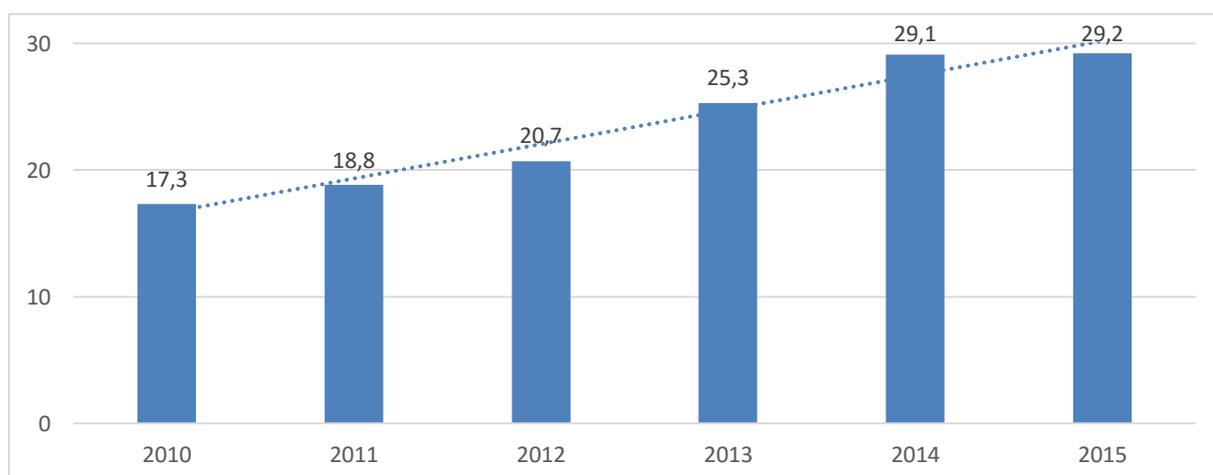
Graphique 20 : Évolution de la liquidité monétaire M2/PIB



Source : DGEP/IAP

S'agissant du crédit à l'économie en pourcentage du PIB nominal, il a connu un important accroissement global entre 2010 et 2015 (68,79%). En effet, sa progression a été continue, passant de 17,3% en 2010 à 29,2% en 2015. Cette croissance traduit les effets, entre autres, des conditions d'assouplissement des crédits (baisse des taux directeurs de la BCEAO, baisse des taux d'intérêt des banques, gratuité de certains services bancaires, redéfinition de la quotité cessible, etc.) et des opérations d'injections de liquidité effectuées par la BCEAO.

Graphique 21 : Évolution du crédit à l'économie en % du PIB nominal



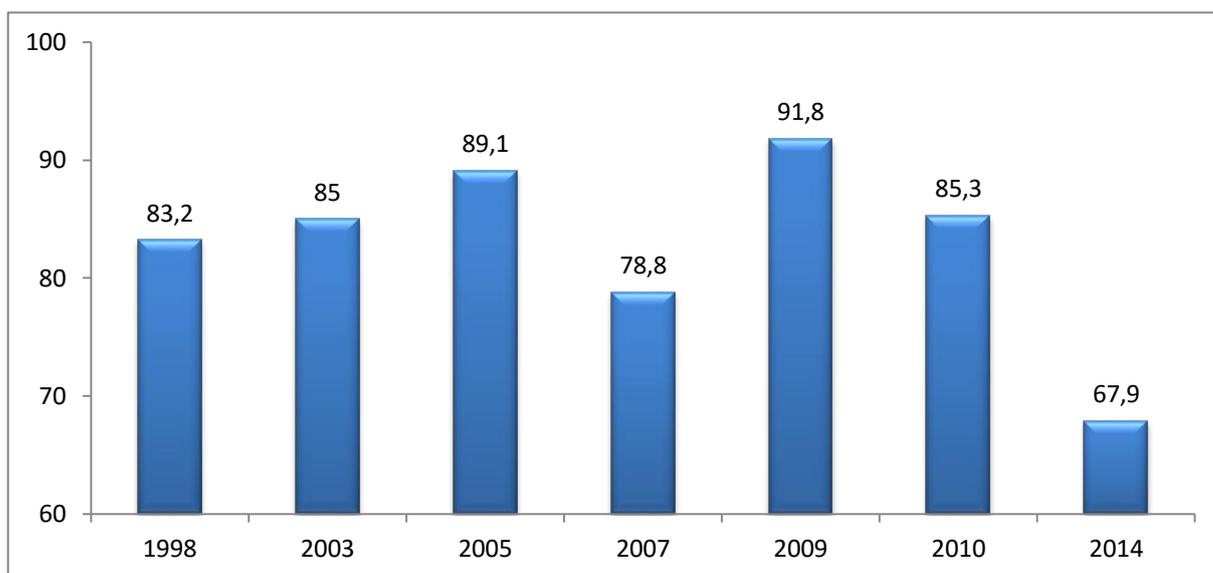
Source : BCEAO/statistiques monétaires

I.2.2. Emploi

L'emploi est analysé ici à travers le taux d'activité et le taux de chômage urbain.

La proportion des actifs dans la population en âge de travailler (15-64 ans) est très importante au Burkina Faso et cela offre au pays de grandes potentialités en matière de mains d'œuvre. En effet, le taux d'activité a atteint son plus haut niveau (91,8 %) en 2009. Ce taux a connu une baisse en 2009 et en 2014. En effet, cette baisse était d'environ 6 et 24 points de pourcentage respectivement en 2010 et en 2014 par rapport à son niveau de 2009. Ainsi, le plus faible niveau du taux d'activité a été enregistré en 2014 (68%).

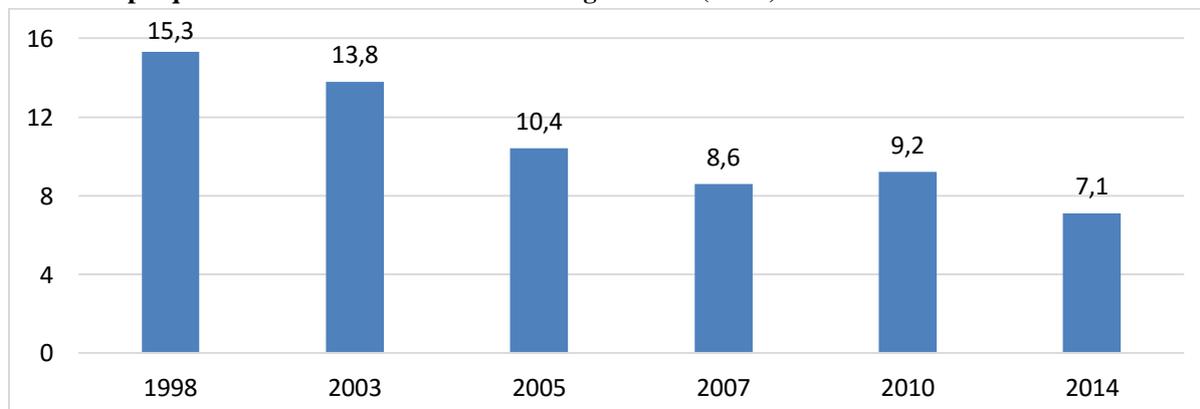
Graphique 22 : Évolution du taux d'activité (en %)



Source : INSD/EP98 ; EBCVM2003 ; EICVM2009

Le taux de chômage de la main d'œuvre a connu une baisse continue depuis 1998 passant ainsi de 15% pour atteindre 7% en 2014. Cependant, il demeure élevé et constitue une préoccupation, surtout en milieu urbain.

Graphique 23 : Évolution du taux de chômage urbain (en %)



Source: INSD/EP98; EBCVM 2003; EICVM 2009

I.2.3. Mobilisation des ressources intérieures

La mobilisation des ressources est appréciée à travers le taux de pression fiscale et le déficit budgétaire.

Tableau 10 : Indicateurs de mobilisation des ressources

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes fiscales en % du PIB	11,6	11,9	12,5	11,9	12,5	12,7	13,7	15,6	16,8%	15,5%	14,5%
Solde budgétaire de base en % du PIB	-4	-4,9	-4,7	-4,4	-3,7	-3,7	-3,2	-4,1	-3,5%	-1,9%	-2,1%

Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

Évolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en pourcentage du PIB : une baisse par rapport à 2014

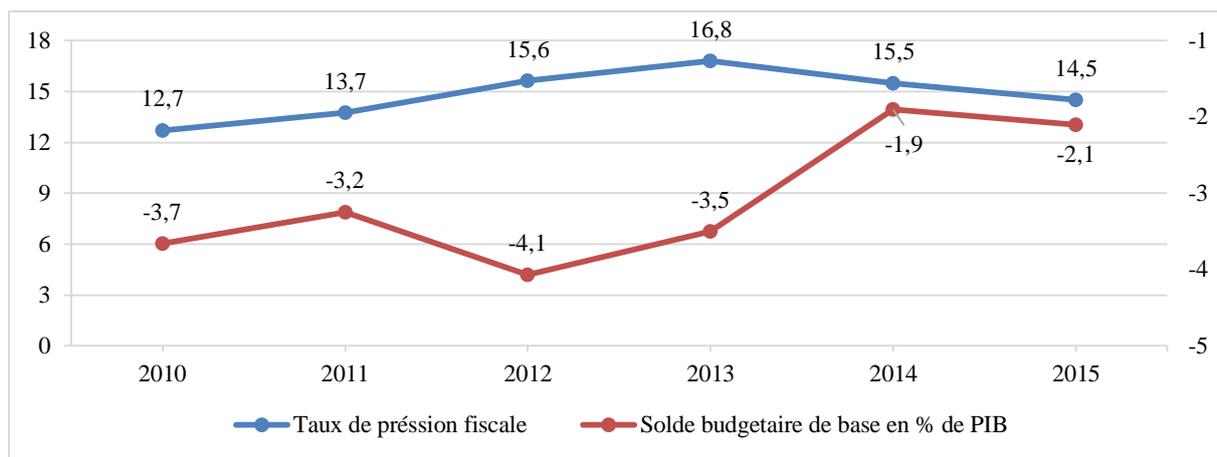
Le taux de pression fiscale (recette fiscale en pourcentage du PIB) est de 14,5% en 2015 contre 15,5% en 2014. Il a maintenu une tendance haussière sur la période 2011-2013 avant de connaître une légère décélération en 2014 et 2015, due notamment à la baisse du cours de l'or, la morosité de l'activité économique interne et la contraction des importations à la suite de l'insurrection populaire de 2014. Cet indicateur, deuxième critère de convergence de second rang de l'UEMOA ne respecte pas la norme communautaire de 20%² au minimum.

S'agissant du solde budgétaire de base³ en pourcentage du PIB, critère clé de convergence dans l'espace UEMOA, il s'est situé en moyenne à -2,9% sur la période 2011-2015. Toutefois, ce critère est resté en conformité avec la norme communautaire de 3% au maximum que pour les années 2014 et 2015 avec respectivement -1,9% et -2,1%.

² La norme a été revue et se situe à 20% à compter du 1^{er} janvier 2015

³ Ce critère a été remplacé par le solde budgétaire global depuis le 1^{er} janvier 2015 avec pour norme $\geq -3\%$.

Graphique 24 : Évolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB



Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

I.2.4. Exécution du budget

L'exécution du budget est appréciée à travers, d'une part, l'allocation budgétaire des ministères prioritaires et, d'autre part, les taux d'exécution budgétaire des ministères en charge de la Santé et de l'Éducation Nationale, des dépenses définitives totales ainsi que la réalisation des recettes ordinaires.

a. Part du budget affectée aux ministères prioritaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD, le concept de secteurs prioritaires a connu des mutations avec l'introduction de deux nouveaux indicateurs. Il s'agit de l'indicateur relatif à la part du budget allouée aux secteurs sociaux (Santé et MENA) et celui relatif à la part des dépenses d'investissements allouée aux secteurs de croissance (soutien à l'économie, développement rural et infrastructures et routes). Dans cette nouvelle configuration, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (MINEFID) appartient aux secteurs de croissance (soutien à l'économie).

La présente analyse portera donc sur l'indicateur relatif aux secteurs sociaux (ex ministères prioritaires hors MINEFID). Ainsi, la part du budget de l'État allouée à ces secteurs s'est établie à 28,5% en 2015 pour une norme de 28,1% fixée dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers. Il se dégage donc un respect de la norme avec un dépassement de 0,4 point. Ce ratio est resté supérieur à 27% sur les cinq dernières années avec toutefois une conformité à la norme réalisée sur les trois dernières années (2013-2015).

- **Part du budget allouée au Ministère de la santé : l'objectif de 12,5% non atteint en 2015**

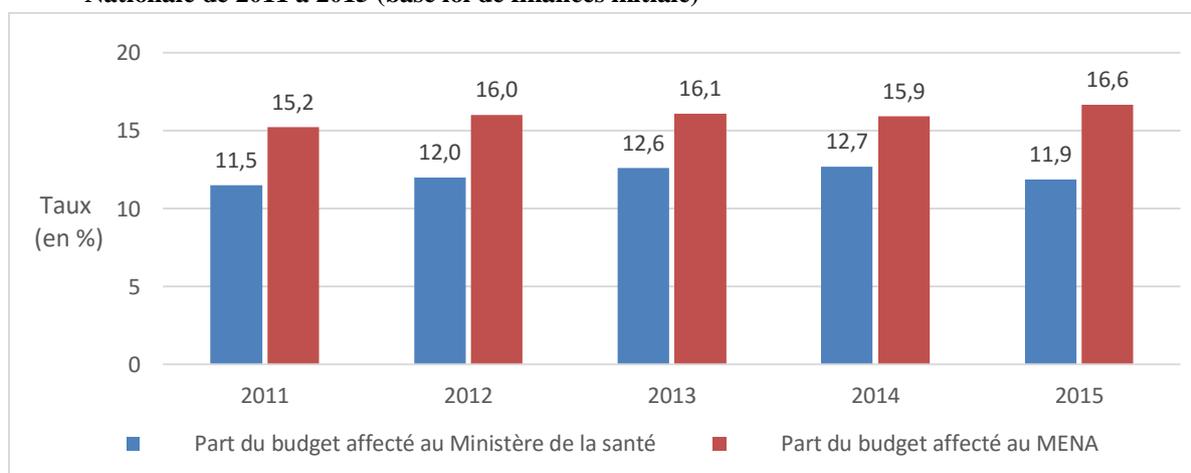
Le budget alloué au Ministère de la santé en 2015 a représenté 11,9% du budget de l'Etat pour un objectif de 12,5%. Sur les cinq dernières années, la part du budget de l'Etat alloué au ministère de la santé est en moyenne de 12,2% traduisant une volonté continue du gouvernement à poursuivre l'amélioration du système sanitaire.

- **Part du budget allouée au Ministère de l'Éducation Nationale (MENA) : l'objectif de 15,6% respecté en 2015**

Pour ce qui est du MENA, sa part dans le budget de l'Etat, gestion 2015 s'est située à 16,6% pour un taux plancher de 15,6% défini dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers. Il ressort donc un respect de la norme avec un écart d'un point.

Sur les cinq dernières années, la part du budget de l'Etat allouée au MENA est restée en moyenne (16%) conforme à la norme. Les actions entreprises au profit de ce secteur au titre du budget de 2015 ont notamment porté sur le renforcement des infrastructures dans les centres universitaires ; la poursuite de la politique de recrutement des enseignants et des réformes au niveau des universités, l'intensification de la construction et la normalisation d'infrastructures scolaires, l'amélioration de la qualité de l'enseignement; la poursuite et l'extension de la gratuité de l'enseignement et l'accélération de l'alphabétisation.

Graphique 25 : Évolution des parts budgétaires des Ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale de 2011 à 2015 (base loi de finances initiale)



Source : DPB, rapport trimestriel sur l'exécution du budget annuel statistique de la DGB

I.2.5. Exécution du budget

L'analyse de l'exécution du budget est faite à travers les taux d'exécution des ministères de la Santé et de l'Education Nationale, des dépenses réelles totales et du taux de réalisation des recettes ordinaires. Ces indicateurs sont calculés à partir des données de la loi de règlement. De façon générale, ces indicateurs se sont nettement améliorés en 2015 du fait notamment de la relative stabilité qu'a retrouvée le pays après la crise socio-politique de 2014.

Tableau 11 : Niveau des indicateurs relatifs au budget

Indicateurs (en %)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'exécution du budget du Ministère de la santé	98,4	99,8	102,3	96,2	103,3	96,3	98,0	94,3	98,3	70,5	95,2
Taux d'exécution du budget du MENA	94,3	100,5	115,6	101,2	102,1	96,8	107,5	100,8	102,3	109,4	111,5
Dépenses réelles totales par rapport aux dotations définitives ⁴	96,7	97,2	97,5	96,2	96,7	95,8	98,0	97,7	98,3	85,7	98,7
Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives	86,0	83,4	87,6	89,5	85,0	94,1	115,9	107,1	94,9	84,6	97,2

Source : Annuaire Statistique budgétaire de la Direction Générale du Budget (DGB)

a. Taux d'exécution du budget des secteurs sociaux de la SCADD

L'analyse du taux d'exécution des budgets des ministères prioritaires porte sur les budgets des Ministères de la Santé et de l'Education Nationale.

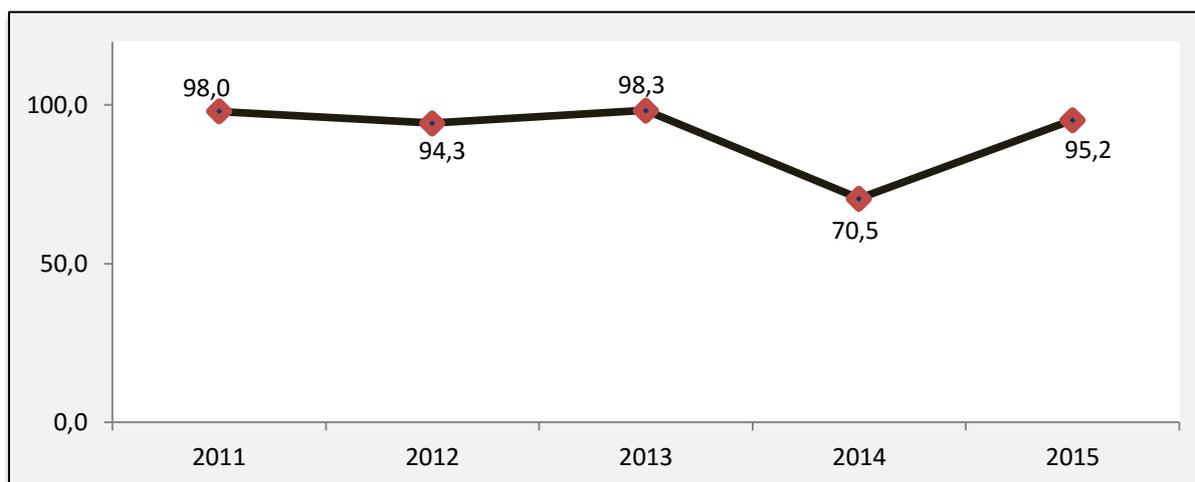
- *Taux d'exécution du budget du Ministère de la Santé : l'objectif de 90% en 2015 atteint.*

Le budget du Ministère de la santé affiche un taux d'exécution hors financements extérieurs de 95,2% en 2015 dépassant ainsi l'objectif de 90%. Comparé à 2014, on note une hausse de 24,7 points.

Sur la période 2011-2013, le taux d'absorption des crédits du Ministère de la Santé est resté supérieur à 94%, soit 4 points de plus que le plancher de 90% requis dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers.

⁴Hors financements extérieurs et dette

Graphique 26 : Évolution du taux d'exécution du budget de la Santé de 2011 à 2015



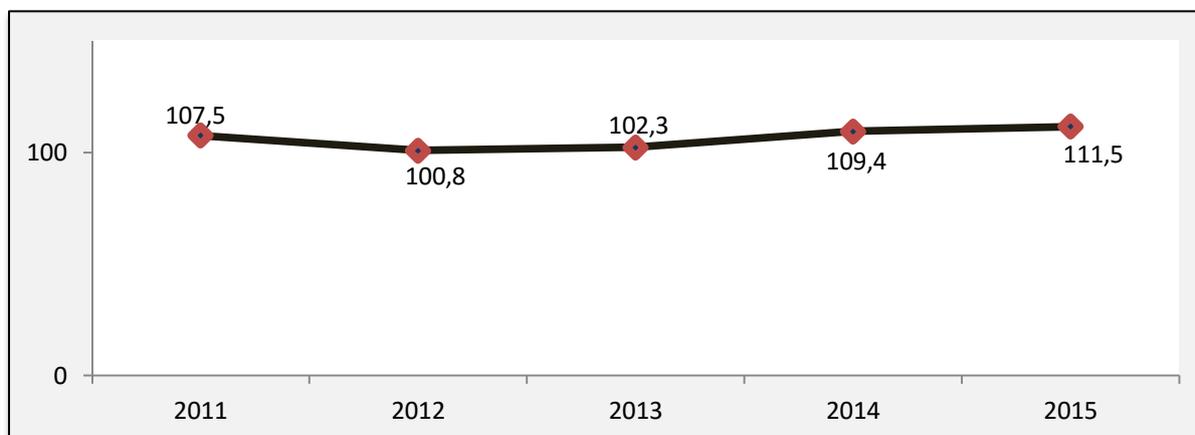
Source : Annuaire Statistique budgétaire de la Direction Générale du Budget (DGB)

➤ ***Taux d'exécution du budget du Ministère du MENA : l'objectif de 90% en 2015 atteint***

Le taux de consommation budgétaire hors financements extérieurs du MENA, a progressé de 2,1 points, passant de 109,4% en 2014 à 111,5% en 2015. L'analyse par titre des taux non pondérés montre que la plus forte hausse de cet indicateur est enregistrée par les dépenses de transferts courants (+28 points) suivies de celles d'investissements (+27). Par contre, en termes de contribution à l'évolution, seules les dépenses de personnel affichent une contribution positive de 10,5 points.

Sur les cinq dernières années, l'exécution du budget du MENA affiche de bonnes performances avec un taux d'exécution annuel qui est resté supérieur à 96%, traduisant ainsi le respect de la norme de 90% requise dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers.

Graphique 27: Évolution du taux d'exécution du budget du MENA de 2011 à 2015



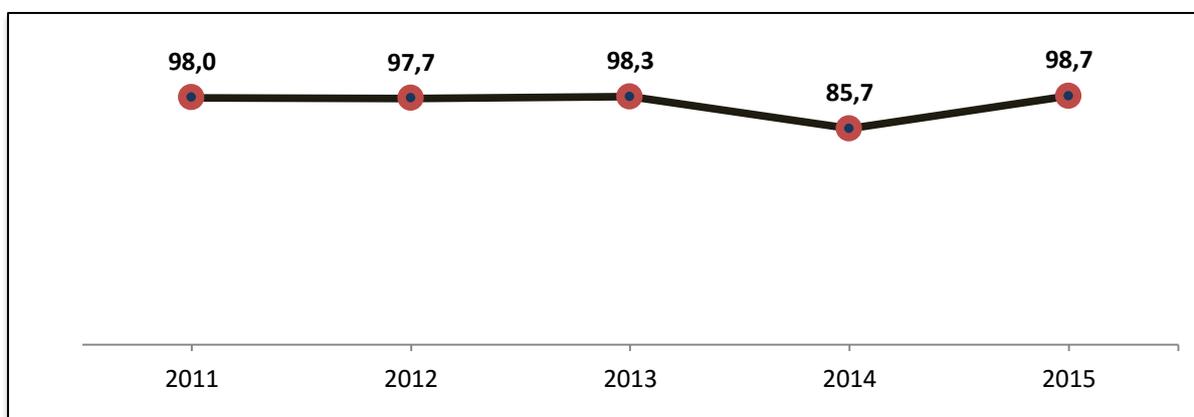
Source : Annuaire Statistique de la Direction Générale du Budget (DGB)

b. Dépenses réelles totales (hors financements extérieurs et dette) par rapport aux dotations définitives

Le taux d'exécution du budget de l'État hors financements extérieurs et dette est de 98,7% en 2015 contre 85,7% en 2014, soit une progression de 12,9 points. Il est essentiellement porté par les dépenses de personnel avec une contribution de 6,9 points.

Excepté son niveau de 2014, ce taux a affiché une tendance à la hausse sur les cinq (05) dernières années avec un niveau qui est resté supérieur à 97%. Cette performance dans l'exécution des dépenses budgétaires résulte notamment de l'opérationnalisation et l'extension des unités de vérification des dépenses dans les départements ministériels ainsi que la rationalisation du circuit de la dépense.

Graphique 28 : Évolution du taux d'exécution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives de 2011 à 2015



Source : Annuaire Statistiques budgétaires de la Direction Générale du Budget (DGB)

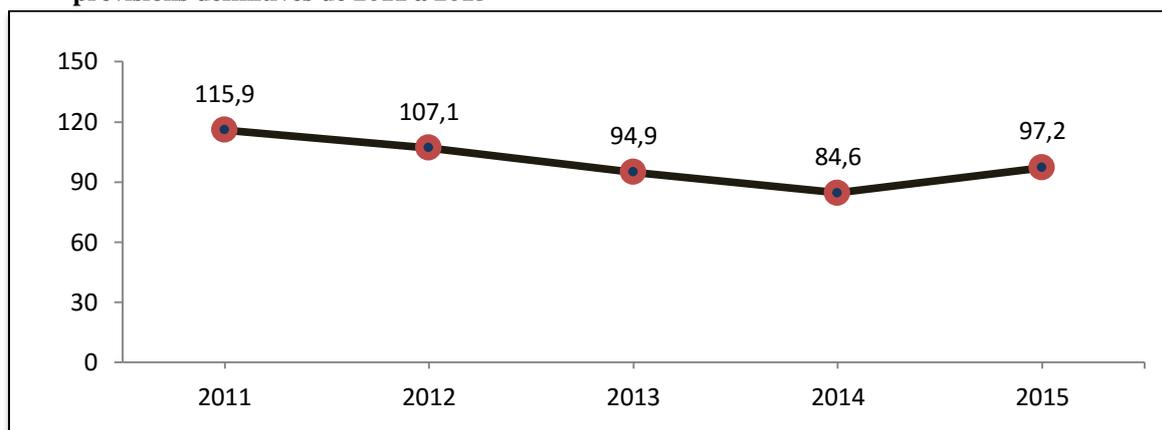
c. Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives

Le taux de recouvrement des recettes ordinaires du budget de l'État s'est situé à 97,2% en 2015 contre 84,6% en 2014, soit un gain de 12,6 points principalement imputable aux recettes fiscales (+11,3 points) et celles non fiscales (+1,1 point). Les taux de recouvrement non pondérés affichent en 2015 des niveaux de 96,7% et 101,1% respectivement pour les recettes fiscales et celles non fiscales.

L'analyse de cet indicateur sur les cinq dernières années fait ressortir une baisse continue sur la période 2011-2014 avec toutefois un niveau moyen de 99,9% atteint sur la période 2011-2015.

La poursuite de l'approche « unités de recouvrement » entreprise depuis 2009, la mise en place d'un dispositif performant de gestion et de suivi rigoureux des exonérations pour l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, la simplification et la modernisation du système fiscal et douanier expliquent principalement cette performance moyenne enregistrée dans les recouvrements des ressources ordinaires du budget de l'État sur cette période.

Graphique 29 : Évolution du taux de recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives de 2011 à 2015



Source : Annuaire Statistique budgétaire de la Direction Générale du Budget (DGB)

I.3. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Le nombre d'assurés sociaux et le nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail sont des indicateurs qui permettent la mesure du niveau de respect du droit du travail.

Tableau 12 : Évolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS (travailleurs immatriculés à la CNSS)

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'assurés sociaux à la CNSS	175 317	190 438	207 265	224 208	235 347	261 920	283481	298 698	323 062	346 304
Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail	459	578	673	710	739	756	1 104	996	977	1225
Dont rupture de contrat de travail	260	325	448	424	364	390	545	547	510	632
Dont non-paiement de salaire	98	113	82	109	143	163	234	234	241	224
Dont reconstitution de carrière	11	19	30	15	10	16	65	28	26	31
Dont référés	53	52	52	89	70	79	104	111	118	142
Dont sécurité sociale	20	24	3	8	5	11	33	18	24	50
Dont autres	17	45	58	65	147	97	123	58	58	146

Source : Annuaire CNSS, annuaire statistique du Ministère de la justice

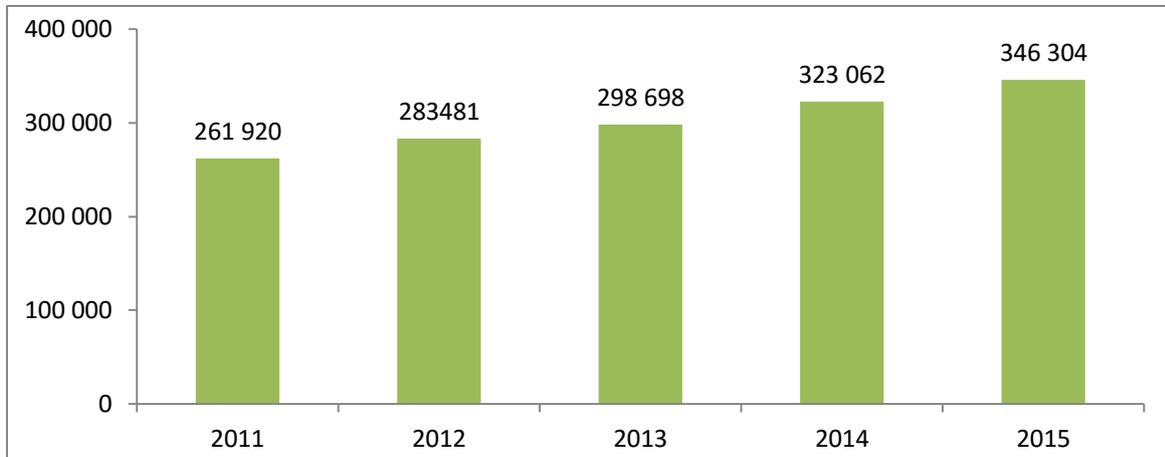
a. Assurés sociaux

La notion d'assurés sociaux fait référence aux travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS).

En 2015, le nombre d'assurés sociaux est de 346 304, soit une hausse de 23 242 nouveaux assurés par rapport à 2014. L'effectif global des travailleurs immatriculés à la CNSS de 2011 à 2015 présente une évolution à la hausse d'une année à l'autre avec un taux de croissance moyen de 7,2% sur la période. Cette évolution est le signe d'une augmentation de la création d'emplois dans le secteur privé et également du respect du droit de travail dans ledit secteur. On

remarquera que 2010, année de licenciement et de faible emploi suite aux difficultés rencontrées par certaines sociétés industrielles (SOSUCO, DAFANI) et le secteur cotonnier, est l'année qui a enregistré la faible hausse. La reprise est constatée l'année suivante.

Graphique 30 : Nombre d'assurés sociaux à la CNSS

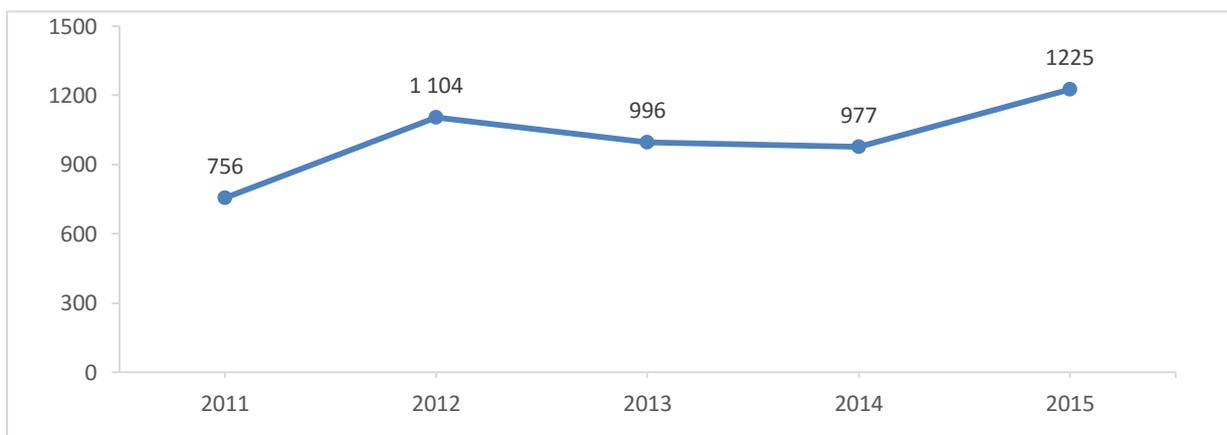


Source : Annuaire CNSS

b. Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail : une croissance du nombre d'affaires nouvelles des tribunaux de travail en 2015

En 2015, le nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les tribunaux du travail est de 1225 contre 977 en 2014 soit une hausse de 25,4%. Ce nombre, après une hausse de 45,0% en 2012, a connu une régression successive de 9,8% en 2013 et 1,9% en 2014. Les affaires nouvellement arrivées dans les tribunaux de travail sont composées majoritairement d'affaires relatives aux ruptures de contrat de travail et aux non paiements de salaire. En 2015, le nombre d'affaires nouvelles liés aux ruptures de contrat représente 51,6% des affaires nouvelles contre 52,2% en 2014. Quant aux affaires nouvelles de non paiements de salaire, elles représentent 18,3% des affaires nouvelles des tribunaux de travail en 2015 contre 24,7% en 2014.

Graphique 31 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles des Tribunaux de travail



Source : Annuaire statistiques de la Justice.

I.4. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

I.4.1. Dépendance en matière de développement

Tableau 13 : Niveau des indicateurs relatifs à la dépendance en matière de développement

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*	2015
Dette extérieure en % de la dette totale	81,9	86,4	84,3	84,4	80,3	77,9	74,7	73,0	73,8
Dette publique totale (en % du PIB)	25,0	24,7	27,4	29,8	28,8	28,9	29,4	31,8	34,2
Service payé de la dette en % des exportations de biens et services	14,7	12,8	9,7	8,0	14,9	7,4	2,5	2,9	3,0
Aide publique au développement en % du PIB	12,7	12,3	15,1	11,99	10,42	10,26	9,86	8,93	9,89
Dette extérieur/PIB	20,5	21,3	23,1	25,1	23,2	22,6	22,1	23,4	25,6
Service de la dette sur recette courante (en %)	11,2	8,5	8,1	8,6	22,5	11,7	9,4	14,7	16,8

Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

a. Dette publique

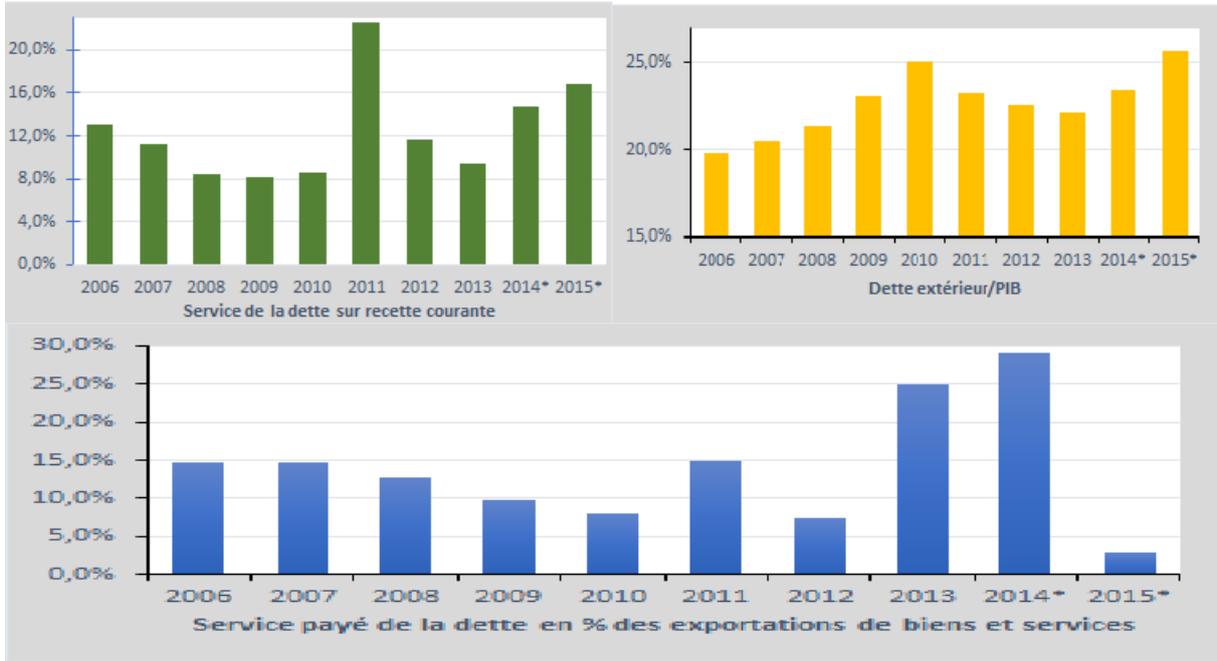
Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette publique du Burkina Faso est ressorti à 2 188,6 milliards de FCFA. Cette dette est constituée à 73,8% de dette extérieure (1 615,1 milliards de FCFA) et de 26,2 % de dette intérieure (573,5 milliards de FCFA). Comparé à la situation au 31 décembre 2014, l'encours de la dette publique a augmenté de 252,6 milliards de FCFA imputable essentiellement à sa composante extérieure (+202,2 milliards). La dette totale représentait un peu plus du tiers du PIB à fin 2015, soit 34,2%. Le poids de la dette publique a augmenté ainsi de 4,2 points de pourcentage par rapport à fin 2014.

Sur la période 2011-2015, la dette publique totale a été constituée en moyenne de 75,9% de dette extérieure. Rapporté au PIB, la dette publique totale est en progression sur la période avec un poids moyen de 30,6% rapporté au PIB. Cependant, ce ratio est resté inférieur à la norme communautaire fixée à 70% au maximum.

Le ratio dette extérieure/PIB a suivi la même tendance que celle de la dette totale rapportée au PIB. En effet, il a enregistré une progression moyenne de 23,3% sur la période 2011-2015. Les ratios de solvabilité que sont le service de la dette rapporté aux exportations et le service de la dette rapporté aux recettes courantes, se sont globalement améliorés au cours des cinq (05) dernières années.

Le service de la dette rapporté aux exportations est passé de 14,3% en 2011 à 2,5% en 2013 puis 3,0% en 2015, soit une baisse moyenne de 3 points de pourcentage par an sur la période. Quant au service de la dette rapporté aux recettes courantes, il est ressorti à 22,5% en 2011, à 9,4% en 2013 puis 16,8% en 2015, soit une baisse de 1,4 point de pourcentage par an sur la période 2011-2015. Néanmoins, ces évolutions sont restées dans les normes communautaires admises de 22,0% maximum et s'expliquent par les stratégies de mobilisation des ressources internes et d'endettement prudent adoptées par les autorités.

Graphique 32 : Évolution de la dette publique



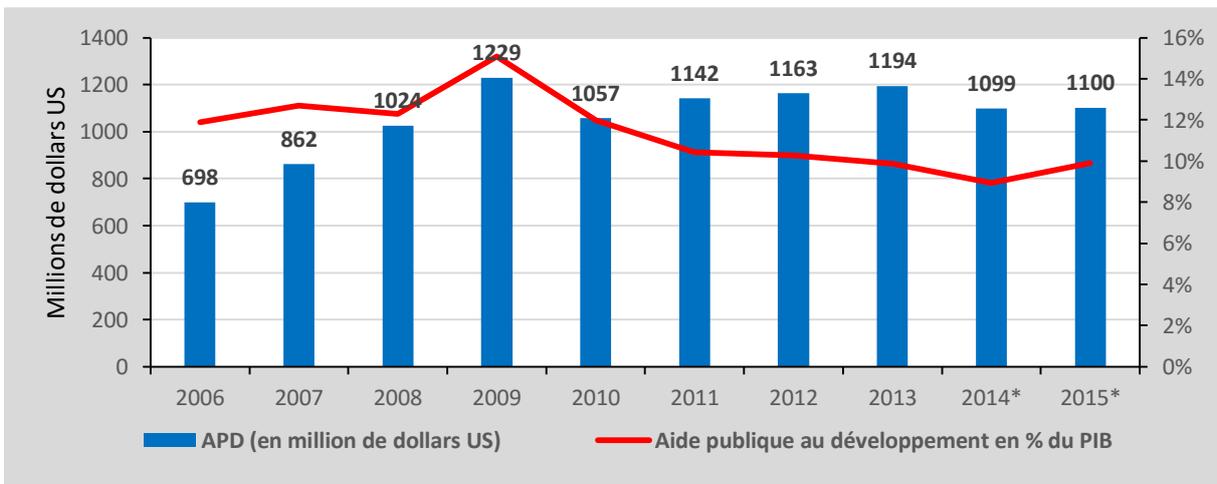
Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

b. Aide publique au développement en pourcentage du PIB

L'aide publique au développement en pourcentage du PIB est de 9,9% en 2015. Comparée à son niveau atteint en 2014 (8,9%), elle est en hausse de 1 point de pourcentage.

Au cours des 5 dernières années, le concours des partenaires au développement à l'économie burkinabè est en baisse. La faible mobilisation des ressources extérieures ces dernières années est liée aux difficultés que rencontrent les principaux partenaires au développement du pays surtout ceux de l'Union Européenne.

Graphique 33: Évolution de l'aide publique au développement (APD)



Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

I.4.2. Éducation préscolaire et enseignement primaire

L'éducation préscolaire est l'ordre d'éducation formelle d'une durée normale de 3 ans destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans et dont le programme vise leur éveil et leur préparation au cycle primaire.

L'enseignement primaire est l'ordre d'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans destiné aux enfants âgés de 6 ans au moins et dont le programme vise à faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est sanctionné par le Certificat d'études primaire (CEP). L'analyse du développement de l'enseignement primaire est faite à travers les indicateurs d'accès et de qualité du système éducatif. L'évolution de ces indicateurs est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 14 : Niveau des indicateurs d'appréciation du développement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Indicateurs	2000/0	2006/0	2007/0	2008/0	2009/1	2010/1	2011/1	2012/1	2013/1	2014/1
	1	7	8	9	0	1	2	3	4	5
TBS au préscolaire (%)	nd	nd	nd	2,6	2,8	3,0	3,5	3,8	4,0	3,9
TBS préscolaire des filles (%)				2,6	2,8	2,9	3,6	3,9	4,0	4,0
TBS au primaire (%)	45,9	67	71,8	72,4	74,8	77,6	79,6	81,3	83	83,7
TBS au primaire des filles (%)	37,9	60,1	65,7	67,7	71,2	75	78,1	81	83,2	83,9
TNS au primaire (%)	36,9	53,7	58,8	57,9	57,4	60,9	62,2	63,2	64,4	65,7
Ratio élèves/maitre dans le primaire	52,1	54	55,3	54,7	54,2	54,3	54,1	52,2	51,2	49,6
Taux d'achèvement au primaire (%)	27,4	35,4	38,9	41,7	45,9	52,1	55,1	59,5	57,6	58,4
Taux brut d'admission au primaire (%)	73,4	80,7	86,5	78	85,8	85,7	88,3	92,2	97	98,8
Salles de classes sous paillote au primaire (publique)	nd	1378	1766	1312	2708	3 194	3 421	3 920	3 769	4 353
% des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes	-	-	67,8	-	73,5	-	-	-	nd	nd

Sources : Annuaires statistiques du MENA et QUIBB 2007 et EICM 2009

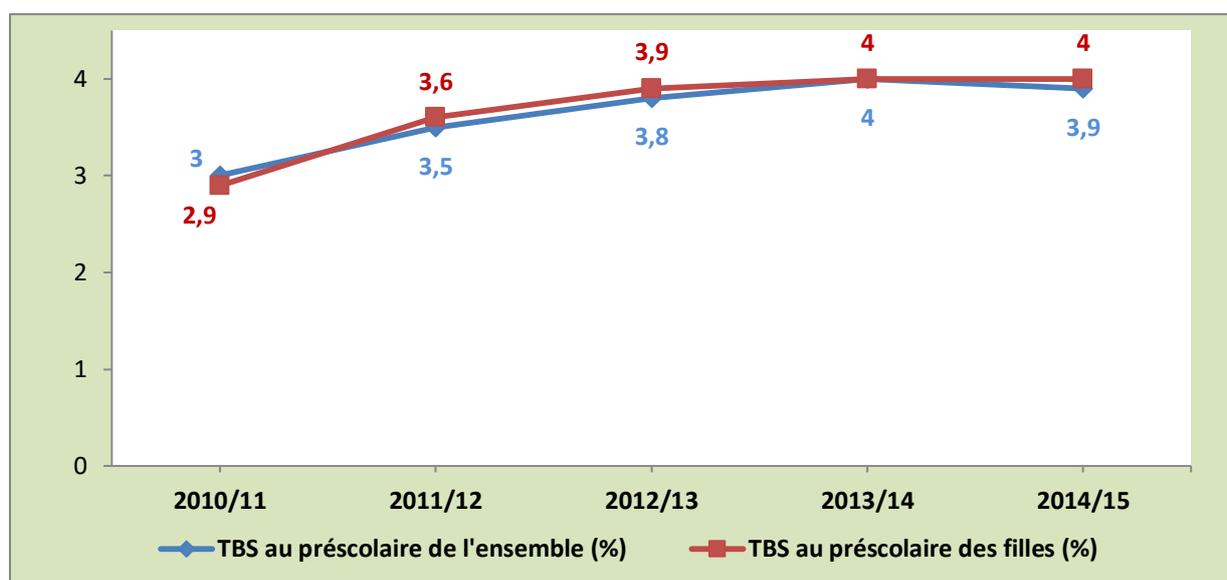
a. Taux Brut de préscolarisation : très faible niveau

Le Taux Brut de Préscolarisation (TBP) montre le pourcentage d'enfants préscolarisés ayant l'âge officiel (3 à 5 ans) de fréquenter les écoles maternelles ou les jardins.

Le TBP au niveau national est de 3,9% en 2014/2015, soit 3,9% pour les garçons et 4,0% pour les filles. Comparé à l'année précédente, ce taux est en légère baisse.

Cependant, on peut retenir que depuis 2010/2011 jusqu'à nos jours, le TBP a connu une évolution très lente en passant de 3,0% à 3,9% soit un gain d'environ 1 point durant la période.

Graphique 34 : Évolution des Taux Bruts de Préscolarisation



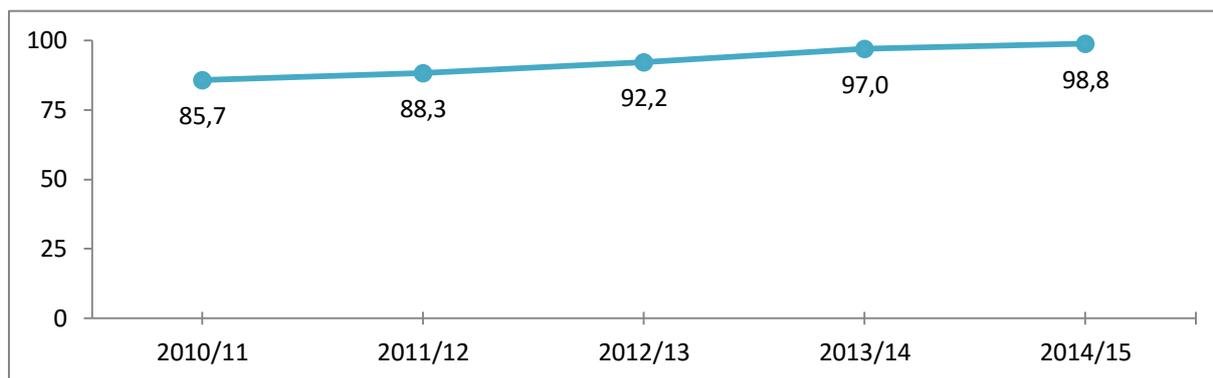
Source : annuaires statistiques de l'éducation préscolaire/MENA

b. Taux brut d'admission (TBA) au CP1 : une hausse en 2014/2015

Le Taux Brut d'Admission (TBA) au CP1 est une mesure de l'accès à la première année de l'enseignement primaire et de la capacité du système éducatif à accueillir la population en âge de commencer sa scolarité.

Au cours de l'année 2014/2015, le TBA au CP1 a atteint 98,8% traduisant la capacité du système à accueillir près de 99 enfants sur 100 en âge d'aller à l'école (6 ans). Ce taux a connu un progrès de 13,1 points par rapport à l'année scolaire 2010/2011 et de 1,8 point par rapport à l'année précédente. En 2014/2015, l'indice de parité du taux brut d'admission au CP1 est de 0,95 contre 0,96 l'année précédente. Ce qui traduit une légère hausse des disparités dans l'accès à l'école en défaveur des filles.

Graphique 35 : Évolution du Taux Brut d'Admission (%) au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

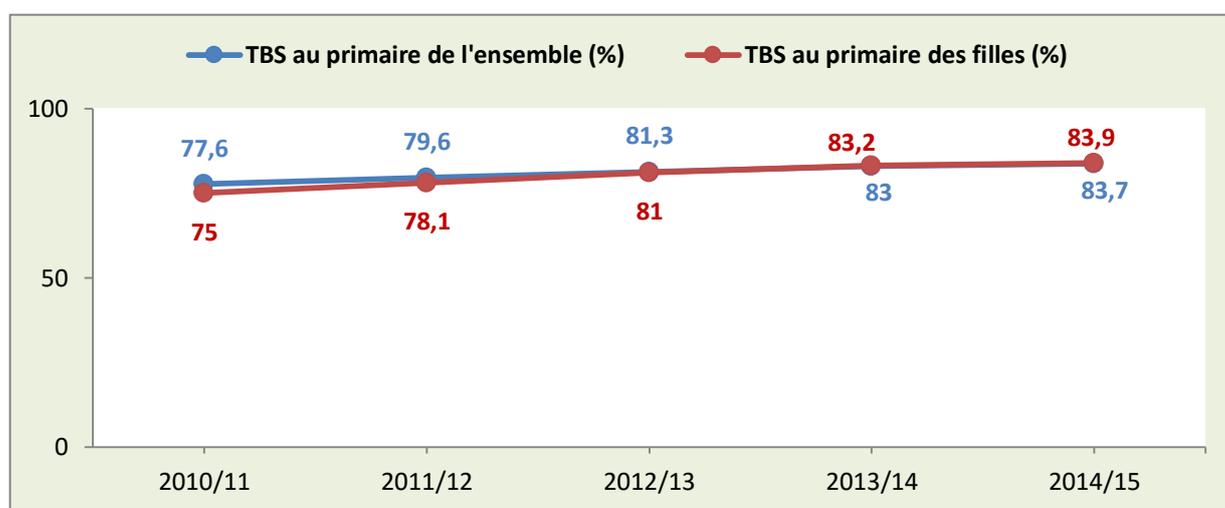
c. Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire : faible croissance en 2014/2015

Le taux brut de scolarisation permet d'apprécier les effectifs de la population scolarisée par rapport à ceux de la population scolarisable (population de 6-11 ans pour le primaire).

Le TBS au primaire au niveau national qui est de 83,7% en 2014/2015 a connu une hausse de 0,7 point par rapport à l'année précédente. Cette croissance a été moins importante que celle de l'année scolaire 2013/2014 (1,7 point).

Entre 2010/2011 et 2014/2015, le TBS au primaire a connu une hausse de 6,1 points de pourcentage. En 2014/2015, le TBS des filles est de 83,9%. L'indice de parité du TBS qui permet de mettre en évidence le niveau d'équité entre filles et garçons en termes de participation à l'école, se situe à 1 en 2014/2015. Ce qui révèle une efficacité des politiques mises en œuvre depuis plus d'une décennie pour réduire les disparités en matière d'éducation entre filles et garçons.

Graphique 36 : Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire



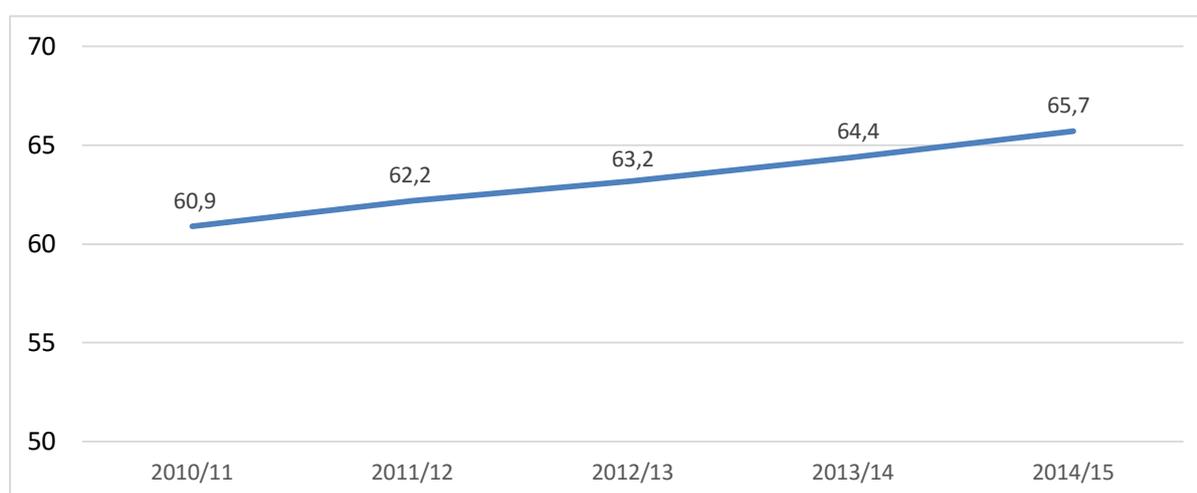
Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

d. Taux net de scolarisation (TNS) au primaire : une hausse de 1,3 point par rapport à 2013/2014

Le TNS fournit une mesure précise de l'importance de la scolarisation à un niveau d'étude donné, par rapport à la population à scolariser correspondante. Le TNS au primaire permet de comparer l'effectif des enfants de 6-11 ans admis dans le système à celui de la population totale de cette tranche d'âge.

En 2014/2015, le TNS au primaire se situe à 65,7%. Ce qui signifie que près de 66 enfants scolarisables au primaire sur 100 sont effectivement scolarisés. La scolarisation universelle reste donc un grand défi à relever au Burkina Faso. Le TNS au primaire a connu une légère hausse de 1,3 point par rapport à l'année précédente et de 4,8 points par rapport à l'année scolaire 2010/2011.

Graphique 37 : Évolution du Taux net de scolarisation (%) au primaire



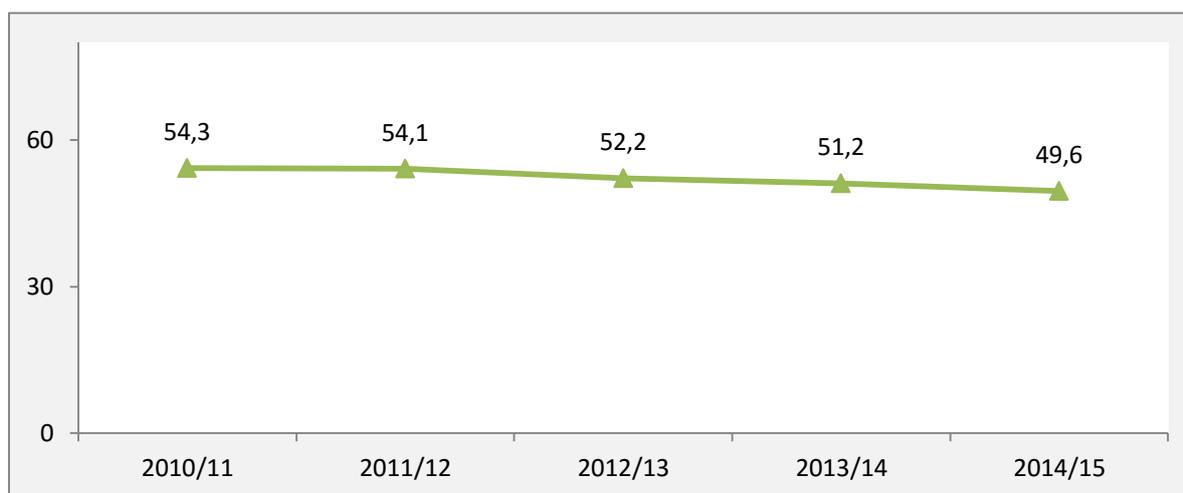
Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

e. Ratio élèves/maître au primaire : toujours en dessous de la norme PDSEB en 2014/2015

Le ratio élèves/maître permet de connaître la charge moyenne attribuée aux enseignants, en termes de nombre d'élèves par enseignant, ainsi que la qualité d'enseignement offerte aux élèves dans la mesure où l'effectif de la classe est déterminant pour la réussite scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, un enseignant a en charge en moyenne 49 élèves contre 51 l'année précédente. Ce ratio augure donc de bonnes perspectives en termes de qualité d'enseignement. Au cours des cinq (5) dernières années, on observe une tendance à la baisse du ratio élèves/maitre qui passe de 54 à 49

Graphique 38 : Évolution du ratio élèves/maître au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

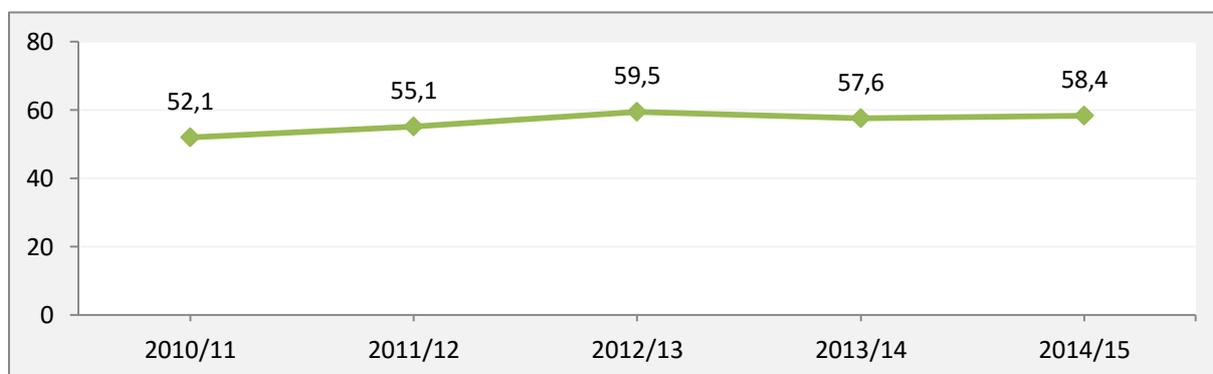
f. Taux d'achèvement au primaire (TAP) : faible croissance en 2014/2015

Le taux d'achèvement au primaire (TPA) mesure la capacité du système éducatif à maintenir les enfants jusqu'en dernière année du primaire.

Les objectifs « Éducation primaire pour tous » voudraient que tout enfant qui rentre en première année du primaire termine le cycle. Au Burkina Faso ces objectifs sont loin d'être atteints car le TAP en 2014/2015 est de 59,3%. Cependant le TAP a connu une hausse de 1,7 point de pourcentage par rapport à l'année précédente et de 2,7 points par rapport à l'année scolaire 2010/2011 malgré l'arrêt de son élan de croissance en 2013/2014.

Selon le genre, le TAP des filles est relativement plus élevé (60,4%) que celui des garçons (56,6%) soit un indice de parité de 1,07. Cela indique que pour 107 filles atteignant la dernière année du primaire, on a 100 garçons. Cette tendance pourrait probablement s'expliquer par les politiques éducatives entreprises en faveur des filles ces dernières décennies.

Graphique 39 : Évolution du Taux d'Achèvement au Primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

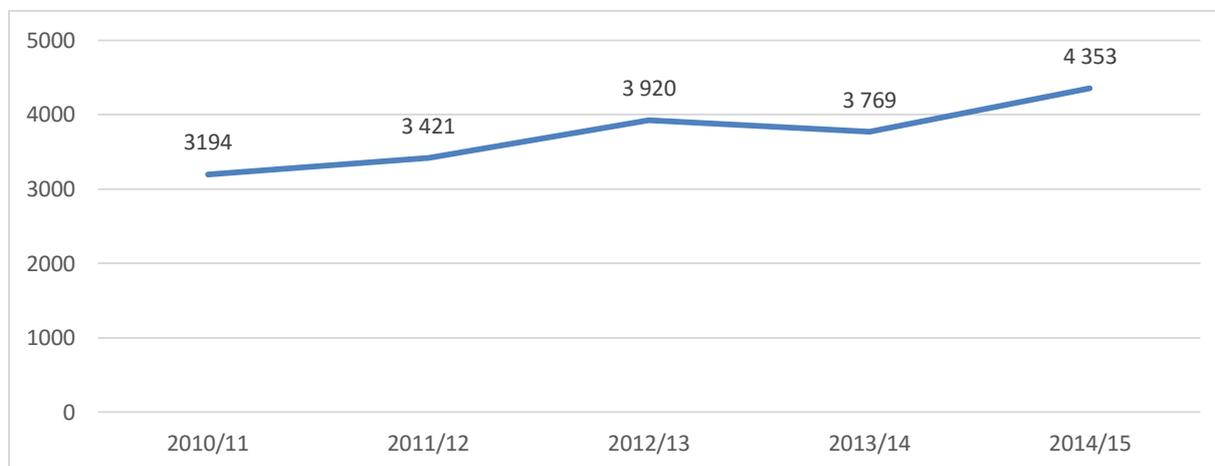
g. Salles de classes sous pailote au primaire (publique) : augmentation du nombre en 2014/2015

Au niveau national, on dénombre 4 353 salles de classe sous-paillotes au primaire en 2014/2015 pour le public. Par rapport à 2013/2014, le nombre de salles de classe sous-paillotes au public a augmenté de 15,5%.

L'évolution des salles de classe sous-paillotes au public est plus importante que celle des salles de classe construites (15,5% contre 7,5%). Entre 2010/2011 et 2014/2015 le taux d'accroissement moyen annuel des salles de classe sous pailote est de 7,3%.

Le nombre élevé de salles de classe sous pailote serait le fait des initiatives locales de certaines communautés en attendant la construction de bâtiments en matériaux définitifs.

Graphique 40 : Évolution des salles de classe sous pailotes au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

I.4.3. Enseignements post-primaire et secondaire

L'enseignement post-primaire est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de quatre ans et dont le programme est conçu pour consolider les acquis de l'enseignement primaire et à préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle.

Il concerne le cycle d'étude qui va de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème}. Le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) est le diplôme sanctionnant la fin de ce cycle.

L'enseignement secondaire est l'ordre d'enseignement formel dont la durée normale est de trois ans (2^{nde} à la Terminale) et sanctionné par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire qui donne accès à l'enseignement supérieur.

Tableau 15 : Évolution de certains indicateurs du post primaire et du secondaire

Indicateurs	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Taux de transition globale au post-primaire (en %)	53,1	49,5	54,2	52,7	51,4	51,8	53,7	66,9
Taux de transition globale des filles au post-primaire (en %)	50,5	46,0	51,2	50,3	48,8	49,4	50,6	64,9
Taux de transition globale au secondaire (en %)	42	42,3	33,8	34,2	33,7	50,4	28,9	32,0
Taux de transition globale des filles au secondaire (en%)	35,4	35,9	27,3	28,2	28,9	44,7	23,5	26,9
Taux brut d'admission au post-primaire (en %)	26,7	25,1	31,4	32,6	35,7	38,6	41,7	49,6
Taux brut d'admission des filles (en%)	22,1	20,8	27,6	29,5	32,5	36,5	40,3	50,8
Taux brut d'admission au secondaire (en %)	8,5	10,5	8,5	9,6	10,5	16,6	9,1	12,1
Taux brut d'admission des filles au secondaire (en %)	6,1	7,8	6,0	6,9	8,0	13,2	6,9	9,6
Taux brut de scolarisation du Post-primaire (en %)	26,4	26,4	29,7	32,3	34,9	36,7	40,2	44,9
Taux brut de scolarisation du Post-primaire des filles(en %)	22,5	22,5	25,8	28,6	31,7	34,4	38,4	44,5
Taux brut de scolarisation du Secondaire (en %)	9,1	10,2	10,4	10,7	11,3	13,9	12,8	13,2
Taux brut de scolarisation du Secondaire des filles (en %)	6,4	7,5	7,6	7,7	8,3	10,6	9,8	10,1
Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général)	71,0	69,0	71,0	72,0	72,0	71,0	70,0	66
Ratio élèves/classe au secondaire (enseignement général)	49,0	51,0	50,0	49,0	49,0	53,0	47,0	43
Taux de réussite au BEPC (en %) ⁵	38,7	28,3	30,8	30,6	52,3	22,6	28,7	39,2

Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENA

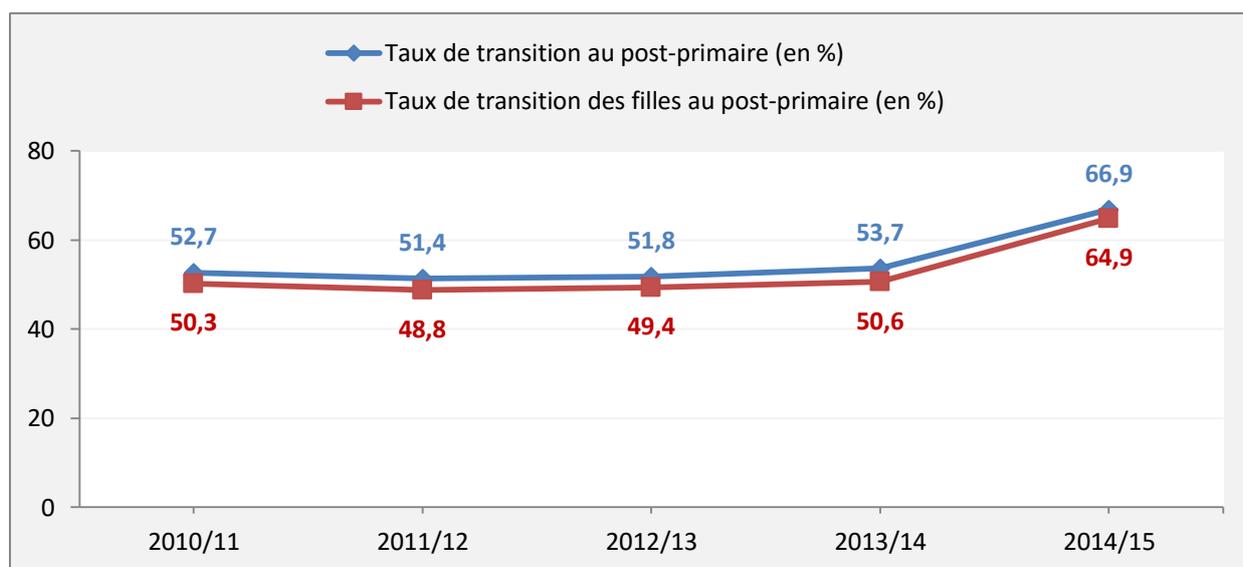
⁵Le taux de réussite au BEPC de 2014/2015 est provisoire

h. Taux de transition globale au post-primaire : *environ 7 élèves sur 10 qui terminent le CM2 accèdent à la classe de 6^{ème} en 2014/2015*

Le taux de transition du primaire au post primaire se définit comme le pourcentage des élèves ayant quitté la classe de CM2 pour celle de 6^{ème}. En 2014/2015, il est de 66,9% contre 53,7% en 2013/2014, soit une augmentation de 13,2 points.

De 2010/2011 à 2014/2015, le taux de transition du primaire au post primaire s'est amélioré de 14,2 points. Celui des filles qui est aussi en constante augmentation a atteint 64,9%.

Graphique 41 : Évolution des taux de transition au post primaire



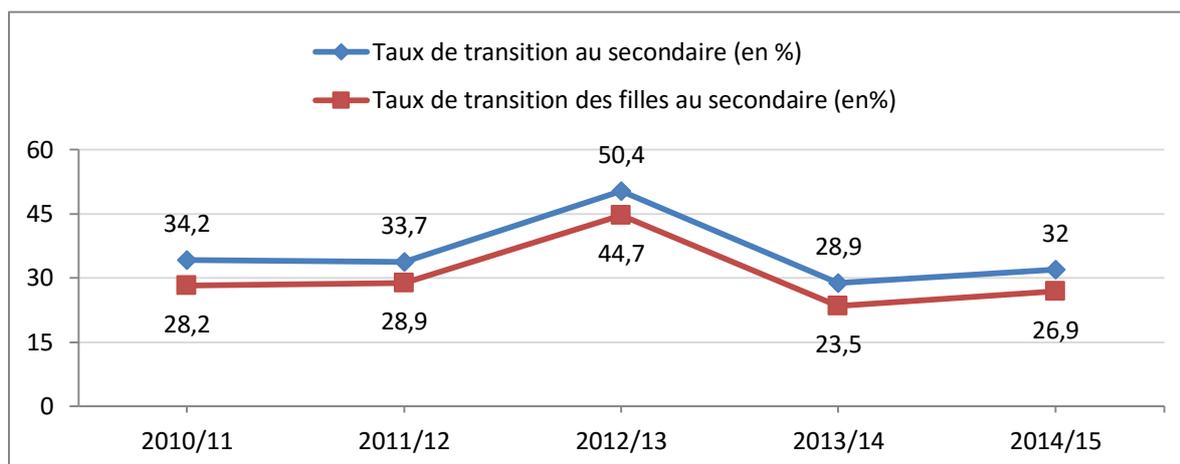
Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

i. Taux de transition globale au secondaire : *seulement 1 élève sur 3 de la classe de 3^{ème} accède au secondaire*

Le taux de transition au secondaire se définit comme le pourcentage des élèves ayant quitté la classe de troisième avec le BEPC pour la classe de seconde. En effet, l'accès au secondaire reste très faible : seulement 32,0% des élèves de la classe de 3^{ème} accèdent au secondaire en 2014/2015. Quant au taux de transition des filles, il est de 26,9 %.

De 2010/2011 à 2014/2015, le taux global de transition a évolué en dents de scie. Le pic a été enregistré en 2012/2013 avec 50,4%.

Graphique 42 : Évolution des taux de transition au secondaire



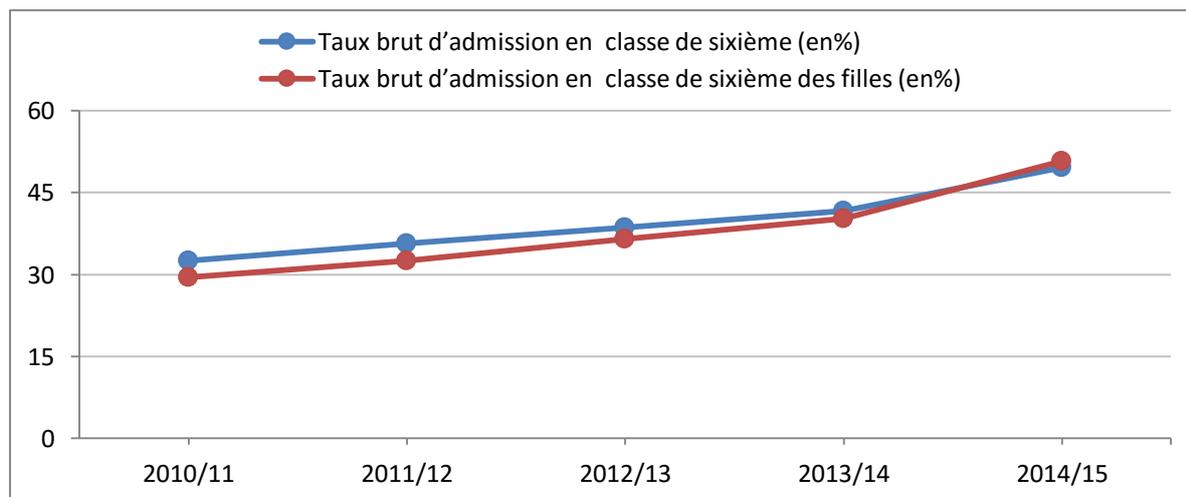
Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

j. Taux brut d'admission en classe de sixième (6^{ème}) : une hausse de près de 8 points par rapport à 2013/2014

Le Taux Brut d'Admission (TBA) en classe de 6^{ème} est le rapport entre le nombre d'enfants nouvellement inscrits en 6^{ème} (quels que soient leurs âges) et le nombre total d'enfants âgés de 12 ans. Il sert à mesurer le niveau général d'accès en classe de 6^{ème}, à estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année la population ayant l'âge légal d'admission au cycle.

En 2014/2015, le taux brut d'admission au post-primaire est de 49,6%. Le TBA des filles est supérieur à celui des garçons; Il est de 50,8% pour les filles contre 48,5% pour les garçons. Entre 2010/2011 et 2014/2015, le TBA au post-primaire s'est globalement amélioré passant de 32,6% à 49,6 %, soit un gain de 17 points.

Graphique 43 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de sixième (6^{ème})



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

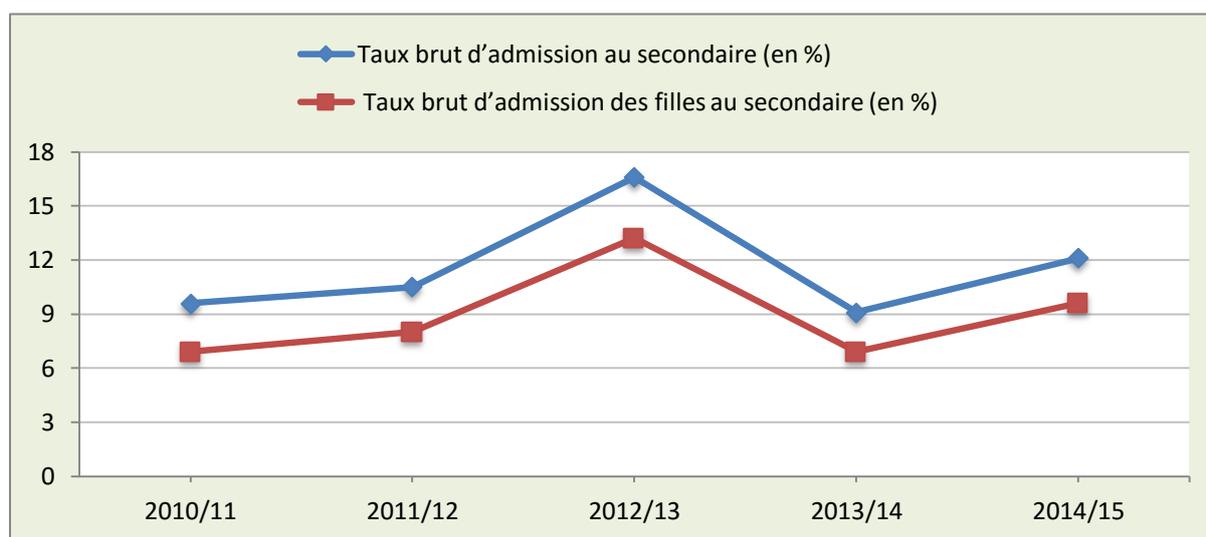
k. Taux brut d'admission au secondaire (2nde) : moins de 2 enfants de 16 ans sur 100 en 2014/2015

Le Taux Brut d'Admission (TBA) en classe de 2nde est le rapport entre le nombre d'enfants nouvellement inscrits en 2nde (quels que soient leurs âges) et le nombre total d'enfants âgés de 16 ans. Il sert à mesurer le niveau général d'accès en classe de 2nde et à estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année du secondaire la population ayant l'âge légal d'admission à ce cycle.

En 2014/2015 le taux brut d'admission (TBA) national est de 12,1% au secondaire. Il était de 9,1% en 2013/2014 soit une hausse de 3 points. Le TBA des filles est de 9,6% tandis que celui des garçons est de 14,5% en 2014/2015.

Durant la période 2010/2011 à 2014/2015, le TBA s'est accru en moyenne de 2,5 points par an. L'indice de parité est passé de 0,56 à 0,66 entre 2010/2011 et 2014/2015.

Graphique 44 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de seconde (2nde)



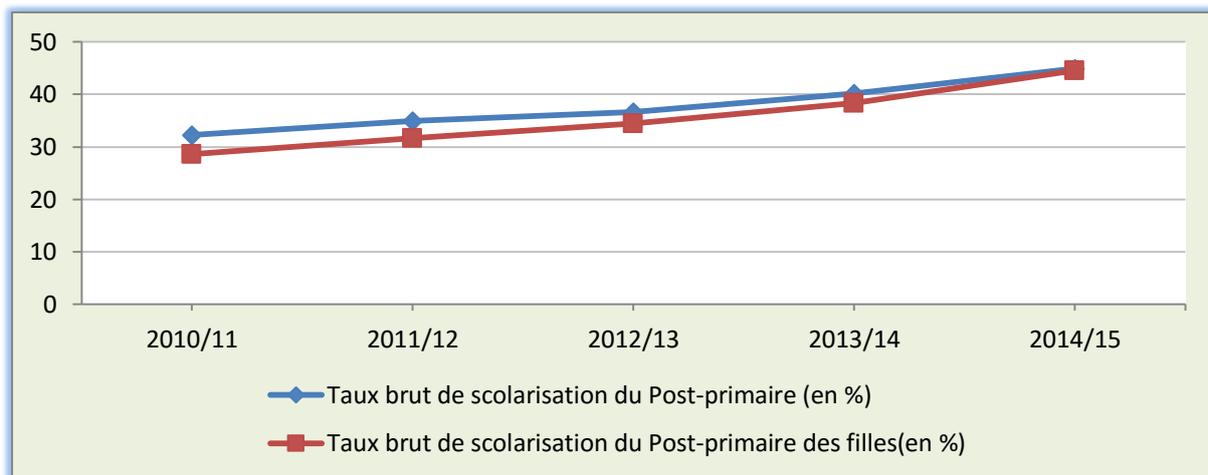
Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

l. Taux brut de scolarisation au Post-primaire : une hausse de 4 points par rapport à 2013/2014

En 2014/2015, le taux brut de scolarisation au post-primaire est de 44,9%. Celui des filles est de 44,5%.

Entre 2010/2011 et 2014/2015, le TBS global s'est amélioré de 12,6 points. Cette amélioration a été remarquable chez les filles avec 15,8 points durant la même période, passant de 28,6% à 44,5%. De même, les disparités entre filles et garçons se sont réduites ; l'indice de parité est passé de 0,79 à 0,98.

Graphique 45 : Évolution des taux bruts de scolarisation au post primaire



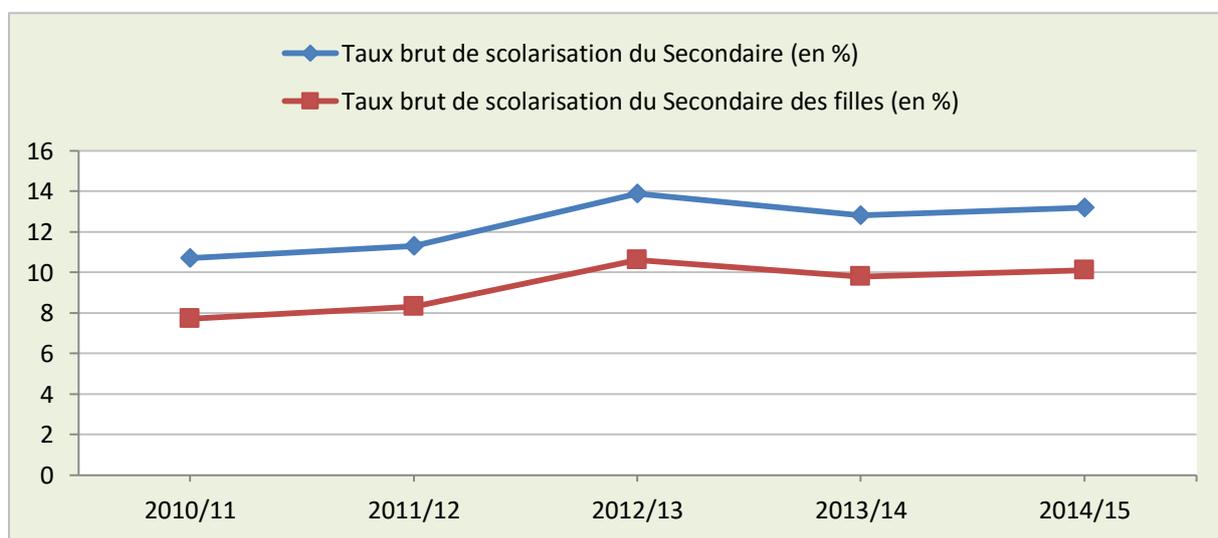
Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

m. Taux brut de scolarisation au Secondaire (en %) : moins de 2 enfants scolarisables au secondaire sur 10 poursuivent leurs études en 2014/2015

Le taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire est de 13,2% en 2014/2015 contre 12,8% en 2013/2014.

De 2010/2011 à 2014/2015 le TBS évolue en dents de scie entre 10,7% et 13,2%. Le TBS des garçons demeure plus élevé que celui des filles.

Graphique 46 : Évolution des taux bruts de scolarisation au secondaire



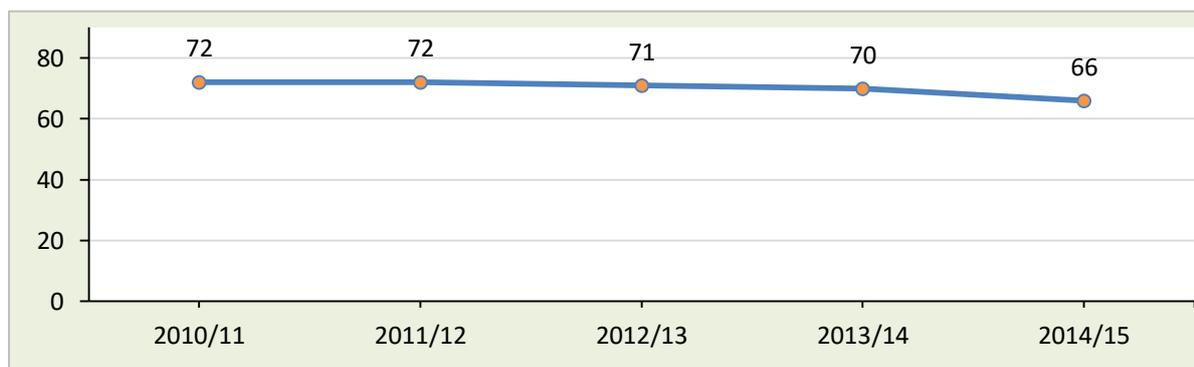
Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

7. Ratio élèves/classe au post-primaire

En 2014/2015, une classe du post primaire compte 66 élèves en moyenne. Ce ratio est inférieur à la norme de l'UNESCO qui est de 70. Cependant au public, ce ratio est de 72 et reste au-dessus de la norme.

Entre 2010/2011 et 2014/2015, le ratio élèves/classe est passé de 72 à 66.

Graphique 47 : Évolution du Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général)



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

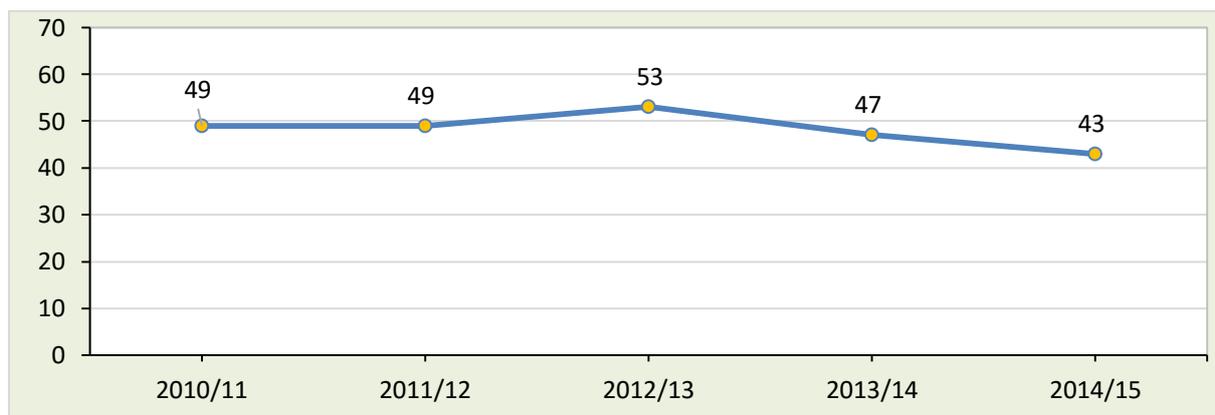
8. Ratio élèves/classe au secondaire: *ratio élèves/classe toujours en deçà de la norme de l'UNESCO qui est de 60 élèves par classe.*

En 2014/2015, une classe du secondaire compte en moyenne 43 élèves. Ce ratio est aussi inférieur à la norme qui est de 60.

Au public, le ratio élèves/classe est de 46 au secondaire.

Entre 2010/2011 et 2014/2015, le ratio élèves/classe au secondaire a baissé de 6 points.

Graphique 48 : Évolution du Ratio élèves/classe au secondaire



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

9. Taux de réussite au BEPC (en %): une hausse par rapport à 2013/2014

En 2014/2015, le taux de réussite au BEPC est de 39,2%. Ce taux a connu une amélioration de 10,5 points par rapport à 2013/2014. Sur la période des cinq dernières années, il a connu une évolution en dents de scie avec un fort taux de réussite de 52,3 % enregistré en 2011/2012.

Graphique 49 : Évolution du taux de réussite au BEPC



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENA

I.4.4. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est le dernier maillon de la chaîne du système éducatif formel burkinabè. Il accueille des élèves de 19 ans (âge officiel) et plus ayant obtenu le BAC et vise à leur permettre d'acquérir des connaissances de haut niveau. Il comporte trois cycles sanctionnés chacun par un diplôme, un grade ou un certificat.

Tableau 16 : Évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur

Indicateurs	2000/01	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Taux de réussite au BAC (en %)	-	41,5	32,1	35,6	38,6	40,9	38,4	34,9	37	38
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	228	244	293	324	336	388	424	443	469	468
Nombre d'étudiants	30 488	33 515	41 779	47 755	51 166	60 998	68 893	74 276	81 314	83 598
Pourcentage des filles dans le supérieur	31	30,9	32,7	32	31,9	32,6	32,6	32,41	32,1	33,7
Nombre d'institutions d'enseignement supérieur (IES)	-	42	50	54	60	79	82	87	113	124
dont IES privées	-	24	31	35	39	56	57	59	82	90

Sources : Annuaires statistiques du MESRSI

a. Les institutions d'enseignement supérieur (universités, instituts supérieurs d'enseignement, et grandes écoles)

Le nombre d'institutions d'enseignement supérieur (IES) est de 124 en 2014/2015 contre 113 en 2013/2014. Le taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) est de 11,9% pour les cinq dernières années.

La part des institutions d'enseignement supérieur du privé est passée de 70,9% en 2010/2011 à 72,6% en 2014/2015.

Avec un TAMA de 12,6% entre 2011/2012 et 2014/2015, le nombre des IES privées croît plus vite que celui du public qui enregistre un TAMA de 10,3%.

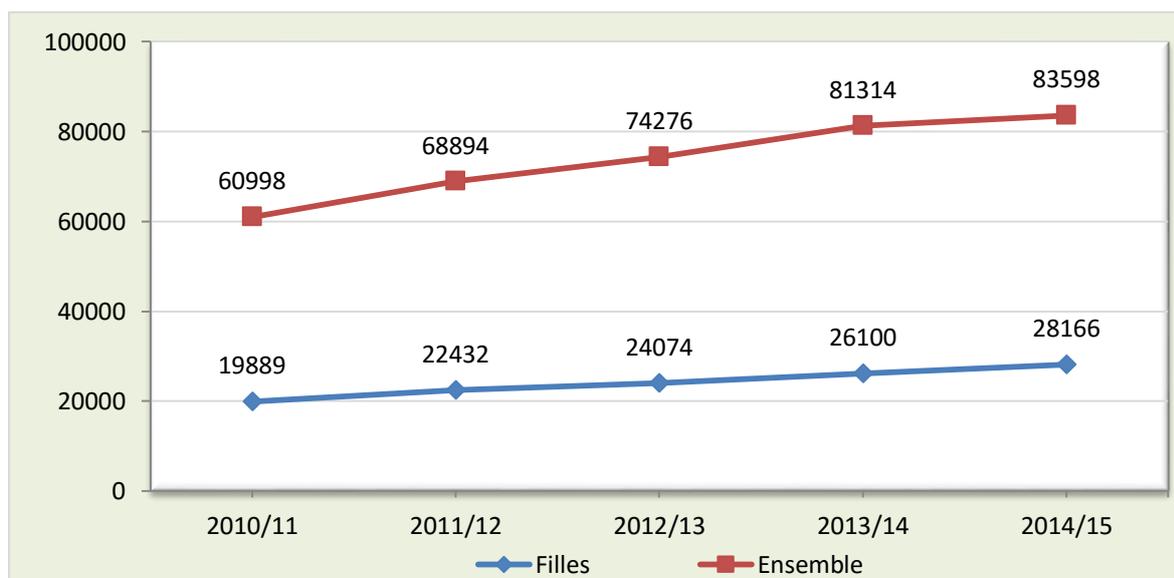
b. Les effectifs des étudiants

En 2014/2015, les institutions d'enseignement supérieur du Burkina Faso comptent 83 598 étudiants dont 33,7% de filles. Les étudiants fréquentant dans le privé représentent 22,9% de l'effectif total des étudiants. Tout comme le nombre d'IES, le rythme de croissance de l'effectif des étudiants est plus soutenu dans le privé que dans le public.

Entre 2010/2011 et 2014/2015 le nombre total d'étudiants s'est accru de 22 600, soit 37,1%. Sur la même période, le taux d'accroissement moyen annuel de l'effectif total des étudiants est de 8,2%.

Le premier cycle du supérieur (1^{ère} et 2^{ème} année) compte 69,3% des étudiants. Par ailleurs, près de la moitié des nouveaux inscrits est en sciences sociales, commerce et droit (44,8%). Entre 2010/2011 et 2014/2015, le nombre de nouveaux inscrits en 1^{ère} année a augmenté de 54,7%.

Graphique 50 : Évolution de l'effectif des étudiants par année



Sources : Annuaire statistique du MESRSI

c. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est l'indicateur retenu pour la comparabilité au niveau international. En 2014/2015, il est de 468 étudiants pour 100 000 habitants. Cet indicateur est en baisse de 1 point par rapport à 2013/2014. Cependant, cet indicateur qui était de 388 en 2010/2011, a connu une amélioration de 80 points.

Graphique 51 : Évolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants

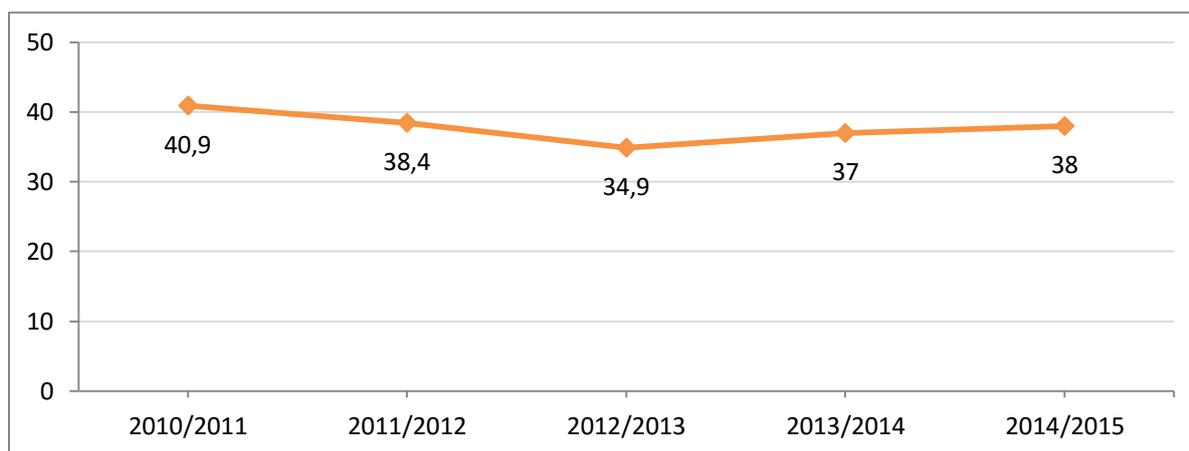


Source : Annuaires statistiques du MESRSI

d. Taux de réussite au Baccalauréat : une hausse d'un point par rapport à 2013/2014

Le taux de réussite au BAC à la session de 2015 est de 38,0% contre 37,0% l'année précédente. Au cours de ces cinq dernières années, le taux de réussite le plus élevé à cet examen a été enregistré en 2010/2011 (40,9%) et le plus bas en 2012/2013 (34,9%).

Graphique 52 : Évolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat (en %)



Source : Annuaires statistiques du MESRSI

I.4.5. Santé

Le niveau atteint pour la plupart des indicateurs en fin 2015 est encourageant dans le secteur de la santé. Cependant, force est de reconnaître que quelques-uns de ces indicateurs ont connu une évolution en dents de scie à partir de l'année 2011.

Tableau 17 : Niveau des indicateurs relatifs à la santé

Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ratio habitants par CSPS*	10 351	9 732	9 762	9 498	9 835	9 813	9 730	9 677	9 759	9 824	9 856
Taux de couverture CPN2 (en %)	-	57,4	64,9	69,9	73,8	72,3	74,4	75,6	72	74,5	72,0
% de CSPS répondant aux normes minimales en personnel	76,8	66,5	75,4	76,8	83,2	83,1	88,8	85,3	86,1	89,8	94,3
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques	-	3 270	4 262	4 745	5 105	5 612	6 019	5 956	6 196	6 358	6 912
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques pour 10 000 habitants	-	2,4	3	3,2	3,4	3,6	3,7	3,5	3,6	3,56	3,7
Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès	46,3	45,8	44,6	48,3	50,7	74,01	34,2	36,4	30,3	28,76	28,45
% de dépôts en médicaments génériques sans rupture de stock des 10 molécules essentielles⁶	91,3	92,9	94,5	95	91,5	91,7	91,8	80,4	75,9	81,3	77,0
% des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes	23,6	-	38	-	45,5	-				47,2	
Taux d'utilisation des méthodes contraceptive (en %)	-	18,6	19,7	22,1	26,9	28,3	34,2	32,7	32,4	34,3	31,1
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires	-	47,1	58,4	66,5	73,2	76,0	78,3	82,1	80,5	86,2	83,4

Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé, QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010, EMC 2014

⁶A partir de 2009, l'intitulé de l'indicateur est remplacé par « % des DMEG n'ayant pas connu de rupture en stock des 20 médicaments traceurs »

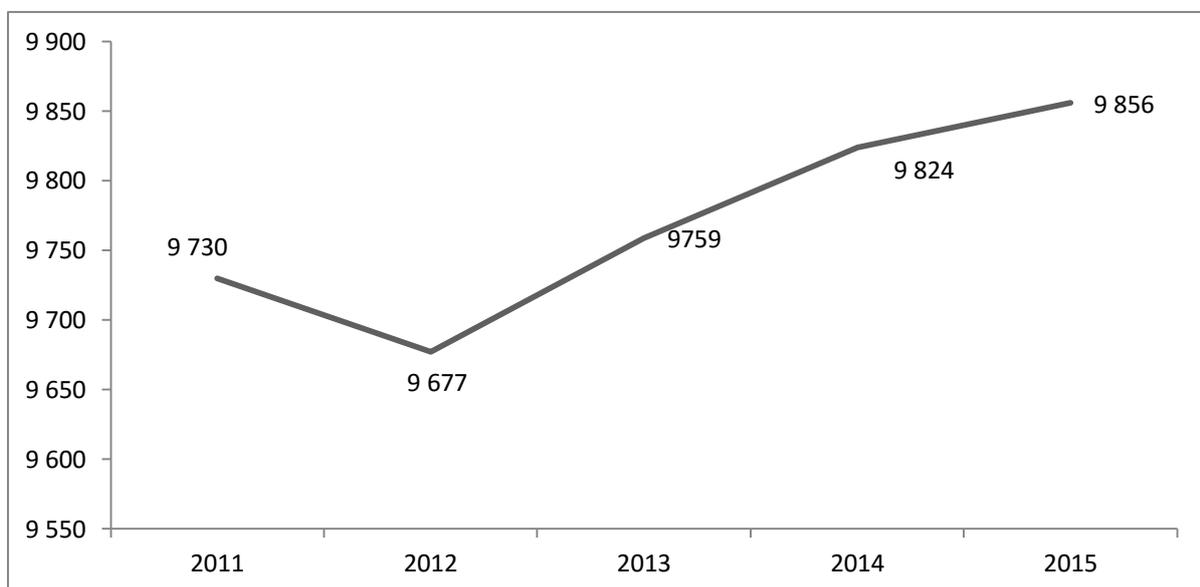
CSPS* = formation sanitaire de base = CSPS + Maternités isolées + dispensaires isolés + centre médical

✓ *Ratio-population/centre de santé*

Le ratio population/centre de santé permet d'apprécier la couverture sanitaire du pays. Il s'établit à 9 856 habitants pour 1 CSPS en 2015 contre 9 824 habitants pour 1 CSPS en 2014.

Au cours des cinq dernières années, on note une hausse progressive du nombre d'habitants pour 1 CSPS. En effet, ce ratio atteignait 9730 en 2011. La tendance à la hausse chaque année de ce ratio éloigne progressivement le pays du standard défini par l'OMS qui préconise 1 CSPS pour 5 000 habitants. Il y a lieu donc de poursuivre les efforts de construction de ces infrastructures pour une meilleure couverture sanitaire au profit d'une population de plus en plus nombreuse car encore peu de ménages (47,2%) mettent moins d'une demi-heure pour atteindre un centre de santé.

Graphique 53 : Évolution du nombre d'habitants pour un CSPS



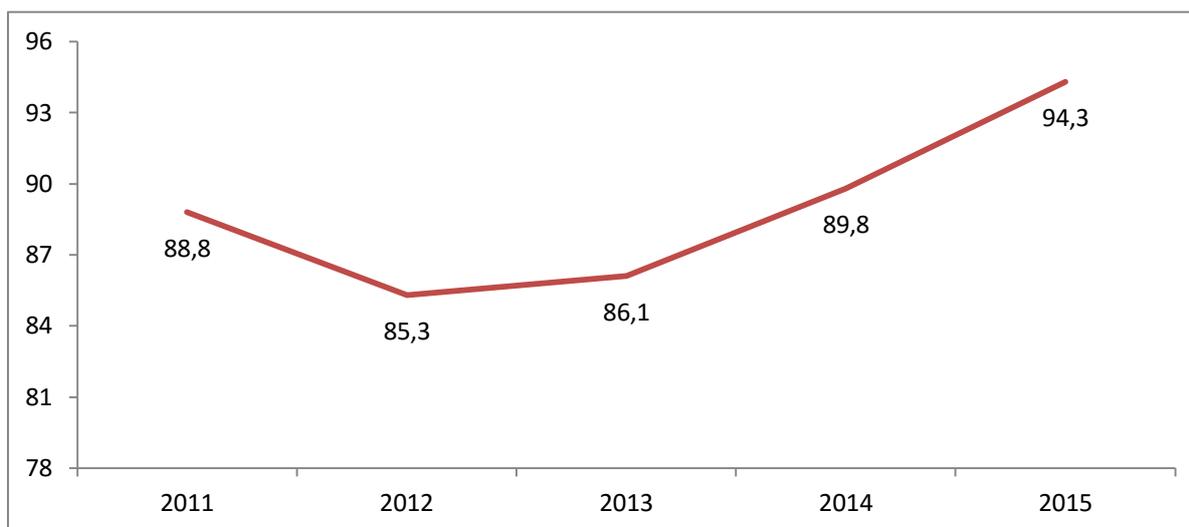
Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ *CSPS remplissant la norme minimale en personnel*

Dans l'offre de services de santé, la ressource humaine qualifiée est un maillon important. C'est pourquoi l'OMS en a fait un des piliers du système de santé. Elle constitue également un axe stratégique dans le Plan national de développement sanitaire (PNDS). A ce titre, parallèlement aux efforts de construction de centres de santé, des efforts sont également faits pour accroître en quantité ces formations sanitaires en personnel soignant. En 2015, 94,3% des CSPS remplissaient la norme minimale en personnel contre 89,8% en 2014.

Au cours des cinq dernières années, on observe une évolution positive du pourcentage de CSPS remplissant la norme minimale en personnel qui était de 85,3% en 2012 soit une croissance moyenne annuelle de 3 points.

Graphique 54 : Évolution (%) de CSPS remplissant la norme minimale en personnel



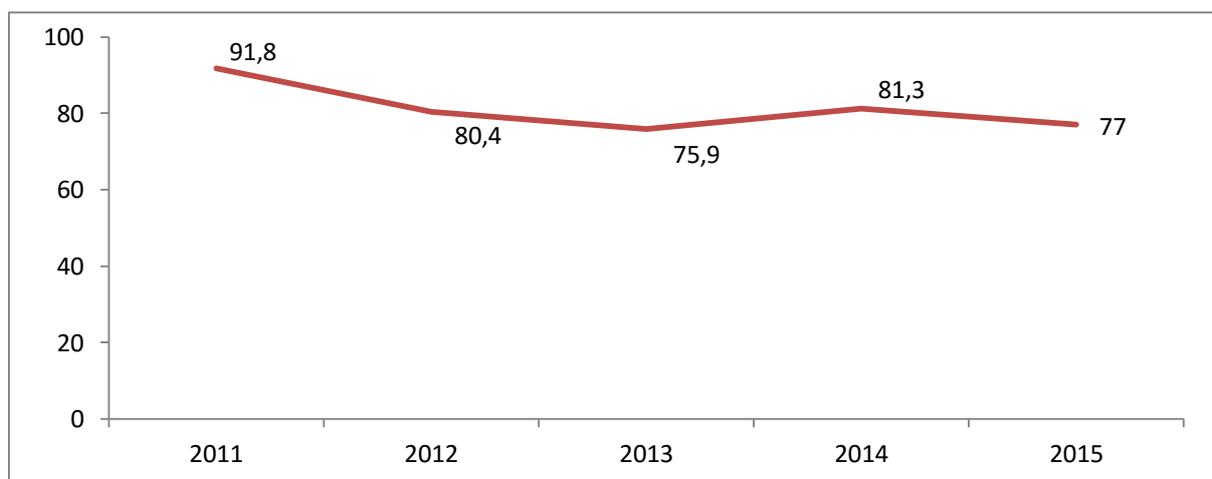
Source : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ ***Rupture en médicaments dans les dépôts MEG***

L'amélioration dans l'offre de soins de santé dans les centres de santé est fortement influencée par la disponibilité en médicaments. En 2015, 77% des dépôts MEG n'ont pas connu de rupture alors qu'ils étaient 81,3% en 2014. Cette situation serait probablement liée à des difficultés d'approvisionnement des centres de santé en médicaments.

Au cours des cinq dernières années, on note une baisse progressive de la proportion des dépôts MEG qui ne connaissent pas de rupture. Des initiatives doivent être prises à tous les niveaux pour inverser cette tendance.

Graphique 55 : Évolution (%) de dépôts MEG n'ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles



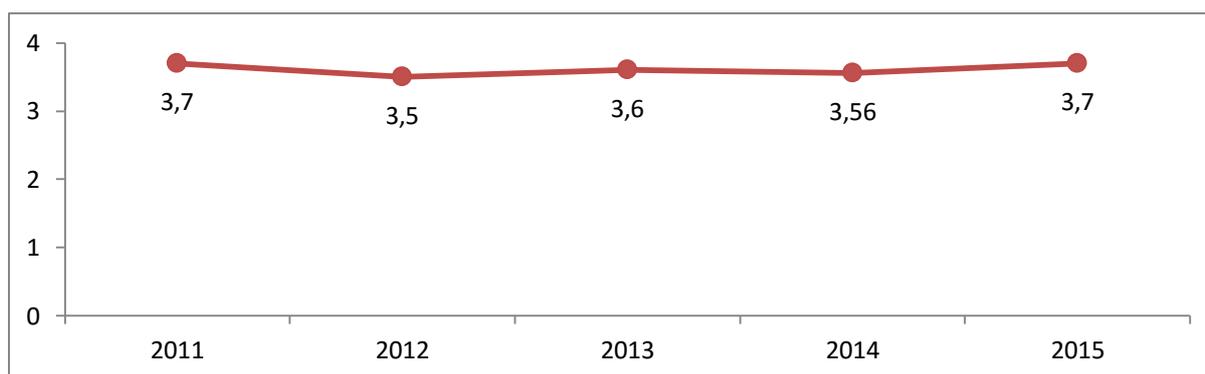
Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ **Ratio infirmiers/population** : environ 4 infirmiers pour 10 000 habitants en 2015

L'effectif des infirmiers dans les formations sanitaires publiques en 2015 est de 6 912. Comparé à 2014, il est en hausse de 8,7%.

Au cours des cinq dernières années, le taux de croissance moyen annuel de l'effectif des infirmiers est de 3,6%. Ces efforts ont permis d'atteindre un ratio d'environ 4 infirmiers pour 10 000 habitants dans les formations sanitaires publiques. Ce ratio est au-delà de la norme OMS qui recommande 1 infirmier pour 5 000 habitants.

Graphique 56 : Évolution (%) du ratio infirmiers pour 10 000 habitants

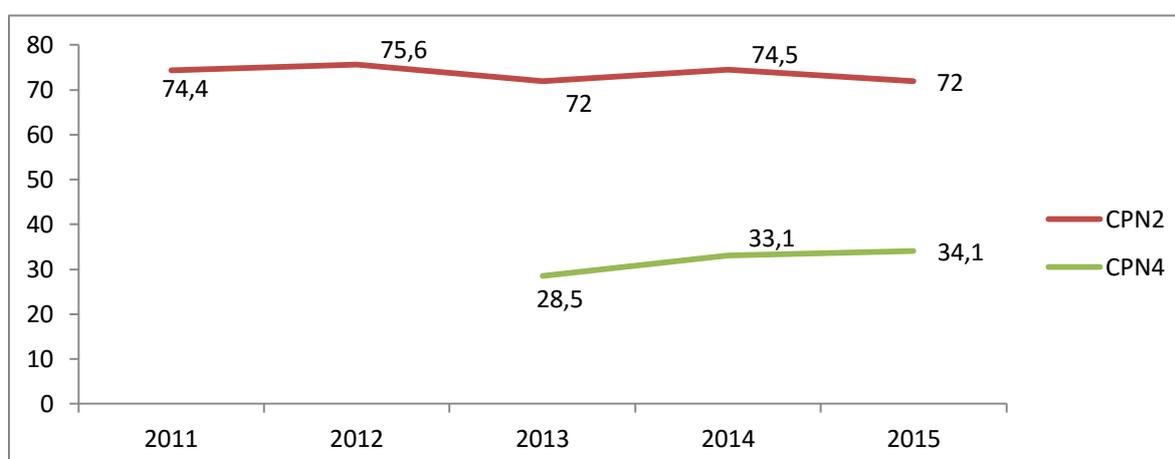


Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ **Couverture en CPN2 et CPN4**

Dans le cadre de l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, des efforts sont faits à tous les niveaux pour accroître le taux de fréquentation des centres de santé. La proportion des femmes enceintes vues en consultation prénatale pour la deuxième fois (CPN2) est de 72% en 2015. Quant à la CPN4, son niveau en 2015 est de 34,1% et reste en deçà de la cible PNDS (40% en 2015). Depuis 2013, le taux de couverture en CPN4 connaît une hausse de 2,8 points.

Graphique 57 : Évolution (%) du taux de couverture en CPN2 et CPN4



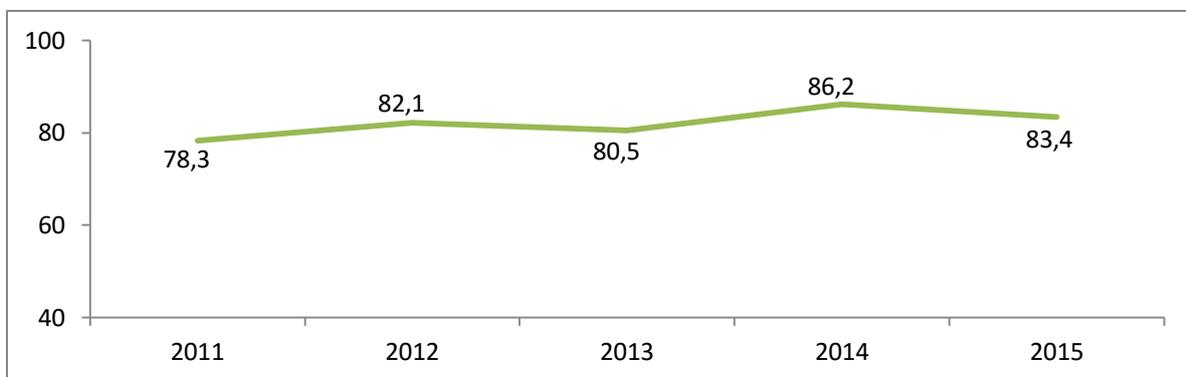
Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ *Accouchement assisté par un personnel de santé qualifié*

Pour promouvoir une maternité à moindre risque et réduire les taux de mortalité maternelle et néonatale, il est recommandé un accouchement dans un centre de santé avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié. En 2015 le taux d'accouchement assisté est de 83,4%. Comparé à 2014, ce taux est en baisse de 3 points.

Au cours des cinq dernières années ce taux a connu une évolution en dents de scie. Le plus fort taux a été enregistré en 2014 avec 86,3% et le plus bas en 2011 avec 78,3%. Le constat qui se dégage, c'est qu'il existe toujours une proportion non négligeable de femmes qui courent un gros risque de perdre leur vie en voulant donner la vie.

Graphique 58 : Évolution (%) du taux d'accouchements assisté par un personnel qualifié



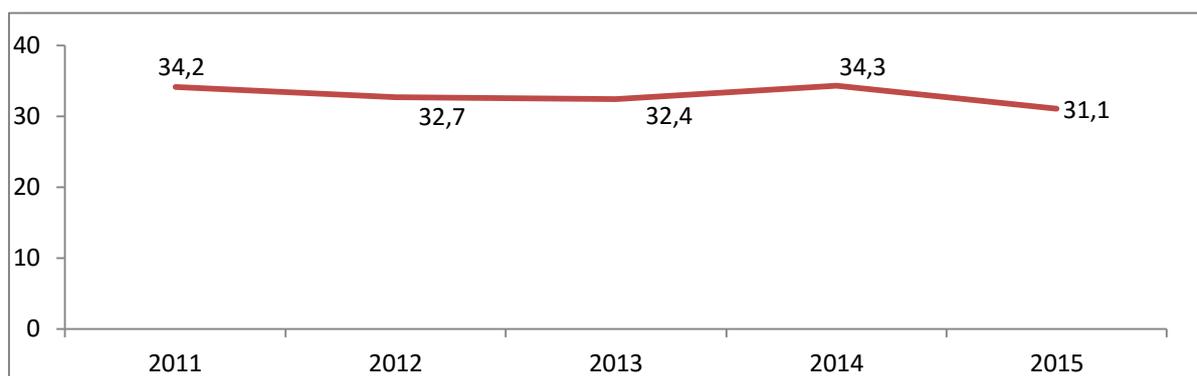
Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ *Pratiques contraceptives*

Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives en 2015 dans les formations sanitaires est de 31,1%. Ce taux est en baisse par rapport à 2014 où il a atteint 34,3%.

Au cours des cinq dernières années, on note une évolution en dents de scie du taux d'utilisation des méthodes contraceptives. Ce taux reste toujours en deçà des attentes malgré les efforts consentis.

Graphique 59 : Évolution (%) du taux d'utilisation des méthodes contraceptives

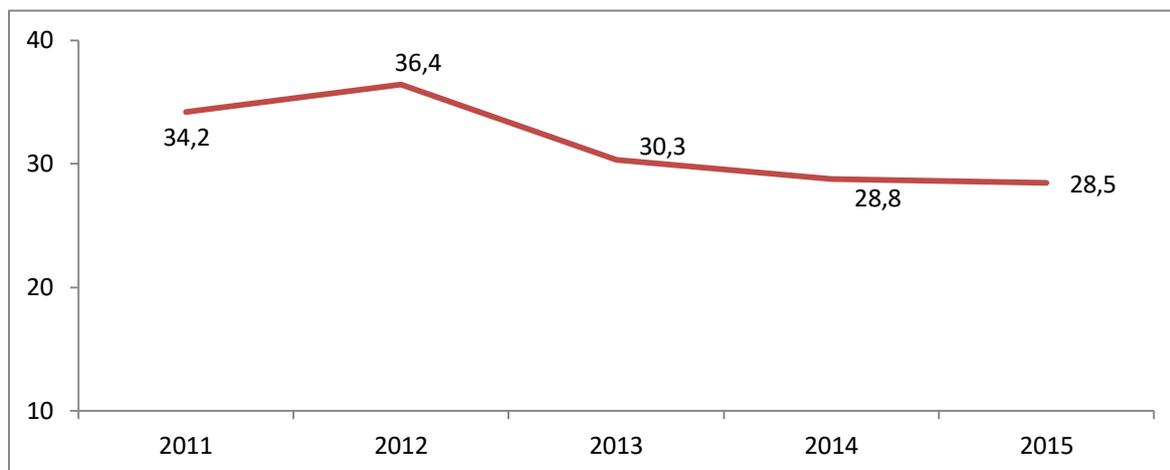


Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

✓ ***Causes de décès liées au paludisme***

De l'analyse du tableau nosologique dans les centres de santé, le paludisme reste le premier motif de consultation, d'hospitalisation et la première cause de décès dans les formations sanitaires. La proportion des décès liés au paludisme dans les formations sanitaires en 2015 est de 28,4%. Cependant, même si la part attribuable au paludisme dans les causes de décès dans les formations sanitaires reste élevée, elle est en baisse d'environ 6 points par rapport à 2011.

Graphique 60 : Évolution (%) des causes de décès liées au paludisme



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

Tableau 18 : Couverture (%) vaccinale par antigène

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de couverture vaccinale Rougeole	56,3	86	82,6	93,7	97,6	99,4	99	100,5	100,2	99,8	99,7	103,5
Taux de couverture vaccinale DTC3	54,6	98,7	99,1	102,1	103,5	102,9	103,2	104	102,9	101,5	103	105,3
Taux de couverture vaccinale Polio	54,6	96,8	96,7	101,9	103,3	102,6	103	104	109,4	110,1	103	105,3
Taux de couverture vaccinale BCG	71	103,8	104,3	108,4	108,4	106,1	104,2	110	109,4	106,4	105,8	104

Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

En vue de réduire la morbidité et la mortalité des enfants, une politique de prévention de la maladie par la vaccination est mise en œuvre à travers le Programme élargi de vaccination (PEV).

Les antigènes administrés aux enfants par vaccination sont entre autres : le BCG, le polio, le Pentavalent (DTC-HeB-Hib) et la rougeole. Pour tous ces antigènes, les couvertures vaccinales sont très satisfaisantes car atteignant pour chacun un taux d'au moins 100% et ce niveau est maintenu depuis 2011. Avec ces résultats, les objectifs du PEV sont largement atteints pour ces antigènes. Pour maintenir ce niveau de couverture très appréciable, les efforts doivent se poursuivre à travers les campagnes de sensibilisation et de vaccination d'envergure nationale que le PEV réalise chaque année avec l'aide des partenaires.

Les niveaux de couverture dépassant 100% peuvent s'expliquer par la non maîtrise de l'estimation du dénominateur ou la prise en compte des enfants hors cibles ayant bénéficié de la vaccination.

1.4.6. État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans : insuffisance pondérale et retard de croissance

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso s'est amélioré entre 2009 et 2015 mais des progrès restent à faire pour l'améliorer davantage. Selon les indicateurs nutritionnels beaucoup d'enfants souffrent encore d'insuffisance pondérale et de retard dans leur croissance.

Tableau 19 : Évolution du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq (5) ans

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale (%)	31,4	31,4	24,4	24,4	21	20,1	23
Enfants de moins de cinq ans souffrant de retard de croissance (%)	28,6	28,8	34,1	32,9	31,5	29,1	30,2

Sources: SMART 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015

Selon les résultats de l'enquête nutritionnelle nationale, (Enquête SMART), la proportion d'enfants de moins de cinq ans atteints d'insuffisance pondérale est de 23% en 2015 contre 20,1% en 2014, soit une hausse 2,9 point.

Entre 2009 et 2015, la prévalence de l'insuffisance pondérale a diminué de 8,4 points, passant de 31,4% à 23%.

Pour ce qui concerne la proportion des enfants atteint d'un retard de croissance, elle est de 30,2% en 2015, contre 29,1% en 2014.

Au cours de la période 2009-2011, la proportion des enfants atteints de retard de croissance a augmenté et a évolué en dents de scie, avec un minimum de 28,6% en 2009 et un maximum de 34,1% en 2011.

I.4.7. Mortalité

L'amélioration de la santé des mères et des enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso a eu pour conséquence une baisse importante de la mortalité. Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs de mortalité infanto-juvénile et maternelle sur la période 1998-2015.

Tableau 20 : Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle

Indicateurs	1998/99	2003	2010	2015
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans infanto juvénile (pour 1000)	219	184	129	82
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	105	81	65	43
Rapport de mortalité maternelle (RMM) (pour 100 000 naissances vivantes)	484	440	341	330

Sources: EDS 1998/99, EDS 2003, EDSBF-MICSIV 2010, EMDS 2015

a. Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 82‰ en 2015 et est en baisse de 47 points par rapport au niveau enregistré en 2010. Entre 1998 et 2015, le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 219‰ à 82‰ soit une baisse de 137 points.

Quant au taux de mortalité infantile, il est de 43‰ en 2015. La baisse est moins importante que celui de la mortalité infanto-juvénile : elle est de 22 points entre 2010 et 2015 et de 62 points sur la période 1998-2015. Ce taux demeure toujours élevé par rapport à l'objectif 4des OMD qui est de réduire de deux tiers la mortalité infantile en 2015, c'est-à-dire ramener le niveau à 31‰.

b. Mortalité maternelle

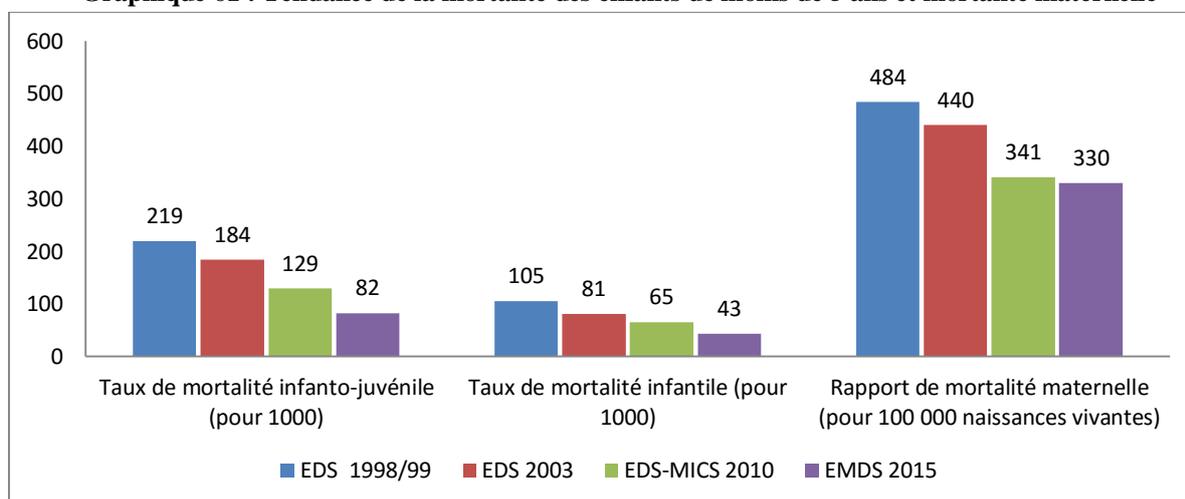
Tout comme la mortalité des enfants, la mortalité des mères au Burkina Faso a fortement baissé bien que son niveau demeure encore élevé. En 2015, on enregistre 330 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes contre 341 pour 100 000 en 2010. Cet indicateur a fortement baissé

car il était de 484 décès de mères sur 100 000 naissances vivantes en 1998 ; ce qui traduit une amélioration de la santé maternelle

Cette baisse pourrait s'expliquer par les recours de plus en plus fréquents des femmes enceintes aux consultations prénatales (CPN), les suivis des accouchements et les audits de décès maternels qui sont des stratégies contribuant à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires.

Aussi, la mise en œuvre de la gratuité des soins préventifs, la subvention des accouchements et des Soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU) ainsi que la distribution des Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) aux femmes enceintes sont des politiques favorables à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires. Toutefois, force est de constater que le Burkina Faso a manqué le rendez-vous de l'objectif 5 des OMD à l'horizon 2015, à savoir réduire la mortalité maternelle de trois quarts.

Graphique 61 : Tendence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle



Sources: EDS 1998/99, EDS 2003, EDSBF-MICSIV 2010, EMDS 2015

I.4.8. Conditions de vie des ménages burkinabè

a. Accessibilité à certains services

L'accès des ménages aux services sociaux de base tels que l'eau, les marchés des produits alimentaires et l'électricité s'est amélioré au cours des 10 dernières années comme l'indique le tableau ci-dessous. En revanche les combustibles solides tels que le bois et ses produits dérivés constituent les principales sources d'énergie pour la cuisine pour plus de neuf ménages sur dix.

Tableau 21 : Évolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages

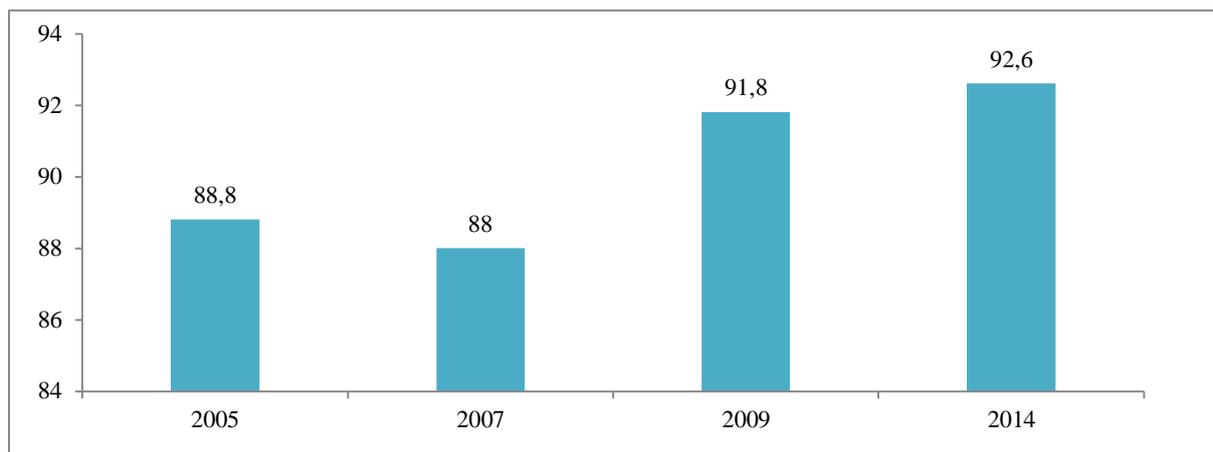
Indicateurs	2005	2007	2009	2014
% des ménages ayant accès à une source d'eau de boissons en moins de 30 minutes	88,8	88	91,8	92,6
% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes	55,4	54,7	57,2	58,3
% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage	12,7	14,3	14,9	25,4
% des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)	94,5	91,6	92,1	91,6

Sources : QUIBB 2005, 2007, EICVM 2009/2010 et EMC 2014

- ✓ **Accessibilité à l'eau de boisson :** *moins d'un ménage burkinabè sur dix se trouve à plus de 30 minutes de la source d'eau de boisson la plus proche*

La source d'eau de boisson fait référence à toutes les eaux, potable comme non potable utilisées par le ménage. En 2014, plus de 9 ménages Burkinabè sur 10 (92,6%) mettent moins de 30 minutes pour atteindre la source d'eau de boisson la plus proche, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Graphique 62 : Proportion des ménages se trouvant à moins de 30 minutes de la source d'eau de boisson la plus proche

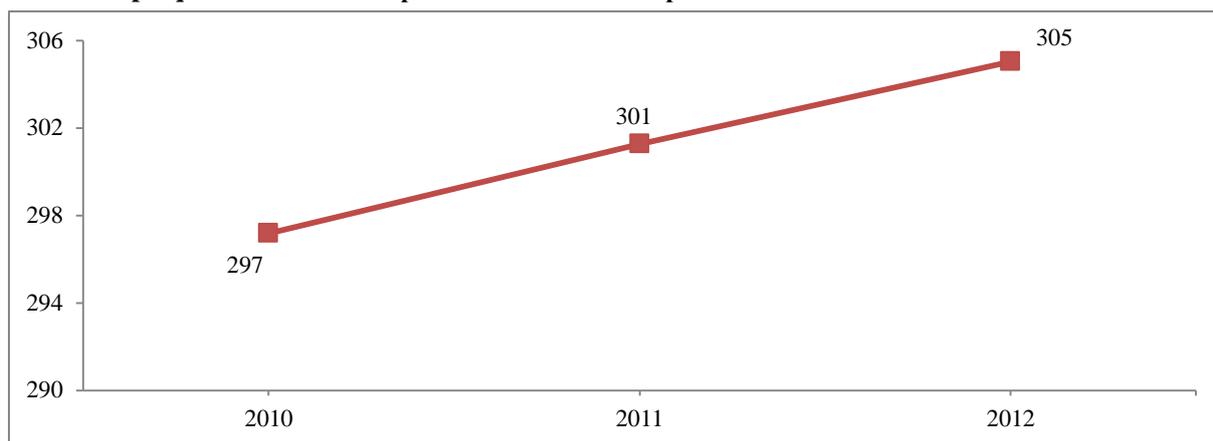


Sources : QUIBB, EICVM et EMC2014

- ✓ **Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants :** *une hausse régulière depuis 2010*

Le nombre de points d'eau modernes mesure l'accès des populations à l'eau potable et est évalué ici en pour 100 000 habitants. La croissance soutenue du nombre de points d'eau moderne entre 2010 et 2012 traduit un effort pour rendre disponible l'eau potable pour les populations.

Graphique 63 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants



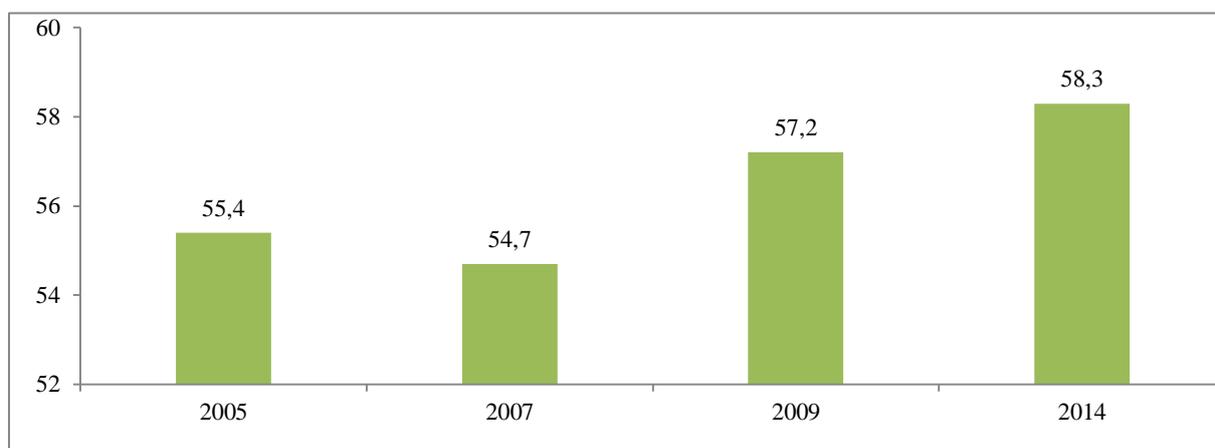
Source : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques

✓ **Accessibilité à un marché de produits alimentaires**

Les marchés en général sont les lieux privilégiés des échanges des biens. Et dans le cas particulier des marchés alimentaires, il s'agit des lieux d'approvisionnement en produits de première nécessité pour les ménages, les lieux d'écoulement de leurs productions agricoles.

L'accès des ménages aux marchés de produits alimentaires s'est amélioré sur la période 2005-2014. En effet, la proportion des ménages se situant à moins de 30 minutes du marché des produits alimentaires le plus proche est passé de 55% en 2005 à 58% en 2014.

Graphique 64 : Proportion des ménages ayant accès aux marchés des produits alimentaires



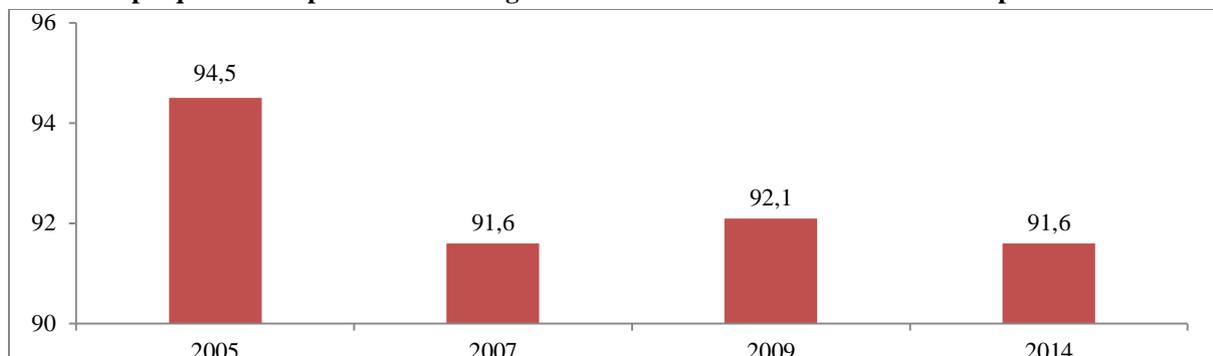
Source : QUIBB, EICVM et EMC 2014

b. Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et dérivés) : Une persistance de l'utilisation depuis 2005

La principale source d'énergie utilisée pour la cuisine au Burkina Faso est le bois ou le charbon de bois. En effet, ils sont plus de 9 ménages sur 10 qui utilisent l'un des deux combustibles pour

la cuisson des aliments. Cependant la tendance de la proportion des ménages utilisant le bois ou ses produits dérivés comme source d'énergie pour la cuisine connait un léger fléchissement, passant de 94% en 2005 à 92% en 2009 et 2014.

Graphique 65 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine

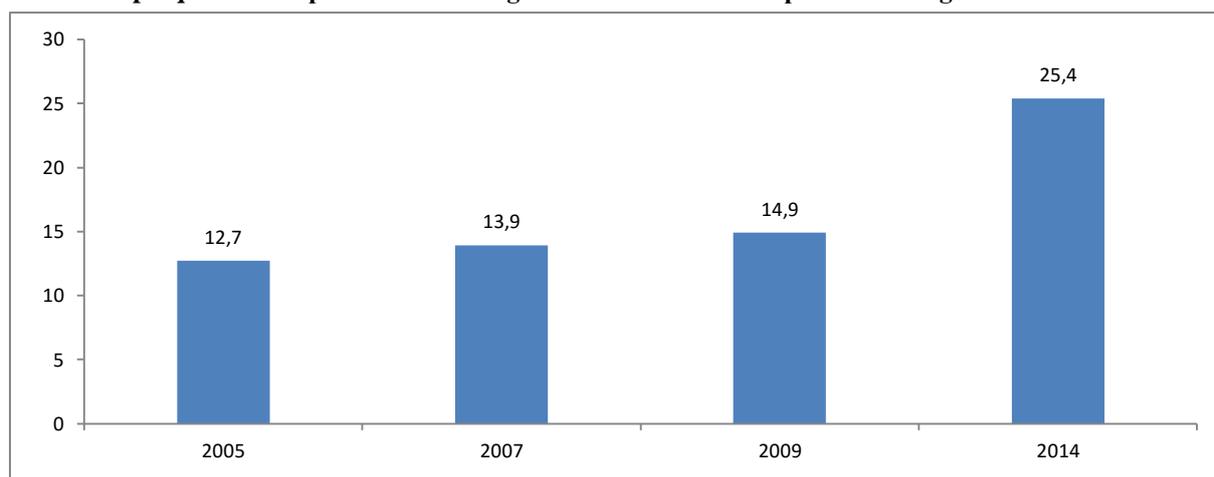


Source : QUIBB, EICVM et EMC 2014

c. Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage

En 2009, un ménage sur 7 (14,9%) utilisait l'électricité comme principale source d'éclairage. Cette proportion atteint un ménage sur quatre en 2014 (25,4%). En conséquence, l'accès des ménages à l'électricité est en progression de manière significative. Les différentes politiques d'électrification adoptées par le Gouvernement pour permettre aux populations Burkinabè d'accéder facilement à l'électricité participent à cette amélioration.

Graphique 66 : Proportion des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage



Source : QUIBB, EICVM et EMC 2014

d. Réseau routier bitumé du Burkina Faso : 3642 km de routes bitumées jusqu'en 2015

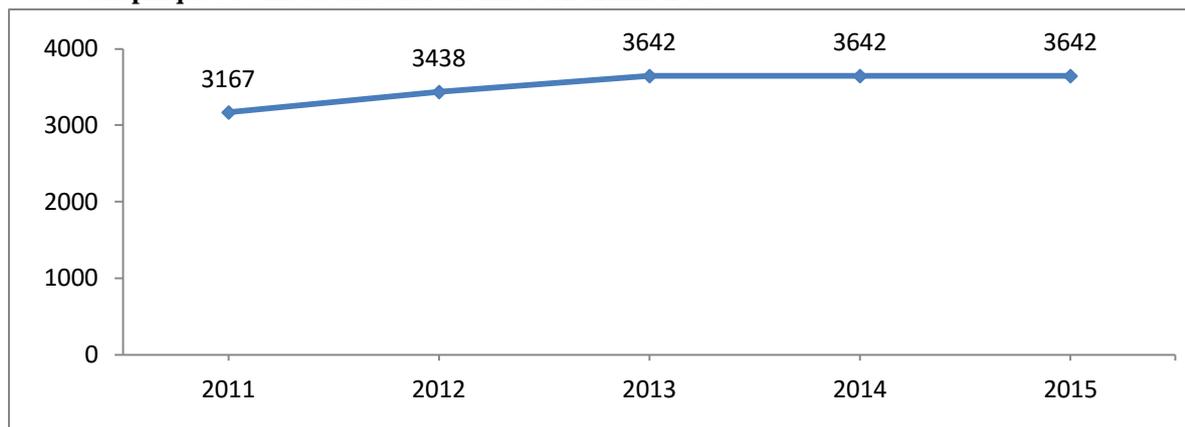
En 2015, on dénombre au total 3642 km de routes bitumées au Burkina, ce nombre n'a pas varié depuis 2013. Les données les plus récentes datent de 2013 car les nouvelles infrastructures routières n'ont pas été réceptionnées à la date 31 décembre 2015. Vu l'importance stratégique de l'infrastructure routière dans le développement, il serait souhaitable d'améliorer le dispositif de collecte de l'information.

Tableau 22 : Évolution du réseau routier bitumé (en kms)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Réseau routier bitumé (en kms)	2417,6	2527,5	2690,4	3100,2	3100,2	3100,2	3167	3438	3642	3642	3642

Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement

Graphique 67 : Réseau routier bitumé au Burkina Faso



Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement

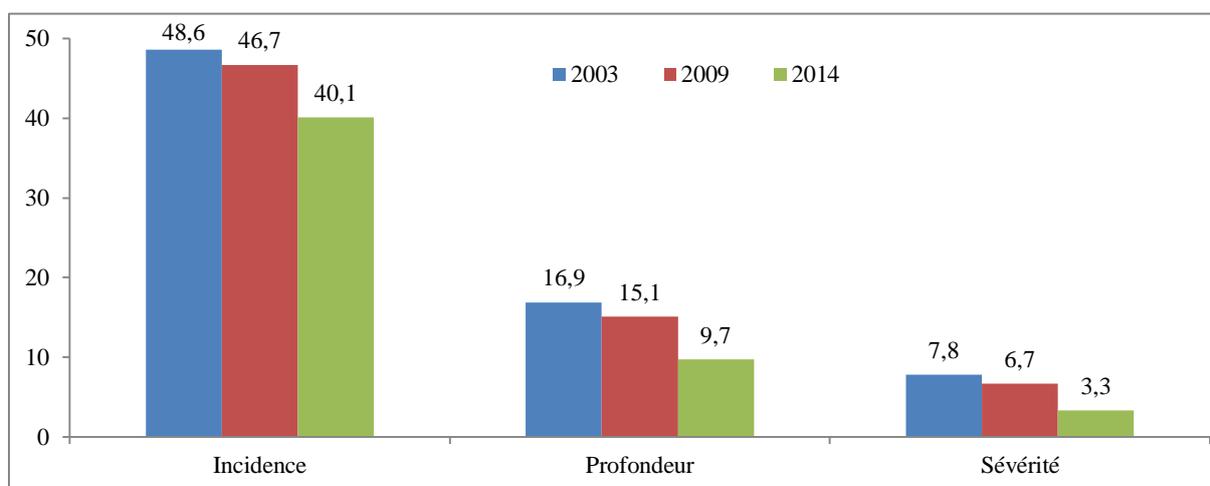
I.4.9. Pauvreté : une réduction significative au cours des dix dernières années

Le seuil absolu de pauvreté monétaire, c'est-à-dire le montant minimum qu'une personne doit dépenser par an pour être considérée comme non pauvre, est estimé à 153 530 F CFA en 2014 selon les résultats de l'EMC. Sur cette base, deux personnes sur cinq (40,1%) vivaient en situation de pauvreté en 2014. Comparée au résultat de 2009 fourni par l'enquête intégrale, l'incidence de la pauvreté a baissé d'environ 14% (7 points de pourcentage) car elle était estimée à 46,7% en cette année.

De plus, la situation des pauvres s'est améliorée entre 2009 et 2014 car leurs dépenses de consommation se sont rapprochées du seuil de pauvreté en 2014 par rapport à 2009. En effet, la profondeur de pauvreté qui mesure cette amélioration est passée de 15,1% en 2009 à 9,7% en 2014.

Par ailleurs, les inégalités entre pauvres, captées par l'indicateur de sévérité de la pauvreté, ont également baissé sur la période 2009-2014.

Graphique 68 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso



Sources : EBCVM 2003, EICVM 2009 et EMC2014

II. LES INDICATEURS D'ORIGINE INTERNATIONALE

NOTA BENE : Ces indicateurs, présentés à titre d'information, sont calculés en dehors du Système statistique national. Nous nous réservons de tout commentaire les concernant.

II.1. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE

II.1.1 Stabilité politique

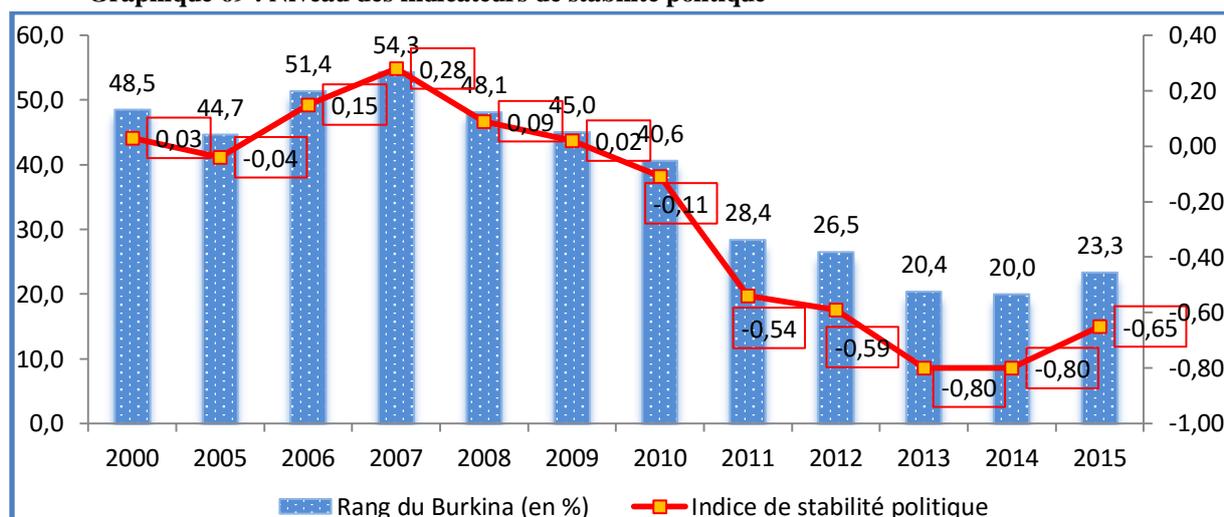
IDGP5 Indice de stabilité politique : Cet indice reflète le risque que le Gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens anticonstitutionnels ou violents, y compris la violence politiquement motivée et le terrorisme. L'indice se situe entre -2,5 et 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays enregistrant le risque le plus faible, 100 au pays où le risque est le plus élevé.

Tableau 23 : Niveau des indicateurs de stabilité politique

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice de stabilité politique (-2,5 = faible et +2,5 = forte performance de la gouvernance)	0,03	-0,04	0,15	0,28	0,09	0,02	-0,11	-0,54	-0,59	-0,80	-0,80	-0,65
Rang du Burkina (en %), 0 = risque le plus faible, 100 = risque le plus élevé	48,5	44,7	51,4	54,3	48,1	45,0	40,6	28,4	26,5	20,4	20,0	23,3

Source : Banque Mondiale "Gouvernance Matters"

Graphique 69 : Niveau des indicateurs de stabilité politique



Source : Banque Mondiale "Gouvernance Matters"

II.1.2 Droits civils et politiques

IDGP6 Indice des droits politiques : Cet indice composite repose sur les avis d'experts. Il englobe les thèmes suivants : processus électoral, participation politique et pluralisme, fonctionnement du gouvernement et des questions discrétionnaires (monarchies, nettoyage ethnique). L'indice est codé sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 1 est la meilleure note. Un pays est considéré comme « libre » s'il obtient une note de 1-2, « partiellement libre » s'il obtient une note de 3 à 5, et « pas libre » avec une note supérieure à 5.

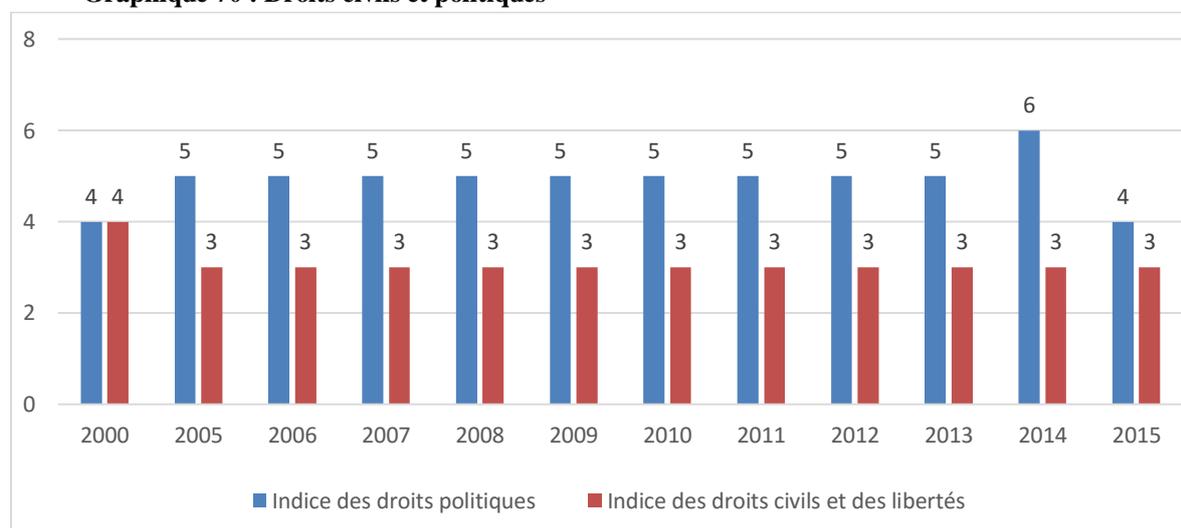
IDGP7 Indice des droits civils et des libertés : Cet indice porte sur la liberté d'expression et de croyance, les droits à la liberté d'association et d'organisation, l'état de droit, l'autonomie personnelle et les droits individuels. Il se mesure sur une échelle de 1 à 7, comme l'indice précédent.

Tableau 24 : Niveau des indicateurs de droits civils et politiques¹⁹

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice des droits politiques (1 = liberté totale, 7 = pas de liberté)	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	4
Indice des droits civils et des libertés (1 = liberté totale, 7 = pas de liberté)	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Source: Freedom House (www.freedomhouse.org)

Graphique 70 : Droits civils et politiques



Source: Freedom House (www.freedomhouse.org)

¹⁹Freedom House (www.freedomhouse.org). Jusqu'en 2003, les pays dont l'indice se situe entre 1,0 et 2,5 étaient considérés "Libres", entre 3,0 et 5,5 "Partiellement libres" et entre 5,5 et 7,0 "Non libres". A partir de 2003, les pays dont l'indice se situe entre 3,0 et 5,0 sont "Partiellement libres" et ceux entre 5,5 et 7,0 "Pas libres".

II.1.3 Médias

Indice de la liberté de la presse (IDGP24) : Indice reposant sur un sondage sous forme de questionnaire, effectué auprès des médias. Le questionnaire comprend 50 critères dont les différents types de violations dont sont directement victimes les journalistes ou les médias d'informations (censures, saisies, perquisitions et harcèlement), le degré d'impunité dont jouissent les auteurs ou les responsables de ces violations, le cadre juridique régissant le secteur des médias d'information, le comportement des autorités face aux médias publics et à la presse étrangère, et les principaux obstacles à la libre circulation des informations sur Internet.

Cet indice permet d'apprécier le degré de liberté dont jouit la presse dans chaque pays. Le score est défini sur une échelle de 0 à 100. 0 y représente la meilleure note, 100 la pire.

Tableau 25 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse

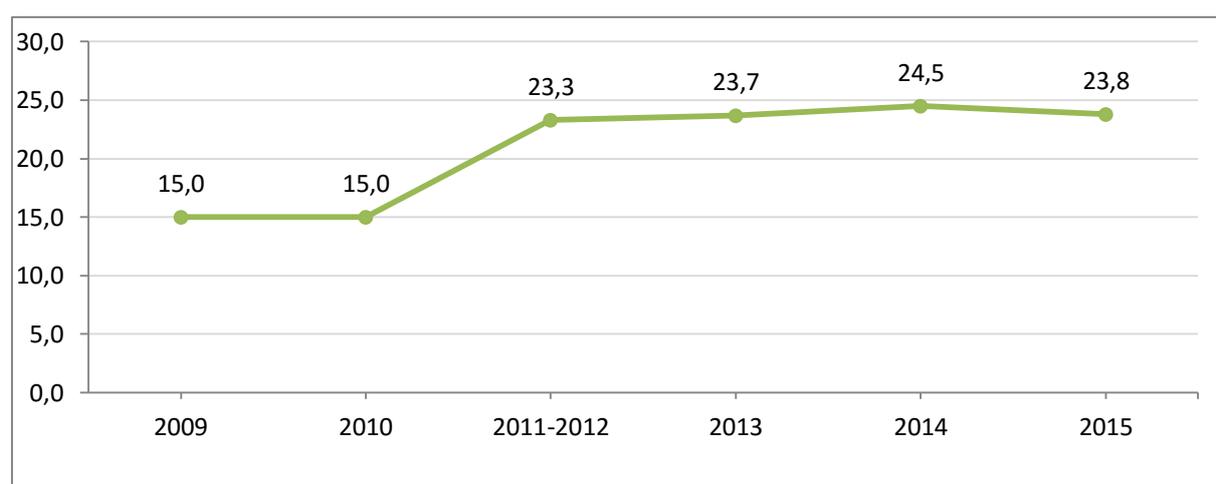
Indicateurs	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011-2012	2013	2014	2015
Indice de la liberté de la presse	27,8	19,0	16,0	21,5	13,0	15,0	15,0	23,3	23,7	24,5	23,8
Rang du Burkina	85	78	70	68	63	57	49	67	46	52	46
Nombre de pays	139	167	168	169	173	175	178	179	179	180	180

Source : Reporters sans frontières (www.rsf.org)

L'indice de la liberté de la presse au niveau du Burkina Faso a connu une hausse au cours des 5 dernières années passant de 15,0 en 2010 à 24,5 en 2014 ; Cette progression indique une amélioration dans la liberté d'expression des médias.

Le classement mondial de la liberté de la presse de l'année 2014 positionne le Burkina cinquante deuxième (52^{ème}) sur 180 pays, soit un recul de six places par rapport à l'année précédente (46^{ème} sur 179 pays).

Graphique 71 : Évolution de l'indice de la liberté de la presse



Source : Reporters sans frontières (www.rsf.org)

II.1.4 Indice synthétique de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme

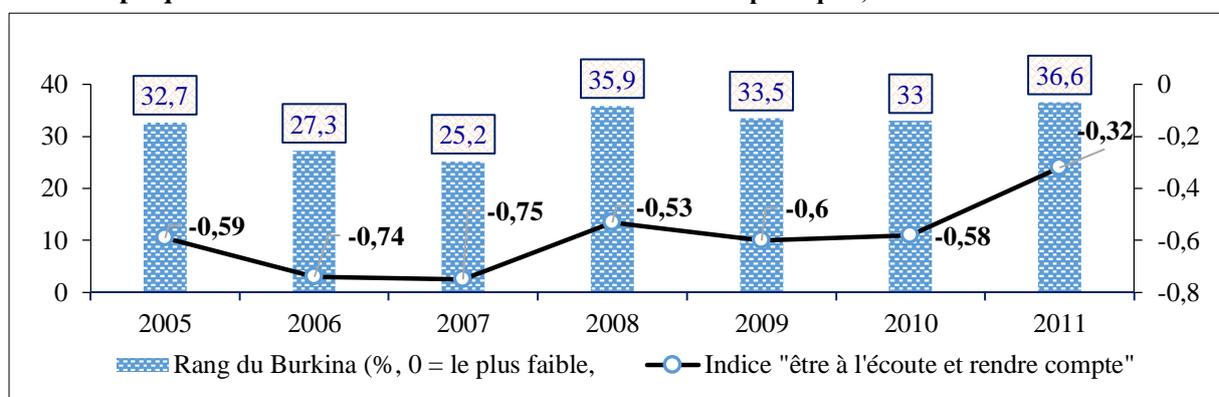
IDGP35 Indice "être à l'écoute et rendre compte" : Indicateur composite calculé à partir des données venant de nombreuses sources (voir métadonnées).

Tableau 26 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice "être à l'écoute et rendre compte" (-2,5 à +2,5)	-0,62	-0,59	-0,74	-0,75	-0,53	-0,60	-0,58	-0,32
Rang du Burkina (% , 0 = le plus faible,	29,8	32,7	27,3	25,2	35,9	33,5	33,0	36,6

Source : Banque Mondiale "Governance Matters"

Graphique 72 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme



Source : Banque Mondiale "Governance Matters"

II.2. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

IGGE19 Indice de la perception de la corruption : Indicateur composite, construit à partir des résultats de 12 sondages et enquêtes réalisés par 9 institutions indépendantes, qui ont recueilli les opinions d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'analystes pays. L'indicateur est mesuré sur une échelle de 0 à 10, la note 10 correspond au pays le moins corrompu.

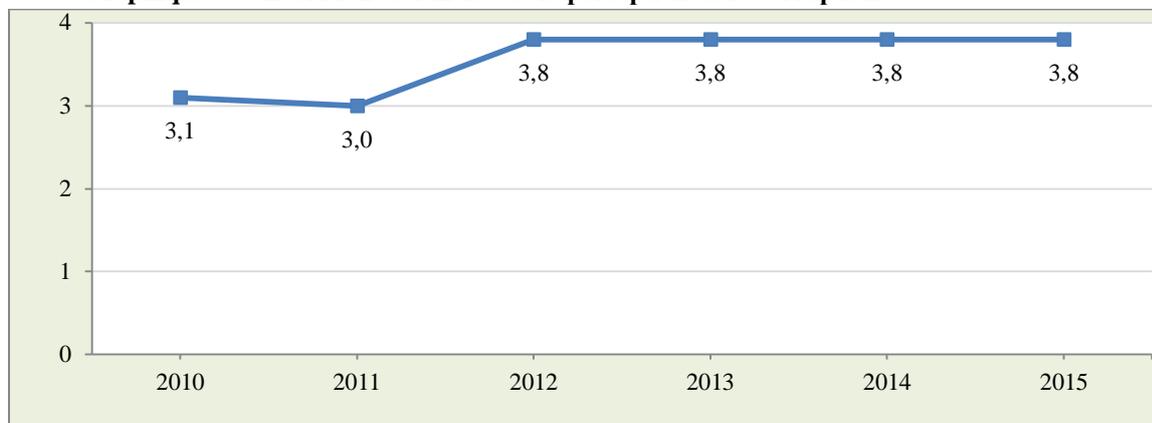
Tableau 27 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice de la perception de la corruption (0 : le plus corrompu, 10 : le moins corrompu)	3,2	2,9	3,5	3,6	3,1	3,0	3,8	3,8	3,8	3,8
Rang du Burkina	79	105	80	79	98	100	83	83	85	77
Nombre de pays classés	163	163	180	180	178	182	176	177	177	165

Source : Transparency International (www.transparency.org).

L'indice de la perception de la corruption au niveau du pays a augmenté légèrement passant de 3,1 en 2010 à 3,8 en 2012 et demeure stable jusqu'en 2014. Le niveau de l'indice ces dernières années révèle que la corruption tend à la baisse mais des efforts restent toujours à faire par nos autorités et la population pour éradiquer ce fléau.

Graphique 73 : Évolution de l'indice de la perception de la corruption



Source : Transparency International (www.transparency.org).

II.3. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

IGEN1 Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise : Délai pour accomplir les formalités pour la création d'une entreprise (en jours). Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et règlementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN2 Nombre de procédures pour la création d'une entreprise : Nombre de procédures pour la création d'une entreprise. Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et règlementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN3 Indice de rigidité de l'emploi : Cet indice correspond à la moyenne de trois indices relatifs à la difficulté d'embauche, la rigidité des horaires (règles régissant l'extension des heures de travail ou la passation d'accords sur les horaires) et la difficulté de licenciement (difficultés et coûts associés au licenciement économique d'un salarié). L'indice est mesuré sur une échelle allant de 0 à 100, plus l'indice est élevé, plus la législation est rigide. Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et règlementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN4 Indice de liberté économique : L'indice évalue la liberté économique selon 10 domaines : la politique commerciale, les charges fiscales, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, les flux de capitaux et les investissements étrangers, les

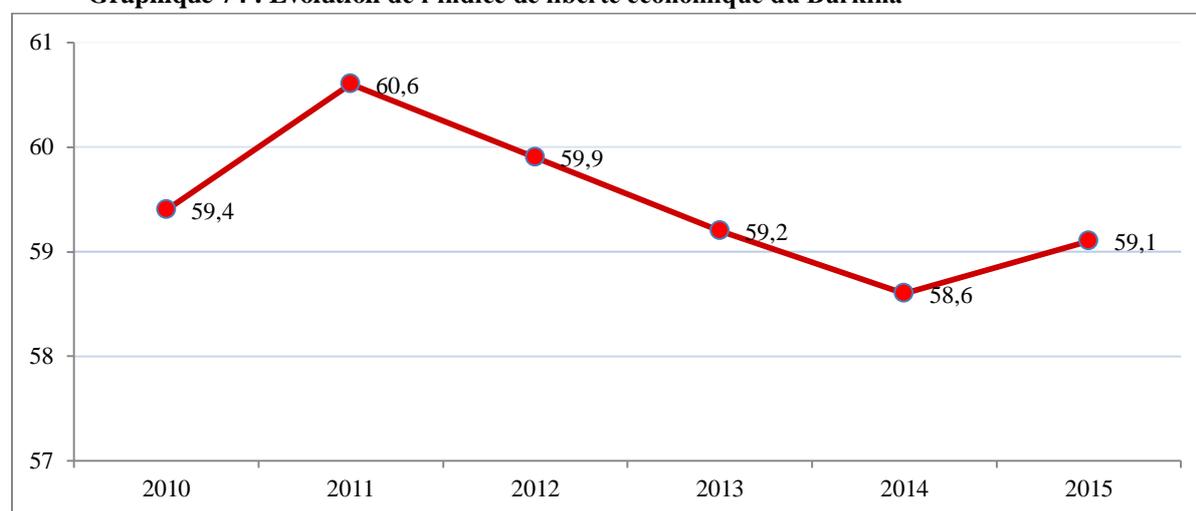
secteurs bancaire et financier, les salaires et prix, les droits de propriété, la réglementation et les activités informelles.

Tableau 28 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises

Indicateurs	2003	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Délai d'accomplissement des formalités (en nombre de jours)²⁰	40	40	34	18	16	13	13	13	13		
Nombre de procédures pour la création d'une entreprise²⁰	12	12	8	6	5	3	3	3	3		
Indice de rigidité de l'emploi (en %)²⁰(0 : le moins rigide, 100 le plus rigide)	70	51	51	51	21	-	-				
Indice de liberté économique²¹ (0 : le moins libre, 100 le plus libre)	58,9	55,8	55,1	55,7	59,5	59,4	60,6	59,9	59,2	58,6	59,1

Source : www.heritage.org

Graphique 74 : Évolution de l'indice de liberté économique du Burkina



Source : www.heritage.org

²⁰ Banque mondiale : Projet « Doing business ».

²¹ Fondation Héritage (www.heritage.org).

II.4. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

IDSE46 Indice du développement humain : Mesure du niveau moyen auquel se trouve un pays en matière de bien-être. C'est un indicateur composite qui prend en compte une mesure de la longévité (espérance de vie à la naissance), une mesure du niveau d'instruction (pour deux tiers l'alphabétisation des adultes et pour un tiers la scolarisation des jeunes) et une mesure des conditions de vie (PIB réel par tête en Parité de pouvoir d'achat).

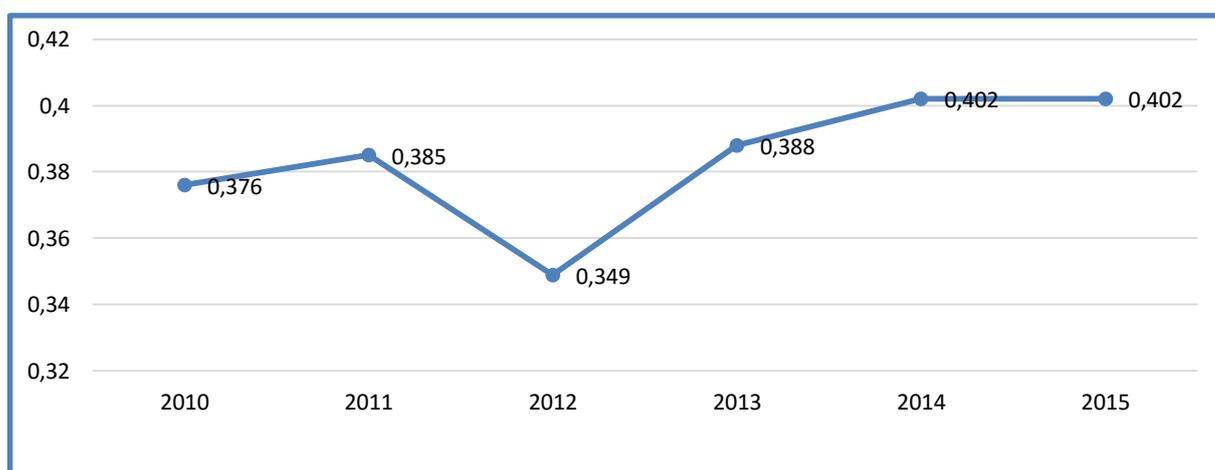
IDSE47 Indice de pauvreté humaine : Moyenne cubique de trois indicateurs : la proportion de décès avant 40 ans, le taux d'analphabétisme et le manque de conditions de vies décentes (moyenne arithmétique de la proportion de personnes privées d'accès à l'eau potable, de la proportion de personnes privées d'accès aux services de santé et de la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale).

Tableau 29 : Niveau des indicateurs de développement socio-économique ²²

Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice du développement humain	0,285	0,307	0,313	0,349	0,367	0,376	0,385	0,349	0,388	0,402	0,402
Rang du Burkina	176	173	177	177	177	161	181	183	181	183	185
Nombre de pays classés	177	179	182	182	182	169	182	187	187	187	188
Indice de pauvreté	55,8	53,7	51,8	53,6	-	-					
Rang du Burkina	106	131	131	116	-	-					
Nombre de pays classés	108	135	135	121	-	-					

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain

Graphique 75 : Indice du développement humain



Source : Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain

²²Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des indicateurs

Thèmes	Code	Indicateurs
Démocratie et bonne gouvernance politique		
<i>Système politique et électoral</i>	NDGP1	Taux de participation aux élections
	NDGP2	Nombre de partis politiques enregistrés
	NDGP3	Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections
	NDGP4	Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège
<i>Droits civiques et politiques</i>	IDGP5	Indice de stabilité politique
	IDGP6	Indice des droits civils
	IDGP7	Index des droits politiques
<i>Autorité de la loi et justice</i>	NDGP8	Part du budget du Ministère de la justice
	NDGP9	Part du budget du Ministère de la sécurité
	NDGP10	Nombre de tribunaux de grande instance
	NDGP11	Nombre de magistrats
	NDGP12	Nombre de magistrats pour 100 000 habitants
	NDGP13	Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits
	NDGP14	Taux de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers
	NDGP15	Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles (tribunaux correctionnels)
	NDGP16	Population détenue pour 100 000 habitants
	NDGP17	Proportion de mineurs détenus
<i>Participation politique des femmes</i>	NDGP18	Nombre de femmes au Parlement
	NDGP19	Nombre de femmes au Gouvernement
<i>Représentativité des femmes dans la Fonction publique</i>	NDGP20	Proportion de femmes dans la Fonction publique
<i>Médias</i>	NDGP21	Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés
	NDGP22	Nombre de stations de radio locales privées
	NDGP23	Nombre de chaînes de TV privées
	IDGP24	Indice de la liberté de la presse
<i>Accès des ménages aux médias</i>	NDGP25	% des ménages possédant une radio
	NDGP26	% des ménages possédant une TV
<i>Société civile</i>	NDGP27	Nombre d'ONG
<i>Activités du Médiateur du Faso</i>	NDGP28	Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso
	NDGP29	Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits
	NDGP30	Dossiers clos dans l'année en % des dossiers instruits
	NDGP31	Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des nouveaux dossiers reçus
	NDGP32	Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des nouveaux dossiers reçus
	NDGP33	Nombre de saisines de l'administration
	NDGP34	Taux de réaction de l'administration
<i>Indice synthétique des droits politiques, civils et les droits de l'homme</i>	IDGP35	Indice "être à l'écoute et rendre compte"

Thèmes	Code	Indicateurs
Gouvernance et gestion économiques		
<i>Politique macro-économique</i>	NGGE1	Taux d'inflation
	NGGE2	Produit intérieur brut par tête
	NGGE3	Variation annuelle PIB réel (en %)
	NGGE4	Balance commerciale en % du PIB
	NGGE5	Part du budget affecté aux ministères prioritaires
	NGGE6	Dont part du budget affecté au Ministère de la santé
	NGGE7	Dont part du budget affecté au MENA
	NGGE8	Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB
<i>Emploi</i>	NGGE9	Taux d'activité
	NGGE10	Taux de chômage urbain
<i>Mobilisation des ressources intérieures</i>	NGGE11	Rapport M2 au PIB
	NGGE12	Recettes fiscales en % du PIB
	NGGE13	Solde budgétaire de base en % du PIB
<i>Budget</i>	NGGE14	Taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé
	NGGE15	Taux d'exécution budgétaire du MENA
	NGGE16	Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé
	NGGE17	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé
<i>Corruption</i>	IGGE18	Indice de perception de la corruption
Gouvernance des entreprises		
<i>Cadre réglementaire pour les activités économiques</i>	IGEN1	Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise
	IGEN2	Nombre de procédures pour créer une entreprise
	IGEN3	Indice de rigidité de l'emploi
	IGEN4	Indice de liberté économique
<i>Droit du travail</i>	NGEN5	Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail
	NGEN6	Nombre d'assurés sociaux à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Thèmes	Code	Indicateurs
Développement socio-économique		
<i>Dépendance en matière de développement</i>	NDSE1	Dettes extérieures en % de la dette totale
	NDSE2	Dettes totales en % du PIB
	NDSE3	Service payé de la dette en % des exportations de biens et services
	NDSE4	Aide publique au développement en % du PIB
<i>Éducation primaire</i>	NDSE5	Taux brut d'admission dans le primaire
	NDSE6	Taux brut de scolarisation dans le primaire
	NDSE7	Taux net de fréquentation scolaire du primaire
	NDSE8	Ratio élèves/maître dans le primaire
	NDSE9	Taux d'achèvement du primaire
	NDSE10	% des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes
<i>Enseignement secondaire</i>	NDSE11	Taux de transition globale du primaire au post-primaire
	NDSE12	Taux brut d'accès au post-primaire
	NDSE13	Taux Brut de scolarisation au post-primaire
	NDSE14	Ratio élèves/classe au post-primaire
	NDSE15	Taux brut de scolarisation dans le secondaire
	NDSE16	Ratio élèves / classe au secondaire (enseignement général)
	NDSE17	Taux de réussite au BEPC
	NDSE18	% des ménages ayant accès à une école post primaire ou secondaire en moins de 30 minutes
<i>Enseignement supérieur</i>	NDSE19	Taux de réussite au Baccalauréat
	NDSE20	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants
	NDSE21	Pourcentage de filles dans l'enseignement supérieur
<i>Alphabétisation</i>	NDSE22	Taux d'alphabétisation des adultes
<i>Santé</i>	NDSE23	Ratio d'habitants par Centre de Santé et de Promotion Sociale
	NDSE24	Taux de couverture en consultations prénatales CPN2
	NDSE25	% de CSPS répondant aux normes minimales de personnel
	NDSE26	Nombre d'infirmiers dans le secteur public
	NDSE27	Nombre d'infirmiers dans le secteur public pour 10 000 habitants
	NDSE28	Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès
	NDSE29	% de dépôts en médicaments génériques n'ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles
	NDSE30	% des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes
	NDSE31	Prévalence contraceptive
	NDSE32	Taux d'accouchement assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires
	<i>Couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois</i>	NDSE33
NDSE34		Couverture vaccinale DTC3
NDSE35		Couverture vaccinale Polio
NDSE36		Couverture vaccinale BCG

Thèmes	Code	Indicateurs
<i>Nutrition</i>	NDSE31	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale
	NDSE32	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance
<i>Mortalité</i>	NDSE33	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (infanto juvénile)
	NDSE34	Taux de mortalité infantile
	NDSE35	Taux de mortalité maternelle
<i>Conditions de vie</i>	NDSE36	% des ménages utilisant des combustibles solides
	NDSE37	% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage
	NDSE38	% des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes
	NDSE39	Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants
	NDSE40	Nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 100 habitants
	NDSE41	% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes
	NDSE42	Réseau routier bitumé
<i>Pauvreté</i>	NDSE43	Incidence de la pauvreté
	NDSE44	Profondeur de la pauvreté
	NDSE45	Sévérité de la pauvreté
<i>Indices composites de pauvreté et du développement humain</i>	IDSE46	Indice du développement humain
	IDSE47	Indice de pauvreté humaine

Annexe 2 : Métadonnées

I. Démocratie et bonne gouvernance politique

NDGP1 : Taux de participation aux élections

Objectif : Mesurer l'intérêt et la confiance des populations dans le système politique et électoral.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de votants}}{\text{Nombre d'électeurs inscrits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales.
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet : www.ceni.bf</i>			

NDGP2 : Nombre de partis politiques enregistrés

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis politiques enregistrés auprès de la Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGLPAP/MATD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.			

NDGP3 : Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis et formations politiques représentés par un ou plusieurs candidats inscrits aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet : www.ceni.bf</i>			

NDGP4 : Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis et formations politiques représentés par un ou plusieurs candidats ayant obtenu au moins un siège aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales.
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet : www.ceni.bf</i>			

IDGP5 : Indice de stabilité politique

Objectif : Mesurer la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme.

Définition : Indicateur composite calculé à partir des données venant de plusieurs sources. Le nombre de sources a augmenté depuis la création de l'indice. Entre 1998 et 2002, il reposait sur 4 sources : le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de l'OCDE / DAC, la base de données des droits de l'homme et de la terreur politique du CIRI, le guide international du risque-pays du Political Risk Services et le Business Conditions and Risk Indicators de Global insight. Le Gray Area Dynamics ratings de Merchant International Group a été ajouté en 2003, puis le Country Security Risk Ratings de Global Insight en 2004. En 2006, 3 nouvelles sources ont été ajoutées : le Global Risk Service de Global Insight, Economist Intelligence Unit, l'enquête sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial.

L'indice est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays où le risque est le plus faible, 100 à celui où il est le plus élevé.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Institut de la Banque Mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Tous les deux ans entre 1996 à 2002, annuelle depuis 2002.
------------------------------	--	--	---

Source : Rapport « Governance matters »

Site Internet : <http://www.govindicators.org>.

IDGP6 : Indice des droits politiques

Objectif : Mesurer les progrès réalisés en matière de développement des droits civils.			
Définition : L'indice recouvre le processus électoral, la participation politique et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement. Il repose sur 10 questions qui sont évaluées de 0 à 4 par les experts, 0 représente la situation idéale et 4 le cas de figure le plus éloigné de celle-ci.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Freedom House.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel sur les libertés. <i>Site Internet :</i> http://www.freedomhouse.org			

IDGP7 : Indice des droits civils et des libertés

Objectif : Mesurer les progrès réalisés en matière de développement des libertés politiques.			
Définition : L'indicateur composite repose exclusivement sur des avis d'experts. L'indice se rapporte à la liberté d'expression et de croyance, aux droits à la liberté d'association et d'organisation, à l'Etat de droit, l'autonomie personnelle et aux droits individuels. Il repose sur 15 questions qui sont évaluées de 0 à 4 par les experts, 0 représente la situation idéale et 4 le cas de figure le plus éloigné de celle-ci. L'indice est codé sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 1 étant la meilleure note.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Freedom House.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel sur les libertés. <i>Site Internet :</i> http://www.freedomhouse.org			

NDGP8 : Part du budget du Ministère de la justice (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour renforcer le système judiciaire, assurer son efficacité et son indépendance.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la justice}}{\text{Budget total}}$ (en %)			
Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NDGP9 : Part du budget du Ministère de la sécurité (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer la sécurité des citoyens.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la sécurité}}{\text{Budget total}}$ (en %)			
Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NDGP10 : Nombre de tribunaux de grande instance

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
Définition : Nombre de tribunaux de grande instance en activité.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP11 : Nombre de magistrats

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès à la justice.			
Définition : Nombre de magistrats en activité.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP12 : Nombre de magistrats pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de magistrats} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$			
Population totale : projections de population de l'INSD. Nombre total de magistrats : enquête annuelle de la DEP du Ministère de la justice.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.

Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.

NDGP13 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.

Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre la chose publique, contre les particuliers, contre la famille et les bonnes mœurs et contre les biens.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	-----------------------------------	-----------------------------------

Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.

NDGP14 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers.

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.

Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers.

Les crimes et délits contre les particuliers incluent les meurtres, empoisonnements, parricides, infanticides, coups mortels, assassinats, viols, homicides involontaires, blessures involontaires, coups et blessures volontaires, violences et voies de fait, etc.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	-----------------------------------	-----------------------------------

Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.

NDGP15 : Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles

Objectif : Mesurer l'efficacité des tribunaux correctionnels.

Définition :

Indicateur =
$$\frac{\text{Nombre de jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI sur une année}}{\text{Nombre d'affaires nouvelles orientées vers les chambres correctionnelles des TGI sur la même année}} \text{ (en \%)}$$

Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	-----------------------------------	-----------------------------------

Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.

NDGP16 : Population détenue (pour 100 000 habitants)

Objectif : Mesurer le niveau de criminalité.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population détenue}}{\text{Population totale}} \times 100\,000$			
La population détenue regroupe l'ensemble des prévenues, des inculpés, des condamnés et des ordres de mise à disposition (OMD) présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP17 : Proportion de mineurs détenus

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la délinquance juvénile.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jeunes (moins de 18 ans) incarcérés}}{\text{Population totale incarcérée}}$ (en %)			
La population détenue regroupe l'ensemble des prévenues, des inculpés, des condamnés et des ordres de mise à disposition (OMD) présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

Population incarcérée

Objectif : Mesurer la fréquentation des maisons d'arrêt et de correction			
Définition : Indicateur = effectif des incarcérés			
La population incarcérée désigne l'ensemble des entrées dans les maisons d'arrêt et de correction au cours d'une année.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP18 : Nombre de femmes au Parlement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.			
Définition : Nombre de femmes élues lors des élections législatives.			
Liste d'indicateurs : OMD,	Producteur : Parlement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Cinq ans.
Source : Union Inter Parlementaire <i>Site Internet : www.uip.org</i>			

NDGP19 : Nombre de femmes au Gouvernement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.			
Définition : Nombre de femmes ministres, ministres déléguées et secrétaires d'Etat.			
Liste d'indicateurs : OMD,	Producteur : Gouvernement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Chaque remaniement.
Source : Journal Officiel <i>Site Internet : www.legiburkina.bf</i>			

NDGP20 : Proportion de femmes dans la Fonction publique

Objectif : Mesurer la participation des femmes dans les fonctions de direction et d'encadrement et les fonctions techniques de l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes employées dans la fonction publique}}{\text{Nombre total d'employés dans la fonction publique}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDGP20A : Proportion des femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1ère et P)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres supérieurs dans la fonction publique			
Définition : indicateur = $\frac{\text{nombre de femmes cadres supérieurs employées dans la fonction publique}}{\text{nombre total de cadres supérieurs employés dans la fonction publique}}$ Les cadres supérieurs correspondent aux catégories A, 1 ^{ère} et P (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDGP20B : Proportion % de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B et 2ème)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres moyens dans la fonction publique			
Définition : indicateur = $\frac{\text{nombre de femmes cadres moyens employées dans la fonction publique}}{\text{nombre total de cadres moyens employés dans la fonction publique}}$ Les cadres moyens correspondent à la catégorie B et 2 ^{ème}			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDGP21 : Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de quotidiens, hebdomadaires et mensuels privés recensés par le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

NDGP22 : Nombre de stations de radio locales privées

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de stations de radio locales privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication. Les radios internationales ne sont pas prises en compte.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

NDGP23 : Nombre de chaînes de TV privées

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de chaînes de télévision privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

IDGP24 : Indice de la liberté de la presse

Objectif : Mesurer l'état global de la liberté de la presse, pour évaluer le degré de liberté dont bénéficient les journalistes et les organisations de presse, ainsi que les efforts déployés par l'Etat pour respecter et garantir le respect de cette liberté.			
Définition : L'indice repose sur un sondage, sous forme de questionnaire, effectué auprès des médias. Le questionnaire comprend 50 critères, il recense les différents types de violations dont sont directement victimes les journalistes (assassinats, emprisonnements, agressions, menaces, etc.) ou les médias d'informations (censures, saisies, perquisitions et harcèlement). Il note le degré d'impunité dont jouissent les auteurs ou les responsables de ces violations et essaie de saisir le cadre juridique régissant le secteur des médias d'information, ainsi que le comportement des autorités face aux médias publics et à la presse étrangère. Il relève également les principaux obstacles à la libre circulation des informations sur Internet. Le questionnaire est adressé aux 130 correspondants de Reporters sans frontières dans le monde, ainsi qu'à des journalistes, des chercheurs, des juristes et des militants en faveur des droits de l'homme.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Reporters sans frontières.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Reporters sans frontières. <i>Site Internet :</i> http://www.rsf.org			

NDGP25 : Proportion de ménages possédant une radio

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une radio}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP26 : Proportion de ménages possédant une TV

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une télévision}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP27 : Nombres d'ONG (dont ONG locales)

Objectif : Mesurer la participation de la société civile.
--

Définition : Nombre d'associations et d'ONG enregistrées à la Direction du suivi des organisations non gouvernementales (DSONG)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DSONG.	Désagrégation : Statut (ONG locale / internationale).	Périodicité : Annuelle.
Source : DSONG /DGCOOP/ Ministère de l'économie des finances et du Développement			

NDGP28 : Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso pour une année donnée.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation et nature des plaintes.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP29 : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso en % des dossiers instruits

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de nouveaux dossiers reçus}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %) Les dossiers instruits correspondent aux nouveaux dossiers reçus pour une année donnée, auxquels s'ajoutent les dossiers non clos des années précédentes.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP30 : Nombre de dossiers clos (en % des dossiers instruits)

Objectif : Mesurer la rapidité de traitement des litiges par le Médiateur du Faso.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dossiers clos}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP31 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des ministères et institutions}}{\text{Nombre de dossiers reçus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP32 : Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des services publics et organismes à capitaux publics}}{\text{Nombre de dossiers reçus}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP33 : Nombre de saisines de l'administration

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur du Faso.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP34 : Taux de réaction de l'administration

Objectif : Mesurer la réactivité de l'administration aux saisines du Médiateur du Faso			
Définition :			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de réactions (favorables ou défavorables) de l'administration aux saisines du Médiateur}}{\text{Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

Objectif : Mesurer les droits politiques, civils et les droits de l'homme.			
Définition : Cet indicateur composite est calculé à partir des données venant de plusieurs sources. Le nombre de sources a augmenté depuis la création de l'indice. Entre 1998 et 2000, il reposait sur 5 sources : le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de l'OCDE / DAC, l'indice des libertés de Freedom House, la base de données des droits de l'homme et de la terreur politique du CIRI, le guide international du risque-pays du Political Risk Services et le Business Conditions and Risk Indicators de Global insight. En 2002, sont introduits l'indice de transformation de Bertelsmann et l'indice de la liberté de la presse de Reporters sans frontières, puis l'enquête sur la gouvernance démocratique « Countries at the Crossroads » réalisée par Freedom House et le Rural Sector Performance Assessments de l'IFAD à partir de 2004. Auxquels s'ajoutent l'index sur le budget ouvert du Centre d'Etudes des Priorités Politiques et Budgétaires en 2005, l'Economist Intelligence Unit, l'enquête sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial et les enquêtes de Gallup en 2006. L'indice est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays où le risque est le plus faible, 100 à celui où il est le plus élevé.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Institut de la Banque Mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : <i>Site Internet :</i> www.govindicators.org .			

II. Gouvernance et gestion économiques

NGGE1 : Taux d'inflation

Objectif : Mesurer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages.			
Définition : Le taux d'inflation annuel est la variation du niveau moyen de l'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) pour deux années consécutives.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA,	Producteur : INSD.	Désagrégation : Fonction de consommation, groupe et sous groupe.	Périodicité : Annuelle ;
Source : INSD : Publications mensuelles IHPC, Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE2 : Produit intérieur brut (PIB) par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{PIB nominal}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA) Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Il permet de mesurer le revenu moyen disponible par habitant			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE2bis : PIB réel par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses par habitant en terme réel			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{PIB réel}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA) Il permet de mesurer en terme réel le revenu moyen disponible par habitant			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE3 : Variation annuelle du PIB réel (en %)

Objectif : Mesurer la création de richesses, c'est-à-dire de la croissance économique, d'une année sur l'autre.			
Définition : Indicateur = $\frac{\sum_i P_{i,t_0} \cdot Q_{i,t} - \sum_i P_{i,t_0} \cdot Q_{i,t}}{\sum_i P_{i,t_0} \cdot Q_{i,t}}$ (%) Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Le PIB réel ou <i>en volume</i> est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel est constitué par la valeur des biens <i>i</i> produits au cours de la période <i>t</i> mesurés à prix constants. L'année de base, notée <i>t</i> ₀ , est 1999.			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : INSD ou DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE4 : Balance commerciale en % du PIB

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur à la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations} - \text{Importations}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) La balance commerciale est la différence entre le montant des exportations et celui des importations.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE5 : Part du budget affecté aux ministères prioritaires

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la lutte contre la pauvreté.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires des ministères prioritaires}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les ministères prioritaires sont les ministères de l'éducation de base et de l'alphabétisation, de la santé et de l'économie et des finances. Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/ .	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE6 : Part du budget affecté au Ministère de la santé

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la santé.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la santé}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/ , PNDES.	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE7 : Part du budget affecté au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de l'éducation de base et l'alphabétisation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du MEBA}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/ .	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE8 : Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)

Objectif : Mesurer le degré d'attractivité d'un pays pour les entreprises transnationales.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Flux net d'investissements directs étrangers}}{\text{PIB nominal}} \text{ (en \%)}$ Les investissements directs étrangers correspondent aux différentes opérations financières destinées à agir sur la marche et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de celui de la maison mère. Selon la définition du FMI, une relation d'investissement direct est établie dès lors que l'investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEF, BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEF, Instrument Automatisé de Prévion / Ministère de l'économie et des finances. BCEAO : Balance des paiements			

NDSE : Balance Biens et services en % du PIB13*Définition :*

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur des biens et services à la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations biens \& services} - \text{Imporations biens \& services}}{\text{PIB nominal}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEF, BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévion, Balance des paiements/ Ministère de l'économie et des finances.			

NDSE : Solde courant extérieur Hors dons en % du PIB13

Définition : cet indicateur traduit le degré de vulnérabilité de l'économie notamment sa dépendance par rapport à l'épargne extérieure. C'est un des critères de convergence de l'UEMOA (norme $\leq -5\%$)

Objectif :			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{solde courant extérieur hors dons}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CNPE	Désagrégation : désagrégé.	Périodicité : annuelle
Source : CNPE rapport sur la situation économique et financière			

NDSE : Taux de crédit à l'économie en % du PIB

Définition : cet indicateur mesure le financement de l'activité économique par le crédit bancaire.

Objectif : permet de cerner le degré d'accompagnement de l'activité économique par les financements bancaires			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Montant de l'encours des crédits à l'économie}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO.	Désagrégation : désagrégé.	Périodicité : mensuelle
Source : BCEAO, statistiques monétaires			

NDSE38 : Dette extérieur/PIB

Définition : taux d'endettement qui ne tient pas compte de la dette intérieure.

Objectif : Mesure le taux d'endettement extérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{dette extérieure}}{\text{PIB}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP ; DDP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : trimestrielle
Source : DDP, bulletin trimestriel de la dette publique DGEP, IAP			

NDSE38 : Service de la dette sur recette courante

Définition : C'est le service de la dette rapporté aux recettes courantes

Objectif : Apprécier la soutenabilité de la dette publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique}}{\text{Recette courante}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP ; DDP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuel
Source : DDP, bulletin trimestriel de la dette publique DGEP, IAP			

NGGE9 : Taux d'activité

Objectif : Mesurer la participation de la population en âge de travailler sur le marché du travail.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}}$ (en %) La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler. La population en âge de travailler correspond à la population âgée de 15 à 64 ans.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE10 : Taux de chômage urbain

Objectif : Mesurer les désajustements et la difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population au chômage}}{\text{Population active}}$ (en %) La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler.			
Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE11 : Rapport M2 en % du PIB

Objectif : Mesurer la profondeur monétaire, c'est-à-dire le taux de liquidité de l'économie.			
Définition : Indicateur = $\frac{M2}{\text{PIB nominal}}$ (en %) L'agrégat M2 regroupe la monnaie en circulation, les dépôts à vue, sur livrets et à terme.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE12 : Recettes fiscales en % du PIB

Objectif : Mesurer la pression fiscale, c'est à dire l'importance du revenu des citoyens prélevé par l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes fiscales}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) Les recettes fiscales se composent des impôts sur les revenus et les bénéfices, des impôts à la charge de l'employeur, des impôts sur la propriété, des impôts et taxes sur les biens et services, des impôts sur le commerce et les transactions internationales.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE13 : Solde budgétaire de base en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et la qualité de la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Solde budgétaire de base}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) Le solde budgétaire de base représente les recettes totales (hors dons) auxquels on soustrait les dépenses courantes (y compris les prêts nets) et les dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA,	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE14 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de la santé.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}}$ (en %) Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE15 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}}$ (en %) Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE16 : Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé (hors charges de la dette)

Objectif : Mesurer dans quelle mesure les décisions budgétaires initiales prises par le législateur sont exécutées fidèlement par l'exécutif.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Budget exécuté (base liquidation)}}{\text{Budget voté (hors charges de la dette)}} \text{ (en \%)}$ Les dépenses initialement approuvées sont celles qui sont inscrites dans la loi de finances initiale adoptée par l'Assemblée nationale. Les dépenses exécutées sont celles mandatées au cours de l'exercice.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE17 : Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé

Objectif : Mesurer la qualité des prévisions de recettes de la loi de finances.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes réalisées}}{\text{Recettes inscrites à la loi de finances}} \text{ (en \%)}$ Les recettes regroupent les recettes fiscales (impôts sur les revenus et les bénéfices, impôts à la charge de l'employeur, impôts sur la propriété, impôts et taxes sur les biens et services, impôts sur commerce et les transactions internationales) et les recettes non fiscales. Les recettes initialement approuvées sont celles inscrites dans la loi de finances.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Assemblée nationale. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

IGGE18 : Indice de perception de la corruption

Objectif : Mesurer la corruption dans les transactions commerciales internationales.			
Définition : Indicateur composite, construit à partir des résultats de 12 sondages et enquêtes réalisés par 9 institutions indépendantes, qui ont recueilli les opinions d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'analystes-pays : Freedom House – Nations in transit, Economist Intelligence Unit, Price Waterhouse Coopers (indice du manque de transparence), Institut pour la gestion et le développement de Lausanne, le Political and Economic risk consultancy, Banque mondiale (World Business environment survey), Forum économique mondial, Université de Columbia (State Capacity Survey), Gallup International, Banque multilatérale de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale (Enquête sur l'Environnement et les Performances des Entreprises), World Markets Research Centre et Information International. L'IPC est mesuré sur une échelle de 0 à 10, la note 10 correspond au pays le moins corrompu.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Transparency International.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle ;
Source : Rapport annuel de Transparency International <i>Site Internet :</i> www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi .			

III. Gouvernance des entreprises

IGEN1 : Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise (en nombre de jours)

Objectif : Mesurer les obstacles administratifs et légaux qu'un entrepreneur doit surmonter pour créer une entreprise.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié. L'indicateur relatif aux délais implique une forme de jugement de la part des professionnels interrogés. Lorsque les sources indiquent des estimations différentes, les indicateurs de délais publiés représentent la valeur médiane des diverses réponses données. La méthodologie repose sur l'hypothèse que l'entreprise est pleinement informée des démarches à suivre et qu'elle ne perd pas de temps en accomplissant les procédures.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business. <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org .			

IGEN2 : Nombre de procédures pour créer une entreprise

Objectif : Mesurer les procédures administratives et légales pour créer une entreprise.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org .			

IGEN3 : Indice de rigidité de l'emploi (%)

Objectif : Mesurer la flexibilité de la législation du travail.			
<p>Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié. Cet indice correspond à la moyenne de trois indices relatifs à la difficulté d'embauche, la rigidité des horaires (règles régissant l'extension des heures de travail ou la passation d'accords sur les horaires) et la difficulté de licenciement (difficultés et coûts associés au licenciement économique d'un salarié). L'indice est mesuré sur une échelle allant de 0 à 100, plus l'indice est élevé, plus la législation est rigide.</p>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
<p>Source : Rapport annuel de Doing Business <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org.</p>			

IGEN4 : Indice de liberté économique

Objectif : Mesurer la liberté économique.			
<p>Définition : L'indice évalue la liberté économique selon 10 domaines : la politique commerciale, les charges fiscales, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, les flux de capitaux et les investissements étrangers, les secteurs bancaire et financier, les salaires et prix, les droits de propriété, la réglementation et les activités informelles. Il repose sur une cinquantaine de variables indépendantes. L'indice correspond à la moyenne des notes obtenues pour chacun des domaines. Il est mesuré sur une échelle de 0 à 100, où 100 représente la liberté maximum.</p>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Fondation Héritage en collaboration avec le Wall Street Journal.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
<p>Source : Rapport annuel de la Fondation Héritage. <i>Site Internet :</i> www.heritage.org/research/features/index/index.cfm.</p>			

NGEN5 : Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail

Objectif : Mesurer les conflits du travail entre les salariés et leurs employeurs.			
Définition : Nombre d'affaires nouvelles traitées par les tribunaux du travail.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
<p>Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.</p>			

NGEN6 : Nombre d'assurés sociaux à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Objectif : Mesurer la couverture sociale des travailleurs de la CNSS.			
Définition : Nombre d'assurés sociaux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CNSS.	Désagrégation : Direction régionale.	Périodicité : Annuelle.
<p>Source : Annuaire statistique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf</p>			

IV. Développement socio-économique

NDSE1 : Dette extérieure en % de la dette totale

Objectif : Mesurer la crédibilité de l'Etat et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette extérieure}}{\text{Dette totale}}$ (en %)			
La dette extérieure représente l'ensemble des engagements extérieurs à la charge de l'Etat contractés envers les partenaires internationaux lors de l'émission d'emprunts pour la réalisation des projets précis, équipements et infrastructures en particulier. Elle est composée du principal et des intérêts.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE2 : Dette totale en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique (intérieure et extérieure)}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
La dette publique correspond à l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure). Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA.	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE3 : Service payé de la dette en % des exportations de biens et services

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Service payé de la dette}}{\text{Exportations de biens et services}}$ (en %)			
Le service de la dette est le montant qu'un pays doit verser annuellement à ses créanciers, constitué de l'amortissement (remboursement partiel du capital emprunté) et de l'intérêt.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE4 : Aide publique au développement en % du PIB

Objectif : Mesurer la dépendance de l'aide internationale.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Aide publique au développement}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGCOOP/MEF, Instrument Automatisé de Prévision.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale de la coopération / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE5 : Taux Brut d'Admission et Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement admis au CP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 7 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE6 : Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement admis au CP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 7 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE7 : Taux net de fréquentation scolaire du primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif population scolarisée au primaire âgée de 6 à 11 ans}^*}{\text{Effectif population âgée de 6 à 11 ans}^*}$ (en %)			
* Population âgée de 7 à 12 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : OMD, PDDEB.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE8 : Ratio élèves/maître dans le primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves au primaire}}{\text{Effectif d'enseignants au primaire}}$			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE9 : Taux d'achèvement du primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif élèves nouvellement admis au CM2}}{\text{Population âgée de 11 ans *}}$ (en %)			
* Population âgée de 12 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : OMD, , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE10 : % des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages)
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE11 : Taux de transition globale du primaire au post-primaire

Objectif : Mesurer les flux de l'enseignement primaire qui arrivent dans l'enseignement secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème de l'année N}}{\text{Effectif des élèves du CM 2 de l'année N - 1}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE12 : Taux brut d'accès au post-primaire

Objectif : Mesurer le parcours scolaire et l'accès à l'éducation primaire post-primaire.			
Définition : $Indicateur = \frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème}}{\text{Effectif de la population âgée de 12 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE13 : Taux Brut de scolarisation au post-primaire

Objectif : Mesurer la couverture de l'enseignement post-primaire.			
Définition : $Indicateur = \frac{Effectif\ population\ scolarisée\ au\ post - primaire}{Effectif\ population\ de\ 12\ à\ 15\ ans}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE14 : Ratio élèves/classe au post-primaire

Objectif : Mesurer			
Définition : $Indicateur = \frac{Effectif\ d'\ élèves\ du\ post - primaire}{Nombre\ de\ salles\ de\ classe\ du\ post - primaire}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE15 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif population scolarisée au secondaire}}{\text{Effectif population âgée de 13 à 19 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Genre, province.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE16 : Ratio élèves/classe au secondaire (enseignement général)

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves du secondaire}}{\text{Nombre de classes du secondaire}}$			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE17 : Taux de réussite au BEPC

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves reçus}}{\text{Effectif d'élèves candidats}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Région, genre.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE17 : % des ménages ayant accès à une école post primaire ou secondaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation secondaire.			
Définition : <i>Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un établissement sec ondaire en moins de 30 min utes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)</i>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE18 : Taux de réussite au Baccalauréat

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : <i>Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves reçus}}{\text{Effectif de candidats présents}}$ (en%)</i>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Région, genre.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE19 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiants} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESSRS.	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE20 : Pourcentage de filles dans le supérieur

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiantes}}{\text{Nombre total d'étudiants}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESSRS.	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE21 : Taux d'alphabétisation des adultes

Objectif : Mesurer l'alphabétisation de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif de la population âgée de 15 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue}}{\text{Effectif de la population âgée de 15 ans et plus}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Langue, région, genre, groupe d'âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE22 : Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès

Objectif : Mesurer l'importance du paludisme dans les décès dans les formations sanitaires.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de décès dus au paludisme dans les formations sanitaires}}{\text{Nombre de personnes décédées dans les formations sanitaires}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE23 : % de dépôts en médicaments essentiels génériques (MEG) n'ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles

Objectif : Mesurer l'efficacité de la gestion des stocks en MEG			
Définition : Nombre de dépôts de médicaments génériques sans rupture d'au moins une semaine, d'une des 10 molécules essentielles			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dépôts de médicaments génériques sans rupture d'au moins une semaine, d'une des 10 molécules essentielles}}{\text{Nombre total de dépôts de médicaments génériques}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : PNDS	Producteur : DEP/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » de la DEP/Santé <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE24 : % des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité de la population aux services sanitaires.			
Définition : Nombre de ménages vivant à moins de 30 minutes du centre de santé			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages vivant à moins de 30 minutes du centre de santé}}{\text{Nombre total de ménage de l'aire de responsabilité du centre de santé}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE25 : Prévalence contraceptive

Objectif : Mesurer la planification familiale.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans utilisant une méthode contraceptive au cours d'une période}}{\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans - nombre de grossesses attendues}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE26 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires

Objectif : Mesurer la participation de personnel qualifié aux accouchements.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans une formation sanitaire}}{\text{Nombre d'accouchements attendus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE27 : Taux de couverture vaccinale de la rougeole des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE28 : Taux de couverture vaccinale DTC3 des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le DTC3}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE29 : Taux de couverture vaccinale de la poliomyélite des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la poliomyélite}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE30 : Taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois BCG

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le BCG}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE31 : Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.			
Définition : Effectif des enfants avec un indice poids pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane			
Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice poids pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}} \text{ (en\%)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS	Producteur : INSD	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages)
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE32 : Enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.			
Définition : Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane			
Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}} \text{ (en\%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE33 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif : Mesurer la mortalité des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants décédés avant leur 5ème anniversaire}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}} (\text{en}\%)$			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003 <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE34 : Taux de mortalité infantile

Objectif : Mesurer la mortalité des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants décédés avant leur 1er anniversaire}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 0 à 11 mois}} (\text{en}\%)$			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE35 : Taux de mortalité maternelle

Objectif : Mesurer la mortalité maternelle.			
Définition : <p style="text-align: center;">Nombre de décès maternels dus aux complications de la grossesse, à l'accouchement (et jusqu'à 42 jours après) et l'interruption de grossesse</p> Indicateur = $\frac{\text{Nombre de décès maternels dus aux complications de la grossesse, à l'accouchement (et jusqu'à 42 jours après) et l'interruption de grossesse}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \text{ (pour 100 000)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003 <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE36 : % des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)

Objectif : Mesurer la consommation de combustibles solides.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE37 : % des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage

Objectif : Mesurer l'accès à l'électricité de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE38 : % des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux sources d'eau potable.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE39 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès aux points d'eau moderne.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de points d'eau modernes}}{\text{Population}} \times 100\,000$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGIH, INSD.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques, Institut National de la Statistique et de la Démographie. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE40 : Télé densité mobile

Objectif : Mesurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'abonnés au téléphone mobile}}{\text{Population}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : ARCE, INSD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Autorité de Régulation des Communications Electroniques, Institut National de la Statistique et de la Démographie. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE41 : % des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux marchés.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages – QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE42 : Réseau routier bitumé

Objectif : Mesurer le désenclavement à l'intérieur du pays.			
Définition : Nombre de kilomètre de voies bitumées.			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DGR.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE43 : Incidence de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : Proportion d'individus considérée comme pauvre dans une population donnée. Un individu est dit pauvre lorsque son bien-être n'atteint pas un niveau considéré comme minimum «raisonnable» selon des critères spécifiés. Indicateur(P_0) = $\frac{\text{Nombre d'individus considérés comme pauvres}}{\text{Population totale}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf .			

NDSE44 : Profondeur de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : Indicateur(P_1) = $\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)$ Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre (i = 1) au plus riche (i = n) avec Z = seuil de pauvreté Y _i = indicateur du niveau de vie du ième individu q = Nombre d'individus considérées comme pauvres n = Population totale			
Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf .			

NDSE45 : Sévérité de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition :			
$\text{Indicateur}(P_2) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^2$			
Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre (i = 1) au plus riche (i = n) avec Z = seuil de pauvreté Y _i = indicateur du niveau de vie du i ^{ème} individu q = Nombre d'individus considérées comme pauvres n = Population			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

IDSE46 : Indice du développement humain**Objectif :** Mesurer le développement humain.**Définition :** Indicateur =
$$\frac{\text{Indice d'espérance de vie} + \text{Indice de niveau d'instruction} + \text{Indice de PIB}}{3}$$
La formule générale de calcul de chacun des trois indices est la suivante :
$$\frac{\text{Valeur constatée} - \text{Valeur min}}{\text{Valeur max} - \text{Valeur min}}$$
 avec :

	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance (en année)	85	25
Taux d'alphabétisation des adultes (en %)	100	0
Taux brut de scolarisation combinée (en %)	100	0
PIB par habitant (en PPA)	40 000	100

Liste d'indicateurs :**Producteur :**

PNUD.

Désagrégation :

Non désagrégé.

Périodicité :

Annuelle.

Source : Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement.
Site Internet : www.insd.bf

IDSE47 : Indice de pauvreté humaine

Objectif : Mesurer la pauvreté.			
Définition :			
$\text{Indicateur(IPH)} = \left[\frac{1}{3} (P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha) \right]^{\frac{1}{\alpha}}$			
Où			
$\alpha = 3$			
P_1 = Probabilité, à la naissance, de décéder avant 40 ans(multiplier par 100)			
P_2 = Taux d'alphabétisme des adultes			
P_3 = Moyenne non pondérée des pourcentages de la population n'ayant pas accès à des points d'eau aménagés et d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale			
Liste d'indicateurs :	Producteur : PNUD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

Annexe 3 : Résultats issus des modules gouvernance et démocratie de l'enquête 1-2-3 pour l'agglomération de Ouagadougou en 2003

	Total	Homme*	Femme*	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
GOVERNANCE (en %)					
<i>Fonctionnement de l'administration</i>					
Ceux qui estiment que l'administration fonctionne bien	52	49	55	61	40
Indice de confiance dans : l'administration (en général)	55	52	59	57	48
- le système judiciaire	44	40	47	46	37
- la police	48	46	51	50	41
- l'administration fiscale	46	44	48	48	40
- le système de santé public	52	49	55	56	49
- le système d'éducation publique	59	56	61	65	57
- le parlement	48	44	52	51	43
- les médias	76	76	76	77	77
Perception : évolution de l'administration (solde d'opinion)	-3pts	-8pts	+1pts	+4pts	-11pts
Ceux qui pensent que la corruption est un problème majeur	87	89	86	89	90
Incidence de la corruption sur la population totale	14	19	10	9	22
Poids de la corruption en % du revenu des ménages touchés	0,6	0,6	0,4	2,4	0,3
<i>Rôle de l'Etat</i>					
En faveur de la libéralisation économique	56	58	52	54	57
En faveur du recouvrement des coûts dans le syst. de santé	58	58	59	57	65
En faveur de la privatisation (au moins certaines entreprises)	60	63	55	58	66
DEMOCRATIE (en %)					
<i>Adhésion et perception du fonctionnement</i>					
Niveau d'adhésion : % de ceux favorables à la démocratie	85	84	86	84	86
Estiment que la démocratie fonctionne bien dans le pays	46	43	49	48	43
- la liberté d'expression est respectée	36	33	38	37	38
- l'égalité devant la loi est respectée	27	22	31	26	22
- les élections sont libres et transparentes	38	35	40	35	36
Classe politique reflète préoccupations de la population	20	17	23	23	16
<i>Participation politique et politisation</i>					
Taux de participation à l'élection législative de 2002	68	67	68	63	67
Ont participé à des mouvements (pétition, grève, manifestation)	31	38	23	22	47
Membres de partis ou associations politiques	30	30	30	25	31
Proches d'un parti ou associations politiques	48	52	45	44	53
Se déclarent intéressés par la politique	37	42	34	34	44
ENTRAVES ET PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT (en %)					
<i>Principales entraves au développement du Burkina :</i>					
- problème de gouvernance	84	85	84	82	86
- mentalité de la population	68	68	68	66	74
- poids du passé (colonisation)	55	57	53	57	53
- faiblesse des ressources naturelles	77	74	79	79	76
- interventions étrangères (bailleur, firme)	50	52	47	52	54
<i>Priorités de développement pour les 10 prochaines années :</i>					
- maintenir l'ordre	69	67	71	73	65
- combattre l'inflation	55	51	59	62	43
- accroître la participation des citoyens	48	51	46	43	55
- garantir la liberté d'expression	28	32	24	23	36

NB :* Les pourcentages concernent les ménages dirigés par un homme/femme pour les questions concernant les ménages
Source : Institut national de la statistique et de la démographie : Enquête 1-2-3 de 200